
Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-01

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-01 :

OBJET : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

YU :

- L'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT :

- Que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;
- Qu'il est nécessaire d'**assurer une assistance fonctionnelle et matérielle en informatique, la participation à divers projets dans le cadre de la mise en place de solutions : infrastructures, applications, sécurité.** Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité ;
- Qu'il est nécessaire d'**administrer le logiciel de gestion des temps, assurer le suivi des déclarations sociales nominatives et des modifications réglementaires, ainsi que le suivi personnalisé et la dématérialisation des dossiers individuels.** Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;
- Qu'il est nécessaire de prévoir **un soutien au technicien en charge de la maintenance de l'éclairage public, notamment pour la dématérialisation. De plus, une polyvalence doit être mise en place pour la gestion de la dématérialisation à l'accueil.** Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

PROPOSITION :

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade de **Technicien Territorial** pour effectuer les missions d'**assistance fonctionnelle et matérielle en informatique, de participation à divers projets dans le cadre de**

la mise en place de solutions : infrastructures, applications, sécurité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **22/05/2017** pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade de **Technicien Territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité relevant du grade d'**Adjoint administratif territorial** pour effectuer les missions d'**administration du logiciel de gestion des temps, de suivi des déclarations sociales nominatives et des modifications réglementaires, le suivi personnalisé et la dématérialisation des dossiers individuels**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **01/06/2017** pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'**Adjoint administratif territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'**Adjoint administratif territorial** pour effectuer les missions de **soutien au technicien en charge de la maintenance de l'éclairage public, notamment pour la dématérialisation, assurer une polyvalence pour la gestion de la dématérialisation à l'accueil**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **08/06/2017** d'une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'**Adjoint administratif territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT

Patrick CHAUVET





**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-02

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet : **BARÈME DE RACCORDEMENT POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÛN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel

DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-02 :

OBJET : BARÈME DE RACCORDEMENT POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

CONSIDERANT :

- l'objet du budget annexe,
- le tarif de raccordement Orange au 1^{er} mai 2017.

Le président rappelle que le SDE76 a pris la propriété de quelques fourreaux d'adduction téléphonique, objet du budget annexe.

Des demandes de branchement de pétitionnaires sur le réseau nous parviennent et un tarif public de raccordement est nécessaire.

Le président propose d'adopter celui d'Orange pour le génie civil, afin de respecter l'égalité d'accès des pétitionnaires aux infrastructures de téléphonie.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le tarif public de génie civil de desserte en adduction téléphonique sur les fourreaux de télécommunication propriété du SDE76 ci-dessous :

matériel, main d'œuvre, déplacement	prix HT	prix TTC
étude	321,00	385,20
<i>en fonction du mètre linéaire de Génie Civil</i>		
adduction téléphonique sous trottoir (1) premier mètre indivisible	414,33	497,20
adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	160,25	192,30
adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible	465,94	559,13
adduction téléphonique sous chaussée	207,89	249,47

par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)		
adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres	sur mesure	
réfection de surface par mètre linéaire	selon BPU du SDE76 en vigueur	

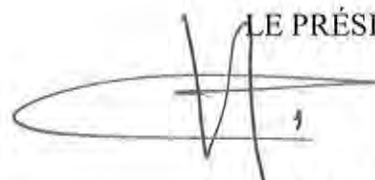
Ces prix seront actualisés par la formule de nos marchés publics.


(1) Les prestations d'adduction en sous-terrain (sous trottoir et sous chaussée) comprennent : le déplacement d'un technicien, l'exécution de la fouille, le pompage, le blindage, le remblayage et le compactage des matériaux extraits ou d'apport, la démolition et la réalisation de revêtement, les reprises de maçonnerie, la réalisation de type C, le raccord à la surface existante et la confection du ou des masques, la mise en place des tubes et des coudes ainsi que leur enrobage, la dépose et/ou la repose de bordure/caniveau.

- **DEMANDE** qu'un avenant soit passé sur les lots 17 à 22 pour inclure ces prix unitaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,


 LE PRÉSIDENT
 Patrick CHAUVET



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
 de la
 Seine-Maritime
 ★

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-03

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : **FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

– Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-03 :

OBJET : FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

CONSIDERANT :

- que les services techniques du SDE76 sont sollicités pour une première expérience en production photovoltaïque sur un bâtiment communal, avec possibilité d'autoconsommation en boucle locale de l'énergie produite,
- que la production d'énergie délocalisée et l'autoconsommation de cette énergie sont deux thèmes majeurs de la TECV, avec un fort potentiel de développement d'une économie locale circulaire vertueuse et créatrice d'emplois locaux.
- qu'une étude d'opportunité menée en opération pilote sur ce double dossier permettra de disposer des éléments réglementaires, techniques et financiers indispensables à la mise en place prochaine d'une politique d'aide du SDE76 complémentaire de celle de la Région Normandie.

Une étude préalable du potentiel de production par panneaux solaires et du diagnostic de l'acceptabilité de la charpente est absolument nécessaire, menée par un bureau d'études spécialisé.

Cette étude, d'un coût inférieur à 20 000 € pour un bâtiment, est un préalable à une mission complète de maîtrise d'œuvre en vue de réaliser le projet.

L'étude par un spécialiste des contrats de fourniture d'électricité et la rédaction d'un contrat spécial permettant l'autoconsommation sont également indispensables.

Le SDE76, de façon classique, se placerait ainsi sur le volet opérationnel d'une opération en vue de permettre sa réalisation fonctionnelle.

Une subvention exceptionnelle du SDE76 sur la mission du bureau d'études techniques spécialisé permettra d'être associée à celle-ci et est indispensable pour favoriser l'émulation de ces études.

Une proposition de subvention à 50%, plafonnée à 20 000 € par étude pour trois études est proposée, comme cela avait déjà été fait pour la méthanisation.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la proposition du président,
- **AUTORISE** la réalisation de trois premières études du potentiel de production par énergie photovoltaïque sur les bâtiments communaux d'adhérents,
- **DECIDE** de prendre en charge 50 % de la dépense plafonnée à 20 000 € par étude,
- **INDIQUE** que la dépense est inscrite à la décision modificative n°1.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT



Patrick CHAUVET

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° + date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-04

Séance du **5 JUILLET 2017**

**Objet : ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX
ANNÉE 2017 SUITE AUX RÉUNIONS DES CLÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-04 :

OBJET : ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNÉE 2017 SUITE AUX RÉUNIONS DES CLÉ

VU :

- la délibération n° 2017/03/17-15 fixant les enveloppes de subventions pour les programmes pluriannuels [2017-2019],

CONSIDERANT :

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe indicative de crédits a été votée pour 2017 et a été répartie provisoirement par CLE au BP 2017.

Il indique également que lors des réunions des commission locale de l'énergie, CLE, chaque adhérent a confirmé son souhait de voir les travaux se faire ou renoncé aux travaux subventionnables par le SDE76 pour l'année 2017. Il convient d'adapter la répartition et de préciser les opérations retenues.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **MODIFIE** la répartition des crédits de paiement pour 2017 par CLE pour tenir compte de l'expression de la demande de chaque CLE et des adhérents,
- **VOTE** les nouvelles enveloppes suivantes de subventions pour les programmes pluriannuels [2017-19] qui restent dans l'enveloppe globale votée au BP 2017 :

nom CLE	n° CLE	renfo	extension	effacement	EP	entretien EP	total	%
CLE entre Seine et Manche	1	1 000 000	200 000	2 000 000	1 390 000	10 000	4 600 000	12,9%
CLE de la région de Fécamp - Goderville	2	500 000	50 000	300 000	300 000	10 000	1 160 000	3,3%
CLE du Pays de Caux	3	1 200 000	180 000	1 500 000	500 000	10 000	3 390 000	9,5%
CLE de Caux - Vallée de Seine	4	400 000	0	1 100 000	500 000	10 000	2 010 000	5,7%
CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	5	1 500 000	200 000	1 300 000	300 000	10 000	3 310 000	9,3%
CLE de la région de Luneray	6	600 000	100 000	600 000	300 000	10 000	1 610 000	4,5%
CLE de la région de Pavilly - Yerville	7	200 000	0	400 000	300 000	10 000	910 000	2,6%
CLE Métropole Ouest	8	0	0	0	0	0	0	0,0%
CLE de la région de Buchy	9	900 000	60 000	2 100 000	300 000	10 000	3 370 000	9,5%
CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	10	1 000 000	60 000	1 500 000	600 000	10 000	3 170 000	8,9%
CLE de la région Dieppoise	11	0	60 000	900 000	1 600 000	10 000	2 570 000	7,2%
CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	12	2 200 000	300 000	1 300 000	200 000	10 000	4 010 000	11,3%
CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	13	500 000	190 000	1 200 000	200 000	10 000	2 100 000	5,9%
CLE du Pays de Bray	14	300 000	480 000	1 000 000	200 000	10 000	1 990 000	5,6%
CLE Métropole Est	15	0	0	0	0	0	0	0,0%
CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	16	20 000	0	700 000	600 000	10 000	1 330 000	3,7%
	total	10 320 000	1 880 000	15 900 000	7 290 000	140 000	35 530 000	100%

- **AUTORISE** le Président, pour l'année 2017, à signer les conventions financières et les arrêtés de subvention et les commandes jusqu'à concurrence des montants figurant ci-dessus,
- **ADOpte** les programmes de renforcement [2017-2019], d'extension [2017-2019], d'effacement [2017-2019] et d'éclairage public [2017-2019] qui ne comprennent que les projets délibérés et conventionnés pendant l'année 2017,
- **FIXE** au 30 septembre 2017 la date limite de réception au SDE76 des délibérations des adhérents sollicitant une inscription au programme 2017.
- **INDIQUE** que tous les autres points de la délibération n° 2017/03/17-15 sont inchangés

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT




Patrick CHAUVET

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME DE RENFORCEMENT [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	date émission convention SDE76	Date de l'arrêté de sub
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	6236		Saint-Aubin-Routot	rue du Four à Chaux, VC 402, poste "four à chaux"			
1	6834		Gonneville-la-Mallet	hameau le Tôt			
1	6908	EP	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rte de Pierrefiques et rue de la Ferme	07/04/17	19/04/17	02/05/17
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville				
2	6967	EP	Froberville	Allée des Violettes & des Jonquilles			
2	6968		Les Loges	Grande Rue - RD74			
2	7348		Bretteville-du-Grand-Caux	Route du Château d'eau - Dépose de 150ml de réseau Cu Nu.			
2	7454	EP	Mentheville	Route de l'Eglise			
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				
3	4023	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	Poste Église, chemin des Écoliers 4X 12 Cu sur 263m			
3	4246	EP	Normanville - CCCA	Rue du Petit Jardin partie renforcement (fils nu 4x29 Cu)			
3	5948	EP	Harcenville	route de la briqueterie 285ml 4x22cu	09/03/17	18/04/17	28/04/17
3	6942		Terres-de-Caux	Ricarville - route du dernier sou poste tour	11/04/17		
3	6978		Reuville	route de sabotot 144ml de 4x12 CU	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7010	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons			
3	7011	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des jardins 4x19 Cu sur 140m			
3	7012	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du général de Gaulle 4x19 Cu 145ml	11/04/17		
3	7025	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la libération 150 m de 4x19 cu			
3	7029	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des londes 350m de 4x48 cu			
3	7116		Saint-Laurent-en-Caux	rue Laurent Berthelot	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7375		Héricourt-en-Caux	rue de greaume fils nu 4x12 CU	sans délib	12/04/17	28/04/17
3	7392	EP	Ecretteville-lès-Baons	rue du sabotier			
3	7441		Touffreville-la-Corbeline	rue des écoliers	04/04/17	24/04/17	09/05/17
3	7456		Berville	rue des maisonnettes			
CLE 4	CCVS		CLE de Caux - Vallée de Seine				
4	5530		Grand-Camp	Impasse de la Croix de Fer	10/02/17	11/05/17	24/05/17
4	5531		Petiville	hameau le Chapitre - rue du Vieux Port	19/01/17	18/04/17	28/04/17
4	5591		Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913.	10/04/17	11/05/17	
4	5840	EP	Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville la Cable - Route du Pré Mançais - RD 28			
4	5843		Port-Jérôme-sur-Seine	Triquerville Route Départementale 28 et Route du Pré Mançais			
4	7335	EP	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Rue des Landes			
4	7562	EP	Bernières	Rue du Quesnay et rue du Médan			
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	4099	EP	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "LES WAGANS"			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	date émission convention SDE76	Date de l'arrêté de sub
5	4107	EP	Valmont	Route de Valmont poste SEMINOR Commune de VALMONT			
5	6232	EP	Saint-Vaast-Dieppedalle - CCCA	Rue du Colombier	14/12/16	04/04/17	
5	6725		Saint-Martin-aux-Buneaux	Grande Rue			
5	6747	EP	Gueutteville-les-Grès - CCCA	Rue du Petray Poste Petray			
5	6748	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de Vinchigny poste "Château d'eau"			
5	6749	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de la Mer D471 poste "Petites Dalles"			
5	6750	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "Heuze"			
5	6751	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "HEUZE" 2ème partie	14/12/16		
5	6752	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "tennis"			
5	6762	EP	Blosseville	Rue du Bout du Moulin			
5	6765	EP	Colleville	rue Cacheoise Poste CITE SUCRERIE	03/02/17	04/04/17	
5	6766	EP	Theuville-aux-Maillots	rue du Château d'eau	04/02/17	04/04/17	
5	6767		Toussaint	hameau les maisons neuves (D68) et trou du renard	11/02/17	04/04/17	
5	6769		Ypreville-Biville	Rue des Chataigniers			
5	6770		Ypreville-Biville	rue de la chapelle			
5	6772	EP	Sassetot-le-Mauconduit	rue Elisabeth d'Autriche et due de la mairie	11/04/17	02/05/17	
5	6773	EP	Sassetot-le-Mauconduit	rue André Fiquet			
5	6776	EP	Sassetot-le-Mauconduit	Route du Marché et Route des grandes dalles			
5	6779	EP	Valmont	Rue Albert Bellavoine			
5	6970		Colleville	D68 - Rue du Renard			
5	7529	EP	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les Wagans"	03/02/17	04/04/17	
5	7594		Sassetot-le-Mauconduit	Hameau Briquedalle			
5	7595		Sassetot-le-Mauconduit	route de Criquetot			
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	5362	EP	Angiens	Rue de la mer			
6	5996		Longueil	route de Veules RD925			
6	6746	EP	Le Bourg-Dun	"Route de la Chapelle Saint Julien" poste Les remises			
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
7	6702	EP	Bourdainville	rue henri duclos	06/02/17	23/05/17	
CLE 9	CB		CLE de la région de Buchy				
9	3959	EP	Sainte-Croix-sur-Buchy	Poste Bimare 76571P0015 261 ml, fils (nus pas sur les plans ERDF), cuivre 22 mm2 + 495 m T70			
9	4607	EP	Servaville-Salmonville	Poste Plaine de Servaville (Poste 76740P0003) 202 ml, fils nus faible section,cuivre 2x7 mm2 + 232 m T70			
9	5503		Blainville-Crevon	Les Maillomets P0014 et Capendu P0008 (fil nu >22)			
9	5505	EP	Fontaine-en-Bray	Route de Neufchâtel (poste Fontaine en Bray fil nu>22)			
9	5548	EP	Longuerue	Poste tour Fongueuse 76396P0003	04/04/17	25/04/17	05/05/17
9	6777		Héronchelles	Le Lémont	07/04/17		
9	6778		Saint-Martin-Osmonville	Chemin de la Varenne Poste 76621P0012 Rte de Buchy			
9	6782		Buchy	Route de la Fresnaye Poste Lot Rte de Sommerey 76146P0004	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	6783	EP	Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Chemin des Oiseaux Poste La Fresnaye 76127P0020	27/03/17	19/04/17	02/05/17
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes				

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	date émission convention SDE76	Date de l'arrêté de sub
10	6132	EP	Saint-Crespin	route de la Scie			
10	7007		Auffay	rue de sainte catherine fil nu 4x22Cu 170ml	23/03/17		
10	7009	EP	Notre-Dame-du-Parc	route du parc 4 x 7 cu			
10	7224	EP	Le Catelier	Route de la voie romaine			
10	7235	EP	Auffay	Rue du 8 mai 1945			
10	7237	EP	Auffay	Rue Jean Macé			
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières				
12	4862	EP	Incheville	Poste "Diderot" / rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus 273ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	
12	4863	EP	Incheville	Poste "Pierre et Marie Curie" / rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase (Fils nus 260ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	
12	5808	EP	Londinières	rue de Grainville, Fils nus (389ml 3x29+22²Cu)	11/05/17		
12	6246	EP	Bailleul-Neuville	rue du Froc Dépose 309ml Fils nus 3x19+12² Cu			
12	6347		Saint-Martin-le-Gaillard	Rue Le Coudroy			
12	7199	EP	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal			
12	7205		Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne - 2ème partie - poste "Cul froid"	25/01/17		
12	7402	EP	Flocques	rue des écoles	13/04/17	09/05/17	
12	7569	EP	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville, rue du Belvédère			
12	7574	EP	Criel-sur-Mer	rue de la Mer, Mesnil val Fils nus (505ml 3x19²+12² Cu)			
12	7632	EP	Criel-sur-Mer	route de Touffreville			
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel				
13	5099	EP	Hodeng-au-Bosc	Poste "vieille Rue" / rd49 (Fils nus 364ml 30/10 Cu)			
13	6247	EP	Fresles	Fontaines aux Renards Dépose 260ml Fils nus 3x12+7² Cu			
13	6251	EP	Massy	Poste Bellozanne			
13	6252		Neuville-Ferrières	Hameau au bois des Prieux Dépose 450ml Fils nus 3x28+29² Cu	05/04/16	23/05/17	
13	6266		Neuville-Ferrières	Hameau "les Monchaux" Dépose 822ml Fils nus 4x12² Cu	05/04/16	24/05/17	
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay				
14	2489	EP	Gaillefontaine	Rue Martin Aubermesnil			
14	5150	EP	Mauquenchy	RD118			
14	5415		Gaillefontaine	Route d'Aumale (Poste Bataille)	09/02/17	18/04/17	28/04/17
14	5468	EP	Mauquenchy	route de Rouen			
14	5887		Ménerval	les Iles			

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EXTENSION [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1	CSM			CLE entre Seine et Manche			
1	7135		Saint-Jouin-Bruneval	parking plage -horodateur camping-car			
1	7136		Saint-Jouin-Bruneval	avenue Lord Mounbatten - aire de camping-car	06/04/17	09/05/17	
1	7398		Graimbouville	route d'Angerville - terrain de loisirs- borne festive			
1	7629		La Remuée	rue des Grives, chemin rural - ateliers communaux			
CLE 2	CFG			CLE de la région de Fécamp - Goderville			
2	7478		Bretteville-du-Grand-Caux	Place de l'Eglise (Borne de Marché)			
CLE 3	CPC			CLE du Pays de Caux			
3	6867	EP	Touffreville-la-Corbeline	chemin rené et henri bossiere			
3	6912	EP	Touffreville-la-Corbeline	futur giratoire sur RD 131 et RD 104			
CLE 4	CCVS			CLE de Caux - Vallée de Seine			
CLE 5	CCAV			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont			
5	6683	EP	Colleville	Chemin du Parc - Lotissement "l'Orée du bois"			
5	7455	EP	Ourville-en-Caux	Place Jean Lepicard "Halle commerciale"			
5	7642		Paluel	Chemin rural Route de Saint Valery en Caux			
CLE 6	CL			CLE de la région de Luneray			
6	6652	EP	Luneray	Zone artisanale de Luneray			
6	7163		Quiberville	Rue du vieux puits	13/12/16	28/04/17	
CLE 7	CPY			CLE de la région de Pavilly - Yerville			
CLE 9	CB			CLE de la région de Buchy			
9	7428		Bois-d'Ennebourg	Borne marché			
CLE 10	CBLT			CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes			
10	6171	EP	Auffay	Extension rue du vieux château 11 logements collectifs + 2 cabinets médicaux	23/03/17	05/04/17	21/04/17
10	7667		Longueville-sur-Scie	Borne marché - place de la mairie			
CLE 11	CD			CLE de la région Dieppoise			
11	7043		Hautot-sur-Mer	Place des pêcheurs			
11	7543		Envermeu	borne foraine - par du Courtillier	06/03/17	24/03/17	22/05/17
CLE 12	CCIL			CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières			
12	4805	EP	Touffreville-sur-Eu	Extension 7 parcelles, hameau de Litteville			
12	6550	EP	Flocques	rue des Ecoles	13/04/17	09/05/17	
12	6810	EP	Criel-sur-Mer	camping municipal 2ème partie	08/12/16		
12	7572		Criel-sur-Mer	Mesnil-val ; parking plage			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com mune	Date de la conven- tion	Date de l'arrêté de subven- tion
12	7573		Criel-sur-Mer	Criel plage - frond de mer			
CLE 13	CABN			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel			
13	6529	EP	Ménonval	rue des sapinettes			
13	6991	EP	Rieux	rue Belle Epine	19/04/17	23/05/17	
13	7255		Mortemer	rue du Lavoir	10/03/17	18/04/17	03/05/17
13	7256		Mortemer	route de l'Eaulne	10/03/17	18/04/17	03/05/17
13	7261	EP	Criquiers	Chemin des moines			
13	7373		Campneuseville	route Neuve - Place de l'Eglise	07/04/17	28/04/17	
13	7382	EP	Campneuseville	route de Sainfoin derrière			
13	7645	EP	Bazinval	rue de la Forêt derrière Mairie/Ecole			
13	7651		Saint-Riquier-en-Rivière	Route de Criel - terrain salle des fêtes	07/04/17	11/05/17	
CLE 14	CPB			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay			
14	6444	EP	La Feuillie	Route du Tronquay Desserte de la ZA			
14	6641	EP	Ferrières-en-Bray	Lots. Route de Songeons			
CLE 16	CPN OR			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen			
16	6397		Quincampoix	Lotissement Séminor - 40 logements sociaux	15/03/17		
16	7270		Clères	Parc Animalier	26/04/17	11/05/17	

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EFFACEMENT [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	1051	EP	Angerville-l'Orcher	Rue d'Auzouville	12/04/17	11/05/17	24/05/17
1	3619	EP	Graimbouville	route de la Golette			
1	4349	EP	La Remuée	rue des Châtaigniers 3ème partie			
1	4959		Le Tilleul	impasse de Dunkerque	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	5466	EP	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (1ère partie)			
1	5467	EP	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (2ème partie)			
1	5588		Le Tilleul	chemin du Bocage			
1	6257	EP	La Remuée	résidence "les Glycines"			
1	6259	EP	La Remuée	résidence "la Mésangerie, rue des Balsamines			
1	6386	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 1ère partie			
1	6388	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 2ème partie			
1	6829		Le Tilleul	R.D.940 route du Havre	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	6831		Le Tilleul	Impasse du Cigare	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	6835		Saint-Aubin-Routot	hameau Godebert			
1	6836	EP	Saint-Aubin-Routot	route de Beaucamp, chemin de la Cure			
1	6896	EP	Hermeville	lotissement la côte du Moulin	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6903	EP	Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent			
1	6904	EP	Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin			
1	6909	EP	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rue de la Ferme et rue de la Forge	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6949	EP	Manéglise	hameau des Mares, route du Mouchy	03/04/17	05/04/17	
1	7018	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue Charles Chauveau	06/04/17	09/05/17	
1	7048		Saint-Vigor-d'Ymonville	chemin du Ruelet	21/03/17	04/04/17	21/04/17
1	7049		Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Saint Jean d'Abbetot	21/03/17	04/04/17	21/04/17
1	7115	EP	Les Trois-Pierres	hameau des Belles			
1	7363	EP	Notre-Dame-du-Bec	côte de l'Eglise	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7369		Saint-Romain-de-Colbosc	avenue du Général de Gaulle			
1	7374	EP	Sandouville	la Courte Côte / la Grande Côte R.D.80			
1	7388	EP	Sandouville	chemin des Sources			
1	7389	EP	Oudalle	chemin des Sources	18/04/17	18/05/17	
1	7404	EP	Manéglise	hameau Branmaze	03/04/17	05/04/17	
1	7409	EP	La Remuée	rue des Grives R.D.112			
1	7412	EP	La Remuée	rue des Châtaigniers - sente piétonne vers aire de loisirs			
1	7486	EP	Saint-Vincent-Cramesnil	Grand Rue, chemin du Haizel	07/04/17	22/05/17	
1	7492		Le Tilleul	rue des Servains			
1	7610	EP	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Secqueville, hameau de Secqueville			
1	7652	EP	Beaurepaire	route de Gonnevillle R.D.32 (lié au renforcement 6088			
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville				
2	5324	EP	Yport	Rue Hottière et rue aux Justes	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	5964	EP	Goderville	Rue de la Chênaie et rue Jean Prevost	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	6277	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat 1ère Partie - RD940 (Du n°992 au n°762).			
2	6278	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat 2ème Partie - R940 (du n°516 au n°672) et Chemin des Sapins.			
2	6724		Saint-Léonard	Impasse des Marettes et Route d'Yport (RD211).	30/03/17	25/04/17	09/05/17
2	6729	EP	Daubeuf-Serville	Rue de la Vierge			
2	6730	EP	Daubeuf-Serville	Rue du Crucifix et du Cheval Blanc			
2	6948	EP	Saint-Léonard	rue Gustave Couturier à Fécamp			
2	7131	EP	Grainville-Ymauville	Route Guy de Maupassant			
2	7146	EP	Angerville-Bailleul	Rue de l' Ecole - RD 73			
2	7319	EP	Mentheville	Impasse de Pétreval et de la Carrière			
2	7339	EP	Gonfreville-Caillet	Route du Vieux moulin et Impasse du Bosquet			
2	7340	EP	Mentheville	Route d'Epreville - RD11			
2	7405	EP	Froberville	Allée des Violettes	06/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7487		Bénarville	Route de Mesnil Vasse			
2	7571	EP	Bretteville-du-Grand-Caux	Route de Chaumont - Lotissement Place Tous Vents			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
2	7580	EP	Saint-Léonard	Route d'Etretat (RD940) jusqu'au Chemin de la Corderie			
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				
3	4247	EP	Normanville - CCCA	rue des petits jardins			
3	4280	EP	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Route d'héricourt, RD233			
3	4281	EP	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Rue du village, RD233			
3	5817	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles			
3	5818	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles phase 2			
3	5901	EP	Sainte-Marie-des-Champs	rue de l'industrie 1ère partie			
3	6454	EP	Valliquerville	grande rue	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	6455	EP	Valliquerville	rue de l'église	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6456	EP	Valliquerville	rue du cimetiere	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6457	EP	Valliquerville	rue du puits	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6598	EP	Robertot	route de la vallée			
3	6606	EP	Veauville-lès-Baons	route de la prairie	06/04/17	17/05/17	
3	6607	EP	Veauville-lès-Baons	impasse angelina	06/04/17	18/05/17	
3	6611		Héricourt-en-Caux	rue de saint riquier			
3	6639		Normanville	rue du gaquerel			
3	6871	EP	Trémauville	rue du faux buisson et rue de la mairie	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6873	EP	Trémauville	rue d equimbosc	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6976	EP	Saint-Laurent-en-Caux	Route de Doudeville RD 149 conjoint à Reuville	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	6977	EP	Reuville	route de doudeville RD 149 conjoint à saint laurent en caux	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7097	EP	Terres-de-Caux	Ricarville - rue du carreau			
3	7129	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons complément du renfo			
3	7110	EP	Autretot	rue des tisserand	06/04/17		
3	7176	EP	Sainte-Marie-des-Champs	rue des cerisiers			
3	7179	EP	Harcenville	rue des poteries			
3	7182	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de la petite croix phase 3			
3	7231	EP	Auzebosc	rue du calvaire phase 2	03/03/17	18/04/17	28/04/17
3	7232	EP	Touffreville-la-Corbeline	route du val au cesne partie 3	14/03/17	18/04/17	25/04/17
3	7266	EP	Doudeville	route de bosc mare			
3	7305		Valliquerville	RD 6015 le Maulny	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	7395	EP	Saint-Laurent-en-Caux	lotissement les tilleuls	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7494	EP	Hattenville	impasse de l'ancien presbytère			
3	7536	EP	Trémauville	rue du petit hameau			
3	7591	EP	Cleuville - CCCA	Rue de l'Eglise			
CLE 4	CCVS		CLE de Caux - Vallée de Seine				
4	4264	EP	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Chemin du Pas Grillant			
4	5846		Petiville	Rue des 18 Acres/RD28 et Grande Rue/RD281.	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	5847	EP	Petiville	Route du Stade et RD28	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	6048	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande Rue et rue Pierre Gant			
4	6049	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant			
4	6085	EP	Lanquetot	Route de Bolbec - RD109			
4	6283	EP	Trouville-Alliquerville	Route Départementale 40 et route de l'Ecole	02/03/17	18/04/17	09/05/17
4	6734	EP	Raffetot	Rue du Calvaire et Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6735	EP	Raffetot	Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6862	EP	Louvetot	Route de l'ancien moulin	17/02/17	18/04/17	09/05/17
4	6910	EP	Saint-Jean-de-la-Neuville	Route du Mont Criquet	16/03/17	18/04/17	28/04/17
4	6993	EP	Mélamare	rue du Tonnelier, rue des deux communes	15/03/17	18/04/17	03/05/17
4	7214	EP	Nointot	Rue des 2 Hameaux			
4	7278	EP	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue à l'Eau			
4	7279	EP	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue du Gué et rue à l'Eau			
4	7367	EP	Tancarville	impasse de la Crique	14/04/17	17/05/17	
4	7408		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Rue du Château			
4	7413		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - Rue du Calvaire, Route de Grandcamp - Rd110, Rue de la Briqueterie - Rd28			
4	7418		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - RD982 et Rue Saint-Amator			
4	7565	EP	Beuzeville-la-Grenier	Route du Village, Sente du Manoir et Route de Bolbec (RD910)			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date de début commune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
4	7566	EP	Beuzeville-la-Grenier	Sente du Manoir, Place de l'Eglise et Route de Bolbec			
4	7631	EP	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913 et Rue Pierre & Marie Curie.	10/04/17	11/05/17	
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	4794	EP	Veulettes-sur-Mer	Chemin du Catelier			
5	5164	EP	Gerponville	Route de Theuville			
5	5369	EP	Gerponville	Route de Theuville - côté stade			
5	5672	EP	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Vallée)	03/02/17	04/04/17	
5	5707	EP	Veauville-lès-Quelles	Rue de la Plaine			
5	6009	EP	Pleine-Sève	Le Morêt			
5	6016	EP	Sasseville	Les violettes			
5	6112	EP	Blosseville	Rue de la Forge			
5	6328	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux	Vinchigny phase 1			
5	6337	EP	Veauville-lès-Quelles	Chemin de la plaine - Mathonville			
5	6573	EP	Sasseville - CCCA	Route du sucre			
5	6691	EP	Colleville	Impasse de l'école			
5	6763	EP	Blosseville	Rue du Bout du Moulin			
5	6764	EP	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Les Wagands)	03/02/17	04/04/17	
5	6863	EP	Vinnemerville	La Grande Rue poste "manoir Vinnemerville"			
5	6946	EP	Limpville	Rue du presbytère et chemin de Fauville Poste "Bourg"			
5	6982	EP	Ypreville-Biville	route de Valmont			
5	7111	EP	Vinnemerville	La Grande Rue poste "Vinnemerville"			
5	7164	EP	Colleville	RUE DE L'EGLISE			
5	7346	EP	Angerville-la-Martel	Impasse de la Forges			
5	7351	EP	Colleville	rue Cauchoise	03/02/17	04/04/17	
5	7643	EP	Sassetot-le-Mauconduit	Route des Grandes Dalles Rue du Marché	11/04/17	02/05/17	
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	3328	EP	Auppegard	rue du stade	01/12/16	26/04/17	05/05/17
6	4275	EP	Autigny	rue de la Mare			
6	4290	EP	Thil-Manneville	rue de la forge	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6223	EP	Houdetot	Grande route RD70			
6	6288	EP	Héberville	Rue de l'église			
6	6330	EP	Lammerville	Hameau de flamanville			
6	6627	EP	Thil-Manneville	Rue du champs des oiseaux	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6655	EP	Anglesqueville-la-Bras-Long	Rue du Bourretout			
6	6934	EP	Longueil	Rue de la mer	16/02/17	25/04/17	05/05/17
6	7099	EP	Saint-Pierre-le-Vieux	Rue du gué			
6	7311	EP	Brachy	Route de la vallée			
6	7692	EP	Luneray	Rue des alliés			
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
7	3978	EP	Vibeuf	Rue de la Mare des Champs - Phase 3	12/04/17	17/05/17	
7	6722	EP	Vibeuf	Rue des Moissons et rue de l'Epicerie	02/02/17		
7	7184	EP	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 1	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7185	EP	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 2	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7419	EP	Butot	ferme capron face 2			
7	7539	EP	Etoutteville	impasse de la patte d'oie	06/04/17	03/05/17	10/05/17
CLE 9	CB		CLE de la région de Buchy				
9	2307	EP	Grainville-sur-Ry	Rue de la Mare Chanceuse (Fin)	10/04/17	23/05/17	
9	2308	EP	Grainville-sur-Ry	Rue de l'Ecole	10/04/17	b	
9	3179		Ry	Route de Martinville	29/03/17	18/04/17	
9	3281		Morgny-la-Pommeraye	Rue du Calvaire			
9	3989	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue du bus avec Sainte Croix			
9	4309	EP	Martainville-Épreville	N31 entre giratoire et Mairie (esquisse)			
9	5524	EP	Vieux-Manoir	Rue de Saint Aubin (phase 1)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5527	EP	Vieux-Manoir	Route de St Aubin (phase 2)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5576	EP	Maucombie	Rue d'Eawy			
9	5940	EP	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	5942	EP	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	6129	EP	Préaux	Rue des Ecoles			
9	6284	EP	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (1ère partie)	27/03/17	05/04/17	
9	6305	EP	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (2ème partie)	27/03/17	05/04/17	
9	6534	EP	Ventes-Saint-Rémy	Route de l'Ecole			
9	6637	EP	Bois-Hérault	Impasse de la Quèsne			
9	6723	EP	Neufbosc	Carrefour RD24 et RD118			
9	6842	EP	Rocquemont	Grande Rue	30/03/17	18/04/17	27/04/17
9	6856	EP	Pierreval	Route de Bierville (phase 2)	06/04/17	28/04/17	05/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
9	6858	EP	Pierreval	Route de Bierville (phase 3)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6929	EP	Bois-d'Ennebourg	Carrefour RD43 X RD53			
9	6971	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Four à Pain			
9	6972	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Manoir			
9	7008	EP	Buchy	Avenue des Canadiens	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7027	EP	Grainville-sur-Ry	Rues de l'Église et des Prairies	10/04/17	23/05/17	
9	7203	EP	Bierville	Rues des Huit Acres et du Petit Clos			
9	7204	EP	Longuerue	Rues des Huit Acres et du Petit Clos			
9	7352	EP	Sommery	Rue de l'abbé Cochet et rue Principale	11/04/17	27/04/17	09/05/17
9	7410	EP	Bosc-Roger-sur-Buchy	La Fresnaye			
9	7477	EP	Catenay	Rue Saint Clair			
9	7527	EP	Mesnil-Raoul	Impasse du Val aux Prêtres et route de Paris	08/03/17	18/04/17	02/05/17
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Bellesmeubles - Longueville - Tôtes				
10	4541		Beaumont-le-Hareng	route d'Eawy (1ère partie)			
10	5895	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (1ère partie)			
10	5896	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (2ème partie)			
10	6614	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (3ème partie)			
10	6616	EP	Dénestanville	Rue des cyclamens	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6617	EP	Dénestanville	Rue des myosotis	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6916	EP	Dénestanville	Impasse de la forêt	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6989		Beauval-en-Caux	route du Tortillard	14/03/17	28/03/17	21/04/17
10	7194		Varneville-Bretteville	Rue des randonneurs			
10	7197	EP	Varneville-Bretteville	Route du camp romain			
10	7304	EP	Belmesnil	Route de la mer			
10	7306	EP	Belmesnil	Rue du dernier sou			
10	7312	EP	Cottévard	Rue du Prieuré (lié à la commune de Critot)			
10	7320	EP	Saint-Crespin	Route de la scie	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7327	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (1ère partie)			
10	7328	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (2ème partie)			
10	7329	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (3ème partie)			
10	7364	EP	Vassonville	Route de la scie / chemin de l'église	10/04/17	27/04/17	18/05/17
10	7381	EP	Belleville-en-Caux	Rue du Petit Mesnil			
10	7417	EP	Mesnil-Follemprie	Rue Henri IV			
10	7444	EP	Anneville-sur-Scie	Rue du moulin			
CLE 11	CD		CLE de la région Dieppoise				
11	1968	EP	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue des Canadiens			
11	4404	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Impasse de La Chapelle			
11	5729	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue du Bel Air			
11	5730	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Étoile - (partie 2/2) Poste "Rue de Rouxmesnil"			
11	5731	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Étoile - (partie 1/2) Poste "Rouxmesnil Le Haut"			
11	5735	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Chemin des Vertus			
11	6026	EP	Petit-Caux	TOURVILLE LA CHAPELLE - Route de Brunville	04/04/17	04/05/17	
11	6178	EP	Notre-Dame-d'Aliermont	Grande Rue			
11	6610	EP	Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - chemin de Guilmécourt	04/04/17	04/05/17	
11	6826	EP	Varengueville-sur-Mer	Chemin des 2 Gorges	03/02/17	28/04/17	
11	6874	EP	Hautot-sur-Mer	Rue du Cabaret	20/03/17	24/04/17	
11	7107	EP	Rouxmesnil-Boutelles	Chemin des Aubéplines			
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières				
12	3119	EP	Touffreville-sur-Eu	Route de la Vallée 2ème partie			
12	3556	EP	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville			
12	3558	EP	Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne (partie haute : poste "Le Fresne" et poste "Orme Jovelin")	10/04/17		
12	4888	EP	Criel-sur-Mer	Route Touristique / rue des Ormes			
12	5578	EP	Ponts-et-Marais	rue de l'Isle			
12	6198	EP	Smermesnil	route de l'Église			
12	6325	EP	Criel-sur-Mer	rue de la Mer			
12	6356	EP	Londinières	rue de Grainville (lié au dossier Renfo 5808)			
12	6460	EP	Monchy-sur-Eu	rue Pasteur 4ème partie			
12	6506	EP	Melleville	rue des Ormelets			
12	7581	EP	Fresnoy-Folny	rue du Tréport			
12	7582	EP	Fresnoy-Folny	route de la Londe			
12	7635	EP	Étalondes	rue de la Plaine Saint Martin			
12	7699	EP	Incheville	lotissement Ronsard	13/04/17	16/05/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	date émission convention SDE76	date émission arrêté de subvention
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel				
13	2326	EP	Nesle-Normandeuse	Rue du Centre et rue du Cimetière (partie haute)	31/01/17		
13	4705	EP	Saint-Germain-sur-Eaulne	Lotissement Jacques Cazaux	10/04/17	25/04/17	03/05/17
13	5145	EP	Mesnières-en-Bray	rue du Pontier Blond 2ème partie (sur 250ml)	06/04/17	02/05/17	
13	5352	EP	Campneuseville	route de Sainfoin devant Chapelle			
13	5579	EP	Criquières	rue Principale, poste " Chemin des Moines" P0020			
13	5580	EP	Criquières	rue Principale poste "rue principale" P0023 (1ère partie)			
13	5806	EP	Monchaux-Soreng	rue Marcel Porquier			
13	5900	EP	Criquières	rue Principale poste "rue principale" P0023 (2ème partie)			
13	6256	EP	Quièvrecourt	route de Neufchâtel et route d'Esclavelles	12/04/17	11/05/17	
13	6359	EP	Lucy	route de la Houssaye + carrefour RD97			
13	7032	EP	Fesques	rd36 (3ème partie)			
13	7033	EP	Foucarmont	rue Ch. Desjonquières			
13	7236	EP	Lucy	Hameau " le Moulin" RD97			
13	7384	EP	Aubéguimont	rue Centrale (1ère partie)			
13	7387	EP	Aubéguimont	route Centrale (2ème partie)			
13	7526	EP	Foucarmont	route de Blangy			
13	7649	EP	Fesques	hameau la Vieuville			
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Arguell - Forges - Gournay				
14	1355	EP	Molagnies	Rue de l'église			
14	4706	EP	Le Mesnil-Lieubray	Rue de l'Eglise	01/12/16	18/04/17	
14	5093	EP	Croisy-sur-Andelle	Rue de la Capelle (tranche 2)			
14	5884	EP	Ferrières-en-Bray	Rue de l'Église (1ère phase)			
14	5886	EP	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais entre le rond point de la mare aux canards et le pont de Beauvais			
14	7068	EP	La Feuillie	Route de Rouen (N31)			
14	7076	EP	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de Villedieu T1)			
14	7084	EP	Ferrières-en-Bray	Route Neuve			
14	7499	EP	Beaussault	Le Toupray (Partie 2)			
14	7504	EP	Beaussault	Toupray (partie3)			
14	7654	EP	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de Villedieu T2)			
14	7660	EP	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais partie 2			
CLE 16	CPNO R		CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen				
16	3071	EP	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Bracquetuit (2ème partie)	11/04/17	04/05/17	
16	5551	EP	Villers-Écalles	Rue Gadeau de Kerville			
16	5556	EP	Montigny	Rue du Fond du Piège			
16	5573	EP	La Vaupalière	Rue du Hamelet			
16	5778	EP	Authieux-Ratiéville	Rue du Mont Cauvaire (partie 1/2)	27/03/17	20/04/17	
16	5977	EP	Montigny	Allée de La Chaupière	13/03/17	28/04/17	
16	6485	EP	Villers-Écalles	Rue Émile Eliot			
16	6844	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste Château d'Eau	09/03/17	28/04/17	22/05/17
16	6845	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste "Cadran"			
16	6891	EP	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 1	28/02/17	25/04/17	
16	6892	EP	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 2			
16	6894	EP	Eslettes	Hameau de la Saussaye	09/02/17	28/04/17	
16	7252	EP	Quincampoix	Rue Maurice Ducatel	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7268	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	futur giratoire RD 6015 et RD 90 DDR			
16	7624	EP	La Houssaye-Béranger	Route du camp romain (lié à la commune de Varneville Bretteville)			

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
CLE 1	CSM			CLE entre Seine et Manche			
1	1051	Eff	Angerville-l'Orcher	Rue d'Auzouville	12/04/17	11/05/17	24/05/17
1	3619	Eff	Graimbouville	route de la Golette			
1	4349	Eff	La Remuée	rue des Châtaigniers 3ème partie			
1	4370		Saint-Martin-du-Manoir	Hameau d'Enéaumare			
1	4678		Saint-Romain-de-Colbosc	route d'Oudalle - parc Eco-Normandie			
1	5132		Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue de la plaine	30/03/17	19/04/17	03/05/17
1	5343		Saint-Romain-de-Colbosc	voie du Château - parc Eco-Normandie			
1	5466	Eff	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (1ère partie)			
1	5467	Eff	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay (2ème partie)			
1	6143		Gainneville	route de Rogerville - 3ème partie			
1	6146		Gainneville	rue des hêtres			
1	6257	Eff	La Remuée	résidence "les Glycines"			
1	6259	Eff	La Remuée	résidence "la Mésangerie, rue des Balsamines"			
1	6386	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 1ère partie			
1	6388	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 2ème partie			
1	6423		Gainneville	hameau de Gerville plaine de la Paix - stade de foot -			
1	6830		Le Tilleul	R.D.940 Eglise			
1	6833		Cauville-sur-Mer	R.D.940 Emmaüs	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6836	Eff	Saint-Aubin-Routot	route de Beaucamp, chemin de la Cure			
1	6869		Cauville-sur-Mer	R.D.940 impasse lieu-dit "Versailles" à la rue de Versailles	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6870		Cauville-sur-Mer	2/4 rue de Briquemare - armoire EP	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6896	Eff	Hermeville	lotissement la côte du Moulin	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6899		La Cerlangue	route de Tancarville R.D.39 - hameau de la Forge	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6901		La Cerlangue	route de Tancarville R.D.39- Maison Familiale et Rurale	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6902		La Cerlangue	hameau de la Morinerie	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6903	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent			
1	6904	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin			
1	6906		Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin			
1	6907		Rolleville	rue Abbé Maze - parking salle polyvalente	02/03/17	04/04/17	09/05/17
1	6908	Renfo	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rte de Pierrefiques et rue de la Ferme	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6909	Eff	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rue de la Ferme et rue de la Forge	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6917		Hermeville	R.D.125 X rue des Cordiers	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6949	Eff	Manéglise	hameau des Mares, route du Mouchy	03/04/17	05/04/17	
1	6950		Manéglise	rue du Général de Gaulle 2ème tranche	03/04/17	05/04/17	27/04/17
1	6999		Saint-Jouin-Bruneval	rue des Châtaigniers - lotissement du Parc	06/04/17	09/05/17	
1	7000		Saint-Jouin-Bruneval	place du Major Général Frost			
1	7018	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue Charles Chauveau	06/04/17	09/05/17	
1	7044		Epretot	R.D.6015 Atribus	06/03/17	04/04/17	09/05/17
1	7045		Rogerville	rue de la Fraternité			
1	7046		Rogerville	rue René Coty			
1	7047		Rogerville	rue Guy de Maupassant, impasse Fontenelle, rue Maurice Leblanc, rue le Nid de Corneille			

CLÉ	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
1	7114		Les Trois-Pierres	impasse hameau des Belles	24/04/17	22/05/17	
1	7115	Eff	Les Trois-Pierres	hameau des Belles			
1	7330		Sainneville	rue du Grénése			
1	7331		Sainneville	rue de la Mare Violette	10/04/17	24/04/17	
1	7332		Sainneville	rue de l'Eglise			
1	7334		Gainneville	rue de la Gare	10/04/17	09/05/17	
1	7349		Notre-Dame-du-Bec	côte de la Ferme Boivin	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7354		Mannevillette	rue d'Estouteville - Stade	28/03/17	03/04/17	18/04/17
1	7355		Fontaine-la-Mallet	avenue Jean Jaurès			
1	7356		Octeville-sur-Mer	avenue Michel Adam			
1	7357		Fontaine-la-Mallet	Diverses rues, horloges astronomiques			
1	7358		Octeville-sur-Mer	R.D.940 - rue Auguste Leconte			
1	7359		Octeville-sur-Mer	route de Montvilliers / avenue Michel Adam - passage piétons			
1	7360		Octeville-sur-Mer	rue Michel Morin			
1	7361		Turretot	place de Caux- rue de l'Eglise			
1	7362		Octeville-sur-Mer	R.D.940 Rond point du Pêcheur			
1	7363	Eff	Notre-Dame-du-Bec	côte de l'Eglise	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7365		Saint-Aubin-Routot	route Vieille Route de la Botte	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	7372		Saint-Romain-de-Colbosc	avenue du Général de Gaulle			
1	7374	Eff	Sandouville	la Courte Côte / la Grande Côte R.D.80			
1	7388	Eff	Sandouville	chemin des Sources			
1	7389	Eff	Oudalle	chemin des Sources		18/05/17	
1	7397		Graimbouville	route d'Angerville - terrain de loisirs			
1	7404	Eff	Manéglise	hameau Branmaze	03/04/17	05/04/17	
1	7409	Eff	La Remuée	rue des Grives R.D.112			
1	7412	Eff	La Remuée	rue des Châtaigniers - sente piétonne vers aire de loisirs			
1	7414		La Remuée	aire de loisirs 1ère partie, allée piétonne traversante, rue des Grives			
1	7449		Fontenay	rue de la Randouerie x impasse des Sources			
1	7450		Fontenay	impasse des Peupliers			
1	7451		Fontaine-la-Mallet	place Saint Valéry			
1	7457		Octeville-sur-Mer	rue René Raas jusque chemin des Quatre Fermes			
1	7458		Octeville-sur-Mer	rue Michel Adam x rue Michel Morin			
1	7459		Octeville-sur-Mer	rue Michel Adam parking salle Michel Adam			
1	7460		Angerville-l'Orcher	carrefour en Té DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7463		Angerville-l'Orcher	giratoire RD 39 DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7464		Angerville-l'Orcher	giratoire RD 52 DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7467		Sandouville	rue de l'Eglise x rue de la Plaine - parc de jeux			
1	7468		Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue de la Cavée x rue des Communes			
1	7470		Saint-Laurent-de-Brèvedent	côte des Châtaigniers, place des Amandiers, place des Coquelicots, place des Bleuets, rue des Marronniers			
1	7471		Sandouville	chemin du Haut Vent			
1	7479		Saint-Vincent-Cramesnil	rue de la Cure	07/04/17	22/05/17	
1	7480		Saint-Vincent-Cramesnil	la Chesnaie	07/04/17	22/05/17	
1	7481		Saint-Vincent-Cramesnil	route de Sandouville R.D.80	07/04/17	22/05/17	
1	7486	Eff	Saint-Vincent-Cramesnil	Grand Rue, chemin du Haizel	07/04/17	22/05/17	
1	7489		Saint-Martin-du-Manoir	lotissement la Closerie	13/04/17	18/05/17	
1	7490		Saint-Martin-du-Manoir	allée des Terrasses	13/04/17	18/05/17	
1	7506		Cauville-sur-Mer	route de Montvilliers			
1	7508		Heuqueville	rue du Manoir, impasse du Petit Clos			
1	7509		Heuqueville	R.D. 111 route de Mannevillette			
1	7510		Oudalle	route de l'Eglise - parking Mairie			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
1	7511		Oudalle	route de la Vallée / route du Hamelet			
1	7512		Criquetot-l'Esneval	route de Mondeville			
1	7513		Criquetot-l'Esneval	parking de l'île			
1	7514		Criquetot-l'Esneval	route de Vergetot			
1	7610	Eff	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Secqueville, hameau de Secqueville			
1	7627		Saint-Jouin-Bruneval	R.D.111 cheminement piéton			
1	7652	Eff	Beaurepaire	route de Gonnevill R.D.32 (lié au renforcement 6088			
1	7690		Saint-Martin-du-Manoir	route de la Cayenne	13/04/17	18/05/17	
CLE 2	CFG			CLE de la région de Fécamp - Goderville			
2	5324	Eff	Yport	Rue Hottière et rue aux Justes	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	5964	Eff	Goderville	Rue de la Chênaie et rue Jean Prevost	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	6277	Eff	Saint-Léonard	Route d'Etretat 1ère Partie - RD940 (Du n°992 au n°762).			
2	6278	Eff	Saint-Léonard	Route d'Etretat 2ème Partie - R940 (du n°516 au n°672) et Chemin des Sapins.			
2	6729	Eff	Daubeuf-Serville	Rue de la Vierge			
2	6730	Eff	Daubeuf-Serville	Rue du Crucifix et du Cheval Blanc			
2	6737		Saint-Maclou-la-Brière	Route de Yébleron (Eclairage de l'Eglise)			
2	6913		Gonfreville-Caillet	Route de Bréauté, RD452	13/01/17	18/04/17	26/04/17
2	6931		Ecrainville	giratoire RD 925 ,RD 68 et RD 252 DDR			
2	6948	Eff	Saint-Léonard	rue Gustave Couturier à Fécamp			
2	6957		Saussezemare-en-Caux	Route d'Ecrainville - RD68	11/05/17	23/05/17	
2	6967	Renfo	Froberville	Allée des Violettes & des Jonquilles			
2	6973		Yport	rue Emmanuel Foy et rue Eugène Ebran	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7013		Maniquerville	Rue Thiboutot, rue de l'Ancienne Ecole, Allée de la Voie Romaine			
2	7085		Maniquerville	Place de la Mairie et Rue Thiboutot			
2	7131	Eff	Grainville-Ymauville	Route Guy de Maupassant			
2	7132		Grainville-Ymauville	Rue du Bocage et au carrefour de la route de Valmont, RD10.	09/03/17	25/04/17	
2	7133		Yport	Chemin de la mare aux loups	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7140		Yport	Rue de la Belle Etoile (Résidence)	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7141		Yport	Rue Gorgeu, rue Metzinger, Rue Jean Hélie, rue Hottières "Haute", Avenue Marguerite et Rue Casimir Vatinel.	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7142		Yport	Rue Ernest Lethullier "Basse" et "Haute", Rue de la Cardine, Après Cardine et Rue Feuilloley			
2	7143		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Rue du Presbytère et rue des Pommiers	11/04/17	22/05/17	
2	7144		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Lotissement le Bel Horizon	11/04/17	22/05/17	
2	7145		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Impasse des Glycines, Rue des Acacias et Impasse des Magnolias	11/04/17	22/05/17	
2	7146	Eff	Angerville-Bailleul	Rue de l' Ecole - RD 73			
2	7156		Angerville-Bailleul	Chemin de l'Eglise, Poste Eglise	15/03/17	25/04/17	16/05/17
2	7161		Goderville	Rue Georges Braque, Rue Raoul Dufy et Rue Auguste Renoir.	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7186		Manneville-la-Goupil	Route Guy de Maupassant - RD10	07/04/17	11/05/17	
2	7319	Eff	Mentheville	Impasse de Pétreval et de la Carrière			
2	7339	Eff	Gonfreville-Caillet	Route du Vieux moulin et Impasse du Bosquet			
2	7340	Eff	Mentheville	Route d'Épreville - RD11			
2	7405	Eff	Froberville	Allée des Violettes	06/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7440		Tocqueville-les-Murs	Rue de l'Ancien Four	28/03/17	25/04/17	04/05/17
2	7454	Renfo	Mentheville	Route de l'Eglise			
2	7571	Eff	Bretteville-du-Grand-Caux	Route de Chaumont - Lotissement Place Tous Vents			
2	7580	Eff	Saint-Léonard	Route d'Etretat (RD940) jusqu'au Chemin de la Corderie			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délab commune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
2	7588		Bretteville-du-Grand-Caux	Place du Charron et Place du Bicentenaire			
CLE 03	CPC			CLE du Pays de Caux			
3	2715		Trémauville	Rue de la Hétraie			
3	4002		Terres-de-Caux	Fauville en Caux - RD 149 devant future gendarmerie			
3	4023	Renfo	Saint-Clair-sur-les-Monts	Poste Église, chemin des Écolliers 4X 12 Cu sur 263m			
3	4246	Renfo	Normanville - CCCA	Rue du Petit Jardin partie renforcement (fils nu 4x29 Cu)			
3	4247	Eff	Normanville - CCCA	rue des petits jardins			
3	4280	Eff	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Route d'héricourt, RD233			
3	4281	Eff	Ancourteville-sur-Héricourt - CCCA	Rue du village, RD233			
3	5817	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles			
3	5818	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue des jonquilles phase 2			
3	5825		Sainte-Marie-des-Champs	aménagement eglise			
3	5829		Amfreville-les-Champs	route de la fosse aux loups	07/04/17	04/05/17	15/05/17
3	5832		Amfreville-les-Champs	chemin vert de la ruelle			
3	5859		Yébleron	résidence RPA	11/04/17	24/04/17	02/05/17
3	5860		Yébleron	lotissement les tilleuls	11/04/17	21/04/17	02/05/17
3	5861		Yébleron	route de bolleville	11/04/17	24/04/17	02/05/17
3	5893		Auzebosc	lotissement les tilleuls	03/03/17	10/04/17	28/04/17
3	5901	Eff	Sainte-Marie-des-Champs	rue de l'industrie 1ère partie			
3	5948	Renfo	Harcanville	route de la briqueterie 285ml 4x22cu	09/03/17	18/04/17	28/04/17
3	5955		Auzebosc	place de la mairie	03/03/17	10/04/17	28/04/17
3	6454	Eff	Valliquerville	grande rue	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	6455	Eff	Valliquerville	rue de l'église	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6456	Eff	Valliquerville	rue du cimetièr	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6457	Eff	Valliquerville	rue du puits	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6508		Hautot-le-Vatois	rue des fermes			
3	6593		Boudeville	rue du percheron	16/02/17	10/04/17	20/04/17
3	6595		Robertot	parking du cimetièr rue de l'église	17/02/17	04/05/17	15/05/17
3	6597		Robertot	chemin de la grand mère paysanne			
3	6598	Eff	Robertot	route de la vallée			
3	6606	Eff	Veauville-lès-Baons	route de la prairie	06/04/17	17/05/17	
3	6607	Eff	Veauville-lès-Baons	impasse angelina	06/04/17	18/05/17	
3	6619		Terres-de-Caux	Saint Pierre Lavis - impasse des haies			
3	6638		Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de l'église mairie			
3	6865		Robertot	sente piétonne CD 131	17/02/17	04/05/17	15/05/17
3	6867	Ext	Touffreville-la-Corbeline	chemin rené et henri bossiere			
3	6871	Eff	Trémauville	rue du faux buisson et rue de la mairie	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6873	Eff	Trémauville	rue d equimbosc	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6912		Touffreville-la-Corbeline	futur giratoire sur RD 131 et RD 104			
3	6976	Eff	Saint-Laurent-en-Caux	Route de Doudeville RD 149 conjoint à Reuville	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	6977	Eff	Reuville	route de doudeville RD 149 conjoint a saint laurent en caux	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7010	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons			
3	7011	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des jardins 4x19 Cu sur 140m			
3	7012	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du général de Gaulle 4x19 Cu 145ml	11/04/17		
3	7025	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la libération 150 m de 4x19 cu			
3	7029	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des londes 350m de 4x48 cu			
3	7097	Eff	Terres-de-Caux	Ricarville - rue du carreau			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
3	7108		Allouville-Bellefosse	parking public face à la mairie	07/02/17	10/04/17	25/04/17
3	7109		Allouville-Bellefosse	route de louvetot RD 33			
3	7110	Eff	Autretot	rue des tisserand	06/04/17		
3	7129	Eff	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons complément du renfo			
3	7172		Sainte-Marie-des-Champs	rue des mésanges sente piétonne	07/02/17	10/04/17	04/05/17
3	7173		Sainte-Marie-des-Champs	impasse perpendiculaire à la RD 6015	07/02/17	24/04/17	04/05/17
3	7174		Sainte-Marie-des-Champs	avenue des lions			
3	7176	Eff	Sainte-Marie-des-Champs	rue des cerisiers			
3	7177		Allouville-Bellefosse	rue Jacques Anquetil	06/12/16	20/02/17	13/03/17
3	7178		Harcanville	chemin des marronniers	09/03/17	19/04/17	28/04/17
3	7179	Eff	Harcanville	rue des poteries			
3	7180		Saint-Clair-sur-les-Monts	stade de foot			
3	7181		Saint-Clair-sur-les-Monts	la grande rue			
3	7182	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de la petite croix phase 3			
3	7198		Sainte-Marie-des-Champs	rue des brebis	07/02/17	10/04/17	04/05/17
3	7231	Eff	Auzebosc	rue du calvaire phase 2	03/03/17	18/04/17	28/04/17
3	7232	Eff	Touffreville-la-Corbeline	route du val au cesne partie 3	14/03/17	18/04/17	25/04/17
3	7249		Touffreville-la-Corbeline	rue et place de l'église	14/03/14	10/04/17	19/04/17
3	7250		Touffreville-la-Corbeline	route de rançon	14/03/14	10/04/17	19/04/17
3	7264		Doudeville	horloge Astro sur la commune	28/02/17	19/04/17	02/05/17
3	7265		Doudeville	remplacement des armoires EP	28/02/17	10/04/17	02/05/17
3	7266	Eff	Doudeville	route de bosc mare			
3	7294		Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la ferme et impasse	11/04/17		
3	7295		Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue d'amiot			
3	7377		Héricourt-en-Caux	rue de saint mellon RD 131			
3	7378		Héricourt-en-Caux	rue de saint riquier (lanterne boule)			
3	7379		Héricourt-en-Caux	rue de greaume lanterne mercure			
3	7380		Yvecrique	rue des écoles parking	07/04/17	11/05/17	22/05/17
3	7385		Valliquerville	rue du cimetièrre parking	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	7386		Valliquerville	rue de la mairie parking			
3	7392	Renfo	Ecretteville-lès-Baons	rue du sabotier			
3	7393		Yvecrique	route de Bihorel	07/04/17	11/05/17	22/05/17
3	7395	Eff	Saint-Laurent-en-Caux	lotissement les tilleuls	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7406		Hautot-le-Vatois	horloge astro chemin de la côte et hameau de Gogny			
3	7484		Etalleville	rue du château			
3	7485		Etalleville	parking rue du château			
3	7488		Ecretteville-lès-Baons	rue du meunier pour impasse de gogny conjoint a hautot le vatois	10/03/17	10/04/17	24/04/17
3	7494	Eff	Hattenville	impasse de l'ancien presbytère			
3	7533		Trémauville	rue de la mairie			
3	7534		Trémauville	rue de la mairie place de la mairie			
3	7536	Eff	Trémauville	rue du petit hameau			
3	7542		Allouville-Bellefosse	centre bourg armoire AL2			
3	7545		Canville-les-Deux-Églises	Lotissement de la Ferme			
3	7546		Canville-les-Deux-Églises	rue Gérard ducastel			
3	7547		Canville-les-Deux-Églises	Containers rue Gérard Ducastel			
3	7548		Canville-les-Deux-Églises	Rue Verte			
3	7549		Canville-les-Deux-Églises	impasse de l'église			
3	7550		Canville-les-Deux-Églises	route d'Autigny proche de la rue du sucre			
3	7552		Canville-les-Deux-Églises	Route d'Autigny			
3	7553		Canville-les-Deux-Églises	Route de Perelle			
3	7554		Canville-les-Deux-Églises	Rue de Notre Dame			
3	7555		Canville-les-Deux-Églises	Route du Sucre			
3	7556		Canville-les-Deux-Églises	Route de Saint Laurent			
3	7568		Doudeville	route de seltot	10/04/17	12/05/17	
3	7591	Eff	Cleuville - CCCA	Rue de l'Eglise			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
3	7661		Saint-Laurent-en-Caux	rue elphege beaudoin			
CLE 4	CCVS			CLE de Caux - Vallée de Seine			
4	4102		Parc-d'Anxtot	Voie Nouvelle, Eclairage du Stade.			
4	4264	Eff	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Chemin du Pas Grillant			
4	5047		La Frénaye	Lotissement Plaine Becquet, Armoire I.			
4	5840	Renfo	Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville la Cable - Route du Pré Mançais - RD 28			
4	5847	Eff	Petiville	Route du Stade et RD28	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	6045		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue de la Taille et impasse du Mont Hulé	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	6047		Saint-Nicolas-de-la-Taille	salle polyvalente - voie Grout	10/04/17	26/04/17	04/05/17
4	6048	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande Rue et rue Pierre Gant			
4	6049	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Pierre Gant			
4	6085	Eff	Languetot	Route de Bolbec - RD109			
4	6283	Eff	Trouville-Alliquerville	Route Départementale 40 et route de l'Ecole	02/03/17	18/04/17	09/05/17
4	6621		La Trinité-du-Mont	Rue de la Réserve, partie 2.	23/03/17	12/04/17	02/05/17
4	6630		Vatteville-la-Rue	336 rue d'Areleaune, Auberge rue des Monts et 1318 la Rue.	16/09/16	04/05/17	17/05/17
4	6734	Eff	Raffetot	Rue du Calvaire et Route de Yébleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6735	Eff	Raffetot	Route de Yébleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6862	Eff	Louvetot	Route de l'ancien moulin	17/02/17	18/04/17	09/05/17
4	6866		Saint-Nicolas-de-la-Haie	Rue de l'Eglise et rue de la Haute rue			
4	6910	Eff	Saint-Jean-de-la-Neuville	Route du Mont Criquet	16/03/17	18/04/17	28/04/17
4	6993	Eff	Mélamare	rue du Tonnelier, rue des deux communes	15/03/17	18/04/17	03/05/17
4	6994		Mélamare	rue des Potiers - aménagement des abords de la Mairie	15/03/17	18/04/17	02/05/17
4	7030		Anquetlerville	Route de la Cavée, espace public de la salle polyvalente.	10/02/17	10/04/17	26/04/17
4	7200		Saint-Jean-de-Folleville	RD982, de la rue des Sources à la côte de Radicatel	13/04/17	02/05/17	
4	7201		Saint-Jean-de-Folleville	Chicane Ouest, RD982 (Aménagement Départemental)			
4	7206		Saint-Eustache-la-Forêt	Rue James Schwob			
4	7214	Eff	Nointot	Rue des 2 Hameaux			
4	7278	Eff	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue à l'Eau			
4	7279	Eff	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Rue du Gué et rue à l'Eau			
4	7280		Vatteville-la-Rue	De la Route de Caudebec à la rue d'Areleaune.			
4	7281		Vatteville-la-Rue	De la rue de Plessis au Chemin de la Brèche			
4	7282		Vatteville-la-Rue	De la rue des Landes à La Rue			
4	7335	Renfo	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Rue des Landes			
4	7338		Mélamare	rue des Potiers - parking Mairie	15/03/17	18/04/17	02/05/17
4	7366		Tancarville	route du Havre R.D.982	14/04/17	17/05/17	
4	7367	Eff	Tancarville	impasse de la Crique	14/04/17	17/05/17	
4	7407		La Frénaye	Rue Arthur Honegger			
4	7423		Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D.17 1ère phase (ch. des fleurs à rue Beaufils)	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	7424		Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D.17 2ème phase (rue Beaufils à Grand Trait)	10/04/17	21/04/17	04/05/17
4	7425		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Beaufils	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	7446		Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville-la-Cable, Rue des Frênes			
4	7447		Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville-la-Cable, Rue du Relais et Impasse des Charmes (Horloge Armoire)			
4	7562	Renfo	Bernières	Rue du Quesnay et rue du Médan			
4	7565	Eff	Beuzeville-la-Grenier	Route du Village, Sente du Manoir et Route de Bolbec (RD910)			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
4	7566	Eff	Beuzeville-la-Grenier	Sente du Manoir, Place de l'Eglise et Route de Bolbec			
4	7583		Saint-Eustache-la-Forêt	Grande Rue			
4	7584		Saint-Eustache-la-Forêt	Rue James Schwob et Le Coteau			
4	7585		Saint-Eustache-la-Forêt	Rue des Chênes et Hameau de la Mare Carel			
4	7586		Saint-Eustache-la-Forêt	Les Bosquets			
4	7587		Saint-Jean-de-Folleville	Rue des Sources			
4	7631	Eff	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913 et Rue Pierre & Marie Curie.	10/04/17	11/05/17	
CLE 5	CCAV			CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont			
5	4099	Renfo	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "LES WAGANS"			
5	4107	Renfo	Valmont	Route de Valmont poste SEMINOR Commune			
5	4794	Eff	Veulettes-sur-Mer	Chemin du Catelier			
5	5164	Eff	Gerponville	Route de Theuville			
5	5369	Eff	Gerponville	Route de Theuville- côté stade			
5	5671		Limpiville	La Ruelle	24/03/17	04/04/17	03/05/17
5	5672	Eff	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Vallée)	03/02/17	04/04/17	
5	5707	Eff	Veauville-lès-Quelles	Rue de la Plaine			
5	6009	Eff	Pleine-Sève	Le Morêt			
5	6016	Eff	Sasseville	Les violettes			
5	6112	Eff	Blosseville	Rue de la Forge			
5	6232	Renfo	Saint-Vaast-Dieppedalle - CCCA	Rue du Colombier	14/12/16	04/04/17	
5	6328	Eff	Saint-Martin-aux-Buneaux	Vinchigny phase 1			
5	6337	Eff	Veauville-lès-Quelles	Chemin de la plaine - Mathonville			
5	6573	Eff	Sasseville - CCCA	Route du sucre			
5	6608		Sasseville - CCCA	Rue de la sucrerie			
5	6683	ext	Colleville	Chemin du Parc - Lotissement "l'Orée du bois"			
5	6691	Eff	Colleville	Impasse de l'école			
5	6747	Renfo	Gueutteville-les-Grès - CCCA	Rue du Petray Poste Petray			
5	6748	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de Vinchigny poste "Château d'eau"			
5	6749	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de la Mer D471 poste "Petites Dalles"			
5	6750	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "Heuze"			
5	6751	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "HEUZE" 2ème	14/12/16		
5	6752	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue Joseph Heuze poste "tennis"			
5	6762	Renfo	Blosseville - CCCA	Rue du Bout du Moulin			
5	6763	Eff	Blosseville - CCCA	Rue du Bout du Moulin			
5	6764	Eff	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Les Wagands)	03/02/17	04/04/17	
5	6765	Renfo	Colleville	rue Cauchoise Poste CITE SUCRERIE	03/02/17	04/04/17	
5	6766	Renfo	Theuville-aux-Maillots	rue du Château d'eau	04/02/17	04/04/17	
5	6772	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	rue Elisabeth d'Autriche et due de la mairie	11/04/17	02/05/17	
5	6773	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	rue André Fiquet			
5	6776	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	Route du Marché et Route des grandes dalles			
5	6779	Renfo	Valmont	Rue Albert Bellavoine			
5	6863	EH	Vinnemerville	La Grande Rue poste "manoir Vinnemerville"			
5	6944		Saint-Pierre-en-Port	Allée des Epinelles	13/02/17	04/04/17	
5	6945		Saint-Pierre-en-Port	Rue de la Mairie	13/02/17	04/04/17	
5	6946	Eff	Limpiville	Rue du presbytère et chemin de Fauville			
5	6947		Limpiville	Rue de l'église entrée école	24/03/17	04/04/17	03/05/17
5	6982	Eff	Ypreville-Biville	route de Valmont			
5	7002		Contremoulins	Route de la Gillotière	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7003		Contremoulins	Impasse des Chevreuils	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7004		Contremoulins	Rue du Bel Event et Route de l'Eglise	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7005		Contremoulins	Chemin des Houx	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7006		Contremoulins	Rue du Bel Event Remplacement Armoire EP	22/02/17	04/04/17	02/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
5	7066		Vittefleury	Rue de la Couture			
5	7111	Eff	Vinnemerville	La Grande Rue poste "Vinnemerville"			
5	7164	Eff	Colleville	RUE DE L'EGLISE			
5	7346	Eff	Angerville-la-Martel	Impasse de la Forges			
5	7351	Eff	Colleville	rue Cauchoise	03/02/17	04/04/17	
5	7455	Ext	Ourville-en-Caux	Place Jean Lepicard "Halle commerciale"			
5	7529	Renfo	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les Wagans"	03/02/17	04/04/17	
5	7559		Valmont	Rue André Fiquet			
5	7614		Sassetot-le-Mauconduit	Rue de l'Abbé Lemaitre	11/04/17	02/05/17	
5	7615		Sassetot-le-Mauconduit	Route de Criquetot - Chemin de Briquedalle	11/04/17	02/05/17	
5	7617		Criquetot-le-Mauconduit	Rue de la Plaine du Village			
5	7643	Eff	Sassetot-le-Mauconduit	Route des Grandes Dalles Rue du Marché	11/04/17	02/05/17	
5	7646		Valmont	Place Greverie EP Monument aux morts EP			
5	7647		Valmont	Diverses Rues 10 boitiers prises			
5	7650		Valmont	Ecole Maternelle Georges Cuvier			
CLE 6	CL			CLE de la région de Luneray			
6	3328	Eff	Auppegard	rue du stade	01/12/16	26/04/17	05/05/17
6	4275	Eff	Autigny	rue de la Mare			
6	4290	Eff	Thil-Manneville	rue de la forge	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	5362	Renfo	Angiens	Rue de la mer			
6	6223	Eff	Houdetot	Grande route RD70			
6	6288	Eff	Héberville	Rue de l'église			
6	6289		Héberville	Rue du moulin			
6	6330	Eff	Lammerville	Hameau de flamanville			
6	6627	Eff	Thil-Manneville	Rue du champs des oiseaux	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6652	Ext	Luneray	Zone artisanale de Luneray		28/04/17	
6	6655	Eff	Anglesqueville-la-Bras-Long	Rue du Bourretout			
6	6658		Ouville-la-Rivière	Rue de la mare Guilbert			
6	6746	Renfo	Le Bourg-Dun	"Route de la Chapelle Saint Julien" poste Les remises			
6	6922		La Chapelle-sur-Dun	Grande rue (départementale 69)	30/09/16	26/04/17	
6	6923		Ouville-la-Rivière	Route de Dieppe (pôle commercial)			
6	6934	Eff	Longueil	Rue de la mer	16/02/17	25/04/17	05/05/17
6	7099	Eff	Saint-Pierre-le-Vieux	Rue du gué			
6	7137		La Gaillarde	Rue de la valette			
6	7307		Bacqueville-en-Caux	Rue René Coty	27/02/17	26/04/17	05/05/17
6	7311	Eff	Brachy	Route de la vallée			
6	7399		Gueures	Rue de la gare			
6	7400		Gueures	Rue des canadiens et parking salle des 2 vallées			
6	7401		Gueures	Lotissement le Courtil			
6	7403		Gueures	Lotissement les Hauts Prés			
6	7422		Vénéstanville	Centre bourg (pose de 2 candélabres)	13/04/17	09/05/17	
6	7436		Luneray	Rue aux loups	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7437		Luneray	Résidence la cavée	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7438		Luneray	Rue des 3 portes	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7439		Luneray	Résidence les Ecuyers	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7692	Eff	Luneray	Rue des alliés			
CLE 7	CPY			CLE de la région de Pavilly - Yerville			
7	270		Mesnil-Panneville	rue du lotissement du clos Mesnil	21/03/17	18/05/17	
7	2145		Yerville	Rue du Chardonneret			
7	3978	Eff	Vibeuf	Rue de la Mare des Champs - Phase 3	12/04/17	17/05/17	
7	5398		Yerville	Rue des Faubourgs - D423			
7	6224		Ouville-l'Abbaye	route de la mare faucon	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	6702	Renfo	Bourdainville	rue henri duclos	06/02/17	23/05/17	
7	6722	Eff	Vibeuf	Rue des Moissons et rue de l'Epicerie	02/02/17		
7	7091		Ecalles-Alix	rue de l'école	17/02/17	23/05/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
7	7139		Criquetot-sur-Ouville	route de gremonville angle rue grande			
7	7184	Eff	Ancretierville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 1	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7185	Eff	Ancretierville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 2	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7216		Mesnil-Panneville	route de cidetot	20/04/17	18/05/17	
7	7217		Motteville	rue du bois Guilbert au niveau du 28 de la rue	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7218		Motteville	rue de l'étang	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7219		Motteville	rue de la gare	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7220		Motteville	rue des tilleuls	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7221		Motteville	rue des chardonnerets			
7	7222		Motteville	hameau de Runetot	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7223		Motteville	la corderie rue des aubépines et RD 20	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7242		Grémonville	route de Rouen RD 20			
7	7263		Bouville	résidence chouillou	11/04/17	05/05/17	23/05/17
7	7321		Yerville	route de veules les roses RD			
7	7322		Yerville	rue des champs			
7	7323		Yerville	rue du chardonneret phase 2 complément dossier 2145	07/03/17		
7	7324		Yerville	rue Jacques Ferny et route des Têtes			
7	7326		Yerville	rue Charles de Gaulle			
7	7336		Ouville-l'Abbaye	route de Berville	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7337		Ouville-l'Abbaye	route de Criquetot	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7521		Criquetot-sur-Ouville	rue grande future école			
7	7523		Ouville-l'Abbaye	stade de foot	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7530		Cideville	rue du centre			
7	7531		Lindebeuf	impasse du colombier			
7	7537		Etoutteville	ZA du beau soleil			
7	7538		Etoutteville	rue des campanules			
7	7539	Eff	Etoutteville	impasse de la patte d'oie	06/04/17	03/05/17	10/05/17
7	7567		Flamanville	église	10/04/17	02/05/17	
CLE 9	CB			CLE de la région de Buchy			
9	2307	Eff	Grainville-sur-Ry	Rue de la Mare Chanceuse (Fin)	10/04/17	23/05/17	
9	2308	Eff	Grainville-sur-Ry	Rue de l'Ecole	10/04/17	23/05/17	
9	3185		Auzouville-sur-Ry	Rue du Château	04/04/17	18/05/17	
9	3959	Renfo	Sainte-Croix-sur-Buchy	Poste BImare 76571P0015 261 ml, fils (nus pas sur les plans ERDF), cuivre 22 mm2 + 495 m T70			
9	3989	Eff	Ernemont-sur-Buchy	Rue du bus avec Sainte Croix			
9	4309	Eff	Martainville-Épreville	N31 entre giratoire et Mairie (esquisse)			
9	4607	Renfo	Servaville-Salmonville	Poste Plaine de Servaville (Poste 76740P0003) 202 ml, fils nus faible section, cuivre 2x7 mm2 + 232 m T70			
9	5505	Renfo	Fontaine-en-Bray	Route de Neufchâteau (poste Fontaine en Bray fil nu>22)			
9	5524	Eff	Vieux-Manoir	Rue de Saint Aubin (phase 1)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5527	Eff	Vieux-Manoir	Route de St Aubin (phase 2)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5548	Renfo	Longuerue	Poste tour Fongueuse 76396P0003	04/04/17	25/04/17	
9	5576	Eff	Maucomble	Rue d'Eawy			
9	5875		Bois-Hérault	Rue du Château (devant Mairie)			
9	5878		Boissay	Rue du Mesnil Jean	14/04/17	24/04/17	
9	5940	Eff	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	5942	Eff	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance			
9	6129	Eff	Préaux	Rue des Ecoles			
9	6284	Eff	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (1ère partie)	27/03/17	05/04/17	
9	6305	Eff	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (2ème partie)	27/03/17	05/04/17	
9	6461		Préaux	rue du Stade	01/02/17	20/02/17	02/03/17
9	6462		Martainville-Épreville	Rond point Route du Château (Ouest)			
9	6463		Martainville-Épreville	Contré allée Route du Château			
9	6534	Eff	Ventes-Saint-Rémy	Route de l'Ecole			
9	6537		Ventes-Saint-Rémy	Route de Pommereval			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
9	6538		Ventes-Saint-Rémy	Impasse de la Chapelle			
9	6564		Auzouville-sur-Ry	Sente du Mont Rouge	04/04/17	18/05/17	
9	6637	Eff	Bois-Hérault	Impasse de la Quèsne			
9	6723	Eff	Neufbosc	Carrefour RD24 et RD118			
9	6783	Renfo	Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Chemin des Oiseaux Poste La Fresnaye 76127P0020	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	6842	Eff	Rocquemont	Grande Rue	30/03/17	18/04/17	27/04/17
9	6856	Eff	Pierreval	Route de Bierville (phase 2)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6858	Eff	Pierreval	Route de Bierville (phase 3)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6877		Mesnil-Raoul	Rue du Mauvais Pas	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	6878		Mesnil-Raoul	Rue du Petit Hamel "Parking salle des Fêtes"	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	6929	Eff	Bois-d'Ennebourg	Carrefour RD43 X RD53			
9	6971	Eff	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Four à Pain			
9	6972	Eff	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Manoir			
9	7008	Eff	Buchy	Avenue des Canadiens	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7027	Eff	Grainville-sur-Ry	Rues de l'Église et des Prairies	10/04/17	23/05/17	
9	7088		Buchy	Rues Ferdinand Piote et du Val du Moulin	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7203	Eff	Bierville	Rues des Huit Acres et du Petit Clos			
9	7204	Eff	Longuerue	Rues des Huit Acres et du Petit Clos			
9	7296		Elbeuf-sur-Andelle	Routes de Ry et de Saint Aignan sur Ry	13/04/17	18/05/17	
9	7347		Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Rue de l'Église	27/03/17	19/04/17	02/04/17
9	7352	Eff	Sommery	Rue de l'abbé Cochet et rue Principale	11/04/17	27/04/17	
9	7410	Eff	Bosc-Roger-sur-Buchy	La Fresnaye			
9	7462		Ry	Rue du bois de la Salle	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7466		Ry	Rues Déquinnemare et de la Mairie	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7469		Ry	Rue de la Mairie	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7472		Catenay	Rue de l'Abreuvoir			
9	7474		Catenay	Rue des Châtaigniers			
9	7475		Catenay	Carrefour route de Forge et rue St Clair			
9	7477	Eff	Catenay	Rue Saint Clair			
9	7527	Eff	Mesnil-Raoul	Impasse du Val aux Prêtres et route de Paris	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	7570		Ernemont-sur-Buchy	Rue de la Mare (Place de la Mairie)	04/04/17	24/04/17	
9	7599		Ry	Grande Rue	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7625		Neufbosc	Route de Mauray			
9	7657		Saint-Aignan-sur-Ry	Rue Sainte Anne			
9	7662		Bradancourt	Impasse du Panier			
CLE 10	CBLT			CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes			
10	5737		Saint-Honoré	Remplacement de lanternes en LEDS Armoire B			
10	5895	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (1ère partie)			
10	5896	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (2ème partie)			
10	6042		Val-de-Saône	Mise en conformité armoires EP	30/01/17	26/04/17	05/05/17
10	6089		Longueville-sur-Scie	Allée André Lebaudy (parking collège)	21/10/16	25/04/17	
10	6090		Longueville-sur-Scie	Eclairage accès gymnase	21/10/16	25/04/17	
10	6132	Renfo	Saint-Crespin	route de la Scie			
10	6139		Torcy-le-Petit	route de Dieppe	06/04/17	28/04/17	18/05/17
10	6171	Ext	Auffay	Extension rue du vieux château 11 logements collectifs + 2 cabinets médicaux	23/03/17	05/04/17	21/04/17
10	6613		Le Bois-Robert	Rue de la varenne (remplacement de lanternes)			
10	6614	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (3ème partie)			
10	6616	Eff	Dénestanville	Rue des cyclamens	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6617	Eff	Dénestanville	Rue des myosotis	15/02/17	25/04/17	11/05/17
10	6626		Longueville-sur-Scie	Rue Newton Longville			
10	6675		La Chaussée	hameaux Remplacement de lanternes	11/04/17	26/04/17	05/05/17
10	6916	Eff	Dénestanville	Impasse de la forêt	15/02/17	25/04/17	11/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
10	6939		Saint-Victor-l'Abbaye	Rue Guillaume le Conquérant (remplacement de 6 lanternes)			
10	6984		Imbleville	Rue du four à pain	11/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7009	Renfo	Notre-Dame-du-Parc	route du parc 4 x 7 cu			
10	7148		Calleville-les-Deux-Églises	Rue de la république			
10	7149		Bosc-le-Hard	Rue de la place du marché			
10	7150		Muchedent	Rue de l'église	16/02/17	26/04/17	09/05/17
10	7151		Muchedent	Route de Dieppe RD915			
10	7152		Saint-Germain-d'Étables	Allée des épines			
10	7153		Saint-Germain-d'Étables	Allée des platanes			
10	7155		Saint-Germain-d'Étables	Rue du chêne			
10	7158		Torcy-le-Grand	Rue du vieux château, résidence le Val Pré et impasse les Patés			
10	7159		Saint-Germain-d'Étables	Le hameau d'Étables			
10	7160		Torcy-le-Grand	Rue de la mer			
10	7189		Varneville-Bretteville	Rue du Petit Caux			
10	7190		Varneville-Bretteville	Route du camp romain			
10	7191		Varneville-Bretteville	Parking salle des fêtes			
10	7192		Biville-la-Baignarde	Rue Namsos			
10	7193		Biville-la-Baignarde	Route de la mer			
10	7195		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (11 prises guirlande)	21/02/17		
10	7197	Eff	Varneville-Bretteville	Route du camp romain			
10	7208		Torcy-le-Grand	Rue de la vallée			
10	7209		Torcy-le-Grand	Place de la mairie			
10	7211		Longueville-sur-Scie	Rue Berthet Burllet (passage piéton)			
10	7212		Longueville-sur-Scie	Chemin des écoliers			
10	7224	Renfo	Le Catelier	Route de la voie romaine			
10	7235	Renfo	Auffay	Rue du 8 mai 1945			
10	7237	Renfo	Auffay	Rue Jean Macé			
10	7238		Bosc-le-Hard	Rue Gobelaine			
10	7239		Bosc-le-Hard	Rue Gobelaine 2ème partie			
10	7303		Belmesnil	Route de la mer RD 927			
10	7304	Eff	Belmesnil	Route de la mer			
10	7306	Eff	Belmesnil	Rue du dernier sou			
10	7308		Longueville-sur-Scie	Place de la mairie	09/02/17	25/04/17	
10	7309		Longueville-sur-Scie	Eclairage centre ville	09/02/17	25/04/17	
10	7310		Longueville-sur-Scie	Lotissement les Glycines			
10	7312	Eff	Cottévrard	Rue du Prieuré (lié à la commune de CRITOT)			
10	7313		Cottévrard	Rue du Prieuré			
10	7314		Cottévrard	Remaniement armoires EP			
10	7316		Les Grandes-Ventes	Eclairage église			
10	7318		Saint-Crespin	Route des Vergers	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7320	Eff	Saint-Crespin	Route de la scie	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7327	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (1ère partie)			
10	7328	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (2ème partie)			
10	7329	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (3ème partie)			
10	7364	Eff	Vassonville	Route de la scie / chemin de l'église	10/04/17	27/04/17	18/05/17
10	7381	Eff	Belleville-en-Caux	Rue du Petit Mesnil			
10	7390		Montreuil-en-Caux	Rue de la pommeraye	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7391		Montreuil-en-Caux	Chemin du bois aux corneilles (éclairage abri-bus)	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7417	Eff	Mesnil-Follempise	Rue Henri IV			
10	7421		Les Grandes-Ventes	Rue d'Auffay (posé d'un candélabre)			
10	7429		Belleville-en-Caux	Eclairage abri-bus "Ecole-Eglise"			
10	7430		Belleville-en-Caux	Rue de Saint-Vaast du Val (Eclairage abri-bus)			
10	7431		Belleville-en-Caux	Eclairage église			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
10	7432		Saint-Denis-sur-Scie	Eclairage abri-bus "chemin de Moscou" la Grande Rue			
10	7433		Saint-Denis-sur-Scie	Eclairage abri-bus "les Côteaux"			
10	7434		Saint-Denis-sur-Scie	Abri-bus "le Bocage"			
10	7435		Saint-Denis-sur-Scie	Abri-bus "le Bocage sortie"			
10	7442		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (remplacement des lanternes routières)	04/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7443		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (remplacement des lanternes "globe")	04/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7444	Eff	Anneville-sur-Scie	Rue du moulin			
10	7445		Le Catelier	Route de la voie romaine (prises guirlandes)			
10	7465		Bertrimont	Prises guirlandes (diverses rues)	09/03/17	26/04/17	12/05/17
10	7515		Montreuil-en-Caux	Lotissement "le four à pain"	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7516		Pommeréval	Rue de l'église	07/04/17	03/05/17	18/05/17
10	7517		Pommeréval	Rue de la mare morte			
10	7563		Bracquetuit	Rue du Plix			
10	7564		Bracquetuit	Rue du Prieuré			
10	7678		Manéhouville	Route de Catteville			
10	7679		Criquetot-sur-Longueville	Chemin des dames			
10	7680		Gueutteville	Remplacement de lanternes diverses rues			
CLE 11	CD			CLE de la région Dieppoise			
11	1968	Eff	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue des Canadiens			
11	3310		Bailly-en-Rivière	Rue Pierre Bourdier	31/03/17	24/04/17	
11	3594		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Place de la Mairie			
11	4404	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Impasse de La Chapelle			
11	4496		Petit-Caux	INTRAVILLE - Mare	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	4500		Petit-Caux	GLICOURT - Éclairage de la mare de l'Église	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	4503		Petit-Caux	Greny - Eclairage de la façade de l'Eglise	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	5391		Martin-Église	Résidence le Château de Thibermont			
11	5569		Rouxmesnil-Bouteilles	Lotissement Les Beaux Sites	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	5729	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue du Bel Air			
11	5730	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Étoile - (partie 2/2) Poste "Rue de Rouxmesnil"			
11	5731	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de l'Étoile - (partie 1/2) Poste "Rouxmesnil Le Haut"			
11	5735	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Chemin des Vertus			
11	6025		Petit-Caux	GLICOURT - Rue de l'Ancienne Abbaye	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6026	Eff	Petit-Caux	TOURVILLE LA CHAPELLE - Route de Brunville	04/04/17	04/05/17	15/05/17
11	6028		Petit-Caux	ASSIGNY - Éclairage extérieur de l'Église	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6029		Petit-Caux	ASSIGNY - Parking de la Salle des Fêtes	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6030		Petit-Caux	AUQUEMESNIL - Impasse des Pommiers	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6031		Petit-Caux	AUQUEMESNIL - Parking Mairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6034		Petit-Caux	GLICOURT - Église	04/04/17	02/05/17	16/05/17
11	6053		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - Chemin du Bosquet	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6067		Hautot-sur-Mer	Chemin des Tisserands	20/03/17	27/04/17	
11	6069		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente de l'École Maternelle	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6070		Rouxmesnil-Bouteilles	Place de La Mairie	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6113		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - rue du Rouage	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6114		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - rue du Four à Chaux	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6158		Petit-Caux	DERCHIGNY - rue des Marettes	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	6162		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue de la Bascule	04/04/17	02/05/17	18/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délab commune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
11	6164		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue du Calvaire	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6178	Eff	Notre-Dame-d'Aliermont	Grande Rue			
11	6399		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Rosiers	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6400		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Jonquilles	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6451		Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Jardiniers	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6536		Martigny	Allée de Sainte Claire			
11	6539		Martigny	Rue Léandre Bimont			
11	6610	Eff	Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - chemin de Guilmécourt	04/04/17	04/05/17	15/05/17
11	6796		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Route de Neufchâtel			
11	6797		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Route d'Envermeu			
11	6806		Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de l'Ancien Moulin	17/03/17	09/05/17	
11	6826	Eff	Varengeville-sur-Mer	Chemin des 2 Gorges	03/02/17	28/04/17	
11	6848		Grèges	ZAC de la Maison Blanche (Agglo de Dieppe)			
11	6849		Martin-Église	Rue Jean Rédélé (Agglo de Dieppe)			
11	6850		Offranville	Rue Pasteur (Agglo de Dieppe)			
11	6851		Offranville	Rue Amper (Agglo de Dieppe)			
11	6852		Offranville	Boulevard Rousseau (Agglo de Dieppe)			
11	6854		Rouxmesnil-Bouteilles	Zone Louis Delaporte Agglo de Dieppe			
11	6874	Eff	Hautot-sur-Mer	Rue du Cabaret	20/03/17	24/04/17	
11	6875		Hautot-sur-Mer	Impasse des Petites Bruyères	20/03/17	24/04/17	
11	6876		Hautot-sur-Mer	Résidence Résédas			
11	6642		Hautot-sur-Mer	GUILMECOURT - rue des champs			
11	6642		Hautot-sur-Mer	GUILMECOURT - rue des champs			
11	6951		Petit-Caux	SAINT QUENTIN AU BOSC - rue des Riots	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6952		Petit-Caux	SAINT QUENTIN AU BOSC - rue des Buisson	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6953		Offranville	Lotissement Les Granges			
11	6958		Offranville	Avenue de la Hêtraie			
11	6959		Colmesnil-Manneville	Rue de Koli			
11	6961		Colmesnil-Manneville	Rue Saint Georges			
11	6962		Colmesnil-Manneville	Rue Bonaventure			
11	6963		Colmesnil-Manneville	Rue Charlemesnil et Impasse des Telliers			
11	6964		Colmesnil-Manneville	Carrefour D55 / D70			
11	7041		Saint-Vaast-d'Équiqueville	Stade de Football	14/04/17	05/05/17	
11	7060		Saint-Nicolas-d'Aliermont	Eglise			
11	7061		Varengeville-sur-Mer	Rue de l'Église	03/02/17	10/04/17	
11	7063		Varengeville-sur-Mer	Rue de La Mairie	03/02/17		
11	7065		Sainte-Marguerite-sur-Mer	Route de La Mer	07/04/17	27/04/17	09/05/17
11	7100		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente des Jardiniers	27/02/17	25/04/17	
11	7101		Rouxmesnil-Bouteilles	Rue Bellevue	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	7102		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente des Ajoncs	27/02/17	27/04/17	
11	7103		Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Vallon	27/02/17	27/04/17	
11	7104		Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Gruchet	27/02/17	27/04/17	22/05/17
11	7105		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Le Mesnil	27/02/17	27/04/17	
11	7106		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Nicolas Saint Saëns	27/02/17	27/04/17	
11	7107	Eff	Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Aubépines			
11	7117		Martin-Église	Résidence Les Garennes			
11	7118		Martin-Église	Accès Salle de Sport			
11	7119		Martin-Église	Chemin de Brétigny			
11	7120		Petit-Caux	PENLY - rue de Lombardie	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7121		Petit-Caux	PENLY - parking salle des sports	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7122		Petit-Caux	PENLY - parking de la mairie	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7123		Petit-Caux	PENLY - rue du Bel Air	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7124		Petit-Caux	PENLY - rue du Bout du Croc	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7125		Petit-Caux	PENLY - résidence des Hares	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7126		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - allée Leblanc	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7127		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Lilas	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7167		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Claude Groulard (partie 1/2)	08/03/17	10/04/17	11/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
11	7168		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Claude Groulard (Partie 2/2)	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7169		Saint-Aubin-le-Cauf	Route de la Source	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7170		Saint-Ouen-sous-Bailly	Route de Bailly			
11	7171		Saint-Ouen-sous-Bailly	Rue de Bailly Bec			
11	7183		Petit-Caux	GLICOURT - chemin des Teurcamps	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7225		Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - lotissement le chants des oiseaux	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7226		Petit-Caux	BRUNVILLE - ancienne mairie	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7227		Petit-Caux	BRUNVILLE bourg - mise en conformité des armoires EP	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7228		Petit-Caux	BRUNVILLE - rue Belle Vue	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7229		Petit-Caux	DERCHIGNY - rue du Manoir	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7230		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - place Saint Sauveur	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7240		Petit-Caux	ASSIGNY - rue des Ecoliers	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7241		Petit-Caux	ASSIGNY - rue des Violettes et rue de la Prairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7243		Petit-Caux	ASSIGNY - parking de la mairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7244		Petit-Caux	ASSIGNY - rue Saint Médard (route de Gullémécourt)	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7245		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - rue du Garage de la Mer	04/04/17	28/04/17	14/05/17
11	7246		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - RD 113	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7247		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - rue Innemer	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7248		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue des Forrières du midi	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7251		Offranville	Rue du Bout de la Ville (mâts)			
11	7267		Douvrend	Route de Londinières - Rd n°920.			
11	7297		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - parking de la salle des sports et du terrain de football	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7298		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - place Duparchy	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7299		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue de la Mer	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7300		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - la Pommeraié	04/04/17	02/025/17	15/05/17
11	7301		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue des Pêcheurs	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7302		Petit-Caux	GUILMECOURT - rue des champs	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7519		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Bel Horizon	27/02/17	27/04/17	22/05/17
11	7524		Offranville	Rue Georges Braque			
11	7579		Les Ifs	Rue du Tilleul			
11	7596		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - camping communautaire Les Goélands	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7598		Bailly-en-Rivière	Parking Mairie	31/03/17	25/04/17	
11	7600		Bailly-en-Rivière	Rue du Château	31/03/17	25/04/17	
11	7601		Bailly-en-Rivière	Rue de la Clapoterie	31/03/17	24/04/17	
11	7620		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - parking du personnel complexe sportif communautaire	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7621		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - mise en valeur de la façade du complexe sportif communautaire	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7637		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue du Bois Phily	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7640		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - extension EP - rue du Littoral	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7641		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue du Littoral	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7655		Saint-Nicolas-d'Allermont	Stade Garçonnet Frères	04/04/17		
11	7659		Grèges	Sente Piétonne de la Maison Blanche	07/04/17	27/04/17	11/05/17
11	7745		Grèges	lotissement les Touterelles	07/04/17	04/05/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
CLE 12	CCIL			CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières			
12	3119	Eff	Touffreville-sur-Eu	Route de la Vallée 2ème partie			
12	3556	Eff	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville			
12	3558	Eff	Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne (partie haute : poste "Le Fresne" et poste "Orme Jovelin")	10/04/17		
12	4805	Ext	Touffreville-sur-Eu	Extension 7 parcelles, hameau de Litteville			
12	4862	Renfo	Incheville	Poste "Diderot" / rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus 273ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	
12	4863	Renfo	Incheville	Poste "pierre et Marie Curie" / rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase (Fils nus 260ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	
12	4888	Eff	Criel-sur-Mer	Route Touristique / rue des Ormes			
12	5578	Eff	Ponts-et-Marais	rue de l'Isle			
12	5754		Millebosc	Parvis de l'Eglise			
12	5808	Renfo	Londinières	rue de Grainville, Fils nus (389ml 3x29+22²Cu)	11/05/17		
12	6198	Eff	Smermesnil	route de l'Eglise			
12	6246	Renfo	Bailleul-Neuville	rue du Froc Dépose 309ml Fils nus 3x19+12² Cu			
12	6325	Eff	Criel-sur-Mer	rue de la Mer			
12	6356	Eff	Londinières	rue de Grainville (lié au dossier Renfo 5808)			
12	6460	Eff	Monchy-sur-Eu	rue Pasteur 4ème partie			
12	6506	Eff	Melleville	rue des Ormelets			
12	6550	Ext	Flocques	rue des Ecoles	13/04/17	09/05/17	
12	6810	Ext	Criel-sur-Mer	camping municipal 2ème partie	08/12/16		
12	6861		Incheville	impasse de la Gare	13/04/17	16/05/17	
12	7199	Renfo	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal			
12	7259		Puisenval	centre bourg	28/12/16	10/04/17	09/05/17
12	7333		Longroy	route de Millebosc	03/02/17	05/04/17	02/05/17
12	7341		Saint-Rémy-Boscrocourt	rue des Champs	24/01/81		
12	7342		Saint-Rémy-Boscrocourt	Godelmesnil	24/01/81		
12	7343		Saint-Rémy-Boscrocourt	Hameau Boscrocourt (impasse des prés)	24/01/81		
12	7345		Saint-Rémy-Boscrocourt	rue de la Gare	24/01/81		
12	7402	Renfo	Flocques	rue des écoles	13/04/17	09/05/17	
12	7569	Renfo	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville, rue du Belvédère			
12	7574	Renfo	Criel-sur-Mer	rue de la Mer, Mesnil val Fils nus (505ml 3x19²+12² Cu)			
12	7581	Eff	Fresnoy-Folny	rue du Tréport			
12	7582	Eff	Fresnoy-Folny	route de la Londe			
12	7589		Incheville	rue Voltaire			
12	7590		Incheville	Lotissement Rue Voltaire			
12	7592		Incheville	rue et Sente Racine			
12	7593		Incheville	rue Georges Brassens			
12	7597		Incheville	Terrain de Pétanque	13/04/17	16/05/17	
12	7632	Renfo	Criel-sur-Mer	route de Touffreville			
12	7635	Eff	Etalondes	rue de la Plaine Saint Martin			
12	7638		Grandcourt	Hameau Pierrepont			
12	7639		Incheville	Allée du Stade	13/04/17	16/05/17	
12	7699	Eff	Incheville	lotissement Ronsard	13/04/17	16/05/17	
CLE 13	CABN			CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel			
13	2326	Eff	Nesle-Normandeuse	Rue du Centre et rue du Cimetière (partie haute)	31/01/17		
13	3090		Monchaux-Soreng	Ateliers municipaux			
13	4587		Rieux	travaux complémentaires abords Mairie			
13	4705	Eff	Saint-Germain-sur-Eaulne	Lotissement Jacques Cazaux	10/04/17	25/04/17	03/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
13	4904		Sainte-Beuve-en-Rivière	hameau Craffeux	09/02/17	18/04/17	18/05/17
13	5099	Renfo	Hodeng-au-Bosc	Poste "vieille Rue" / rd49 (Fils nus 364ml 30/10 Cu)			
13	5145	Eff	Mesnières-en-Bray	rue du Pontier Blond 2ème partie (sur 250ml)	06/04/17	02/05/17	
13	5352	Eff	Campneuseville	route de Sainfoin devant Chapelle			
13	5579	Eff	Criquiers	rue Principale, poste " Chemin des Moines" P0020			
13	5580	Eff	Criquiers	rue Principale poste "rue principale" P0023 (1ère partie)			
13	5806	Eff	Monchaux-Soreng	rue marcel Porquier			
13	5900	Eff	Criquiers	rue Principale poste "rue principale" P0023 (2ème partie)			
13	6247	Renfo	Fresles	Fontaines aux Renards Dépose 260ml Fils nus 3x12+7² Cu			
13	6251	Renfo	Massy	Poste Bellozanne			
13	6256	Eff	Quièvre-court	route de Neufchâtel et route d'Esclavelles	12/04/17	11/05/17	
13	6359	Eff	Lucy	route de la Houssaye + carrefour RD97			
13	6529	Ext	Ménonval	rue des sapinettes			
13	6677		Monchaux-Soreng	Chemin rural n°1 Armoire "Eglise"	29/03/17	25/04/17	10/05/17
13	6801		Neufchâtel-en-Bray	giratoire sur RD 1314 et RD 157 DDR			
13	6817		Mesnières-en-Bray	route de Dieppe, devant la Mairie	06/04/17	02/05/17	
13	6818		Mesnières-en-Bray	impasse de Menerettes	06/04/17	02/05/17	
13	6991	Ext	Rieux	rue Belle Epine	19/04/17	23/05/17	
13	7031		Ellecourt	rue de la Quesnoye			
13	7032	Eff	Fesques	rd36 (3ème partie)			
13	7033	Eff	Foucarmont	rue Ch. Desjonquières			
13	7036		Haudricourt	rue des Ecoles et route d'Aumale n°45			
13	7038		Richemont	rue du Moulin			
13	7040		Rétonval	route de St Léger			
13	7236	Eff	Lucy	Hameau " le Moulin" RD97			
13	7261	Ext	Criquiers	Chemin des moines			
13	7373	Ext	Campneuseville	route Neuve - Place de l'Eglise			
13	7382	Ext	Campneuseville	route de Sainfoin derrière			
13	7384	Eff	Aubéguimont	rue Centrale (1ère partie)			
13	7387	Eff	Aubéguimont	route Centrale (2ème partie)			
13	7483		Quincampolx Fleuzy	Chemin du Canada			
13	7526	Eff	Foucarmont	route de Blangy			
13	7645	Ext	Bazinval	rue de la Forêt derrière mairie/école			
13	7649	Eff	Fesques	hameau la Vieuville			
13	7669		Villers-sous-Foucarmont	Villers-sous-Foucarmont			
CLE 14	CPB			CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay			
14	1265		Haucourt	Pierrement	12/04/17	28/04/17	09/05/17
14	1355	Eff	Molagnies	Rue de l'église			
14	2489	Renfo	Gaillefontaine	Rue Martin Aubermeuil			
14	3058		Elbeuf-en-Bray	Rues des Morues et des Bruyères			
14	3745		Nolléval	Rue de Val de Lys			
14	4706	Eff	Le Mesnil-Lieubray	Rue de l'Eglise	01/12/16	18/04/17	
14	4709		Croisy-sur-Andelle	Rue Neuve			
14	4710		Croisy-sur-Andelle	Aménagement du cimetière			
14	4716		Forges-les-Eaux	149 points lumineux dans la commune	07/04/17	02/05/17	09/05/17
14	5093	Eff	Croisy-sur-Andelle	Rue de la Capelle (tranche 2)			
14	5150	Renfo	Mauquenchy	RD118			
14	5152		Méneval	Route de Gournay Pose d'un éclairage dans abri bus			

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
14	5468	Renfo	Mauquenchy	route de Rouen			
14	5680		Nolléval	Route d'Argueil	11/04/17		
14	5884	Eff	Ferrières-en-Bray	Rue de l'Église (1ère phase)			
14	5886	Eff	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais entre le rond point de la mare aux canards et le pont de beauvais			
14	6438		Ferrières-en-Bray	Résidence Les Argillaires II			
14	6443		La Feuillie	Rue de Bray			
14	6444	Ext	La Feuillie	Route du Tronquay Desserte de la ZA			
14	6493		Beaubec-la-Rosière	Rue du Bagageot			
14	6641	Ext	Ferrières-en-Bray	Lots. Route de Songeons			
14	7068	Eff	La Feuillie	Route de Rouen (N31)			
14	7069		Mésangueville	Route du Manoir des Mares			
14	7071		Gaillefontaine	Rue de Paris			
14	7072		Gaillefontaine	Place Lefèvre Blondel Dubus			
14	7073		Ménerval	Chemin de Campulay (n°2)			
14	7074		Bézancourt	Route des Carreaux	17/03/17	03/04/17	27/04/17
14	7075		Bézancourt	Chemin des Cornets			
14	7076	Eff	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de Villedieu T1)			
14	7077		Haucourt	Rue de la Chapelle (Hameau de Villedieu T3)			
14	7079		Beaussault	Lieu dit "Chasse marée"			
14	7080		Saumont-la-Poterie	Chemin d'Hérigny			
14	7081		Saumont-la-Poterie	Route de la Bellère			
14	7082		Fry	Rue de la Mistacrie	11/04/17	28/04/17	09/05/17
14	7084	Eff	Ferrières-en-Bray	Route Neuve			
14	7112		Longmesnil	Impasse aux juifs remplacement armoire EP			
14	7113		Longmesnil	Rue du Village			
14	7130		Pommereux	Le bout d'en Haut			
14	7210		Forges-les-Eaux	Le Fossé - Rue des Prés	07/04/17	02/05/17	09/05/17
14	7213		Compainville	Route de louvicamp			
14	7262		Argueil	Route du Vallon armoire vétuste	27/02/17	03/04/17	13/04/17
14	7368		Serqueux	Rue de la Voie			
14	7499	Eff	Beaussault	Le Toupray (Partie 2)			
14	7504	Eff	Beaussault	Toupray (partie3)			
14	7540		Gaillefontaine	Rue du Moulin			
14	7575		Saumont-la-Poterie	Rue de l'Église			
14	7576		Saumont-la-Poterie	rue d'Auvergne			
14	7577		Fry	Rue de la Mistacrie (partie nord)	11/04/17	28/04/17	09/05/17
14	7654	Eff	Haucourt	Rue de la Commanderie (Hameau de Villedieu T2)			
14	7660	Eff	Ferrières-en-Bray	Route de Beauvais partie 2			
14	7676		Beaussault	Rue Principale			
CLE 16	CPNO R			CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen			
16	3071	Eff	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Bracquetuit (2ème partie)	11/04/17	04/05/17	
16	5551	Eff	Villers-Écalles	Rue Gadeau de Kerville			
16	5556	Eff	Montigny	Rue du Fond du Piège			
16	5573	Eff	La Vaupalière	Rue du Hamelet			
16	5778	Eff	Authieux-Ratiéville	Rue du Mont Cauvaire (partie 1/2)	27/03/17	20/04/17	
16	5961		Cailly	Les Bords Du Cailly	08/03/17	11/04/17	28/04/17
16	5977	Eff	Montigny	Allée de La Chaupière	13/03/17	28/04/17	
16	6485	Eff	Villers-Écalles	Rue Émile Eliot			
16	6844	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste Château d'Eau	09/03/17	28/04/17	22/05/17

CLÉ	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	date de l'arrêté de subvention
16	6845	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste "Cadran"			
16	6879		Montigny	Parking et Rue de l'Eglise	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6881		Montigny	Carrefour du Château	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6882		Montigny	Rue du Chêne à Leu	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6883		Montigny	Rue de la Forêt	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6888		Frichemesnil	Le Clos Cordier	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6889		Frichemesnil	Chemin des Fées	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6890		Frichemesnil	Route de Clères	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6891	Eff	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 1	28/02/17	25/04/17	
16	6892	Eff	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 2			
16	6893		Sierville	Impasse de la Forêt	03/02/17	10/04/17	11/05/17
16	6894	Eff	Eslettes	Hameau de la Saussaye	09/02/17	28/04/17	
16	6935		Pissy-Pôville	Mise en valeur de la façade de l'Eglise	07/04/17	27/04/17	18/05/17
16	6936		Fresquiennes	Lotissement Du Vallon			
16	6937		Fresquiennes	Mairie			
16	6938		Fresquiennes	Centre Bourg			
16	6985		Saint-André-sur-Cailly	Eglise			
16	6986		Saint-André-sur-Cailly	Mairie			
16	6987		Saint-André-sur-Cailly	Sente du Bout Levat			
16	6988		Saint-André-sur-Cailly	Containers Mairie			
16	7019		Bosc-Guérard-Saint-Adrien	Route de Tendos			
16	7022		Fontaine-le-Bourg	Rue des Abbés de Fécamp	09/05/17	16/05/17	
16	7023		Fontaine-le-Bourg	Axe principal traversée du Bourg	09/05/17	16/05/17	
16	7053		Grugny	Route de l'Établissement (projet d'aménagement de voirie)	21/02/17	10/04/17	04/05/17
16	7054		Montigny	Rue du Bout de la Ville	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7055		Montigny	Chemin du Temps Perdu	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7056		Montigny	Chemin du Paradis	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7057		Montigny	Rue du Vauchel	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7058		Montigny	Rue du Calvaire	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7086		Roumare	Parking "Église"	06/02/17	04/05/17	
16	7252	Eff	Quincampoix	Rue Maurice Ducatel	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7268	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	futur giratoire RD 6015 et RD 90 DDR			
16	7269		Clères	Nouveau Parking de l'École	26/04/17	11/05/17	
16	7271		Quincampoix	Résidence Hubert Minot	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7272		Quincampoix	Eclairage de la façade de l'Église	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7273		Quincampoix	Aménagement du Centre Bourg	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7275		Quincampoix	Résidence Le Clos Mazure	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7276		Quincampoix	Résidence de la Buaille	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7420		Montigny	Mise en lumière de l'Église			
16	7452		Quincampoix	Rue Aux Juifs	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7453		Eslettes	Rue des Iris	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7491		Frichemesnil	Lotissement de la Ferme Cordier	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	7551		Eslettes	Mise en lumière de la Mairie	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7608		Fontaine-le-Bourg	Le Hameau du Hamel	09/05/17	16/05/17	
16	7609		Fontaine-le-Bourg	Hameau du Petit Tendos	09/05/17	16/05/17	
16	7623		Eslettes	Rue des Roses	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7624	Eff	La Houssaye-Béranger	Route du camp romain (lié à la commune de Varneville Bretteville)			

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-05

Séance du 5 JUILLET 2017

Objet : PROPOSITION D'AVENANT DE SCISSION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LE SDE76, EDF, ENEDIS ET LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-

AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-05 :

OBJET : PROPOSITION D'AVENANT DE SCISSION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LE SDE76, EDF, ENEDIS ET LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE

VU :

- la création de la Métropole Rouen Normandie,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 autorisant le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76 au 01/01/2017, qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au 1^{er} janvier 2017,
- le contrat de concession historique ENEDIS du 25 février 1994,
- les articles L5211-25-1 et L 5721-6-2 du CGCT qui indiquent que l'exécution du contrat unique se poursuit dans les conditions initiales sauf accord intervenu entre les parties,
- l'arrêté préfectoral du 12 avril 2017 modifiant les statuts du SDE76.

CONSIDERANT :

Le Président expose que :

- les parties ont convenu de conclure un avenant au contrat de concession de la distribution publique d'électricité, d'acter le transfert de compétence à la Métropole et de scinder le contrat en deux contrats distincts correspondant aux deux autorités concédantes disposant de périmètres d'intervention distincts,
- les contrats seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leurs échéances respectives. Seul le rapport d'activité sera modifié pour être établi à l'échelle de chaque nouveau périmètre, dans les mêmes conditions précisées par les contrats de concession. La redevance sera partagée entre les deux collectivités, sans modifier le montant total dû dans les conditions précisées dans l'annexe aux contrats,
- aucune indemnité ne sera versée aux délégataires,
- la rentabilité des DSP n'est donc pas affectée par le présent avenant.

Le Président donne ensuite lecture de l'avenant.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** l'avenant de scission entre le SDE76 et EDF, ENEDIS, la Métropole Rouen Normandie,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT



Patrick CHAUVET



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-06

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE RETRAIT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE DU SDE76

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel

DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-06 :

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE RETRAIT DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE DU SDE76

VU :

- l'article L. 5211-25-1 du CGCT, qui indique que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.
- le 5211-25-1 du CGCT qui pose le principe d'une répartition du patrimoine électrique entre les communes en cas de retrait de compétence,
- le L.1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence,
- la création de la Métropole Rouen Normandie,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 autorisant le retrait de la Métropole Rouen Normandie au 01/01/2017 qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au 1^{er} janvier 2017,
- la délibération 2015-22 du 31/03/2015 adoptant la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole
- la délibération 2016-07 du 05/02/2016 adoptant l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole
- la délibération 2016-45 du 10/06/2016 adoptant l'avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole
- la délibération 2016-49 du 04/11/2016 autorisant le président à signer la convention, fixant les conditions de sortie de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- l'absence de délibération concordante de la Métropole et les demandes de modification intervenues depuis dans cette convention,

Le Président donne ensuite lecture de la convention version 2.8.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTÉ** le transfert en pleine propriété à titre gratuit des réseaux d'électrification, extension, renforcement et effacement, au bénéfice des communes se retirant du SDE76 ;
- **INDIQUE** que les emprunts ayant servi à financer ces travaux sont remboursés en une fois par la Métropole Rouen Normandie ;
- **INDIQUE** que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne tout pouvoir au président pour signer les actes et procès-verbaux correspondants, ainsi que pour signer la convention de remboursement des emprunts restant dus avec la Métropole Rouen Normandie ;
- **INDIQUE** que, pour le patrimoine issu de la fusion des anciens SIER, celui-ci étant globalisé, il sera réparti à la maille communale proportionnellement au linéaire de réseau basse tension ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention fixant les conditions de sortie de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-07

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR 2017

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-07 :

OBJET : REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR 2017

VU :

- la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité,
- les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du CGCT, modifiées à compter du 1^{er} janvier 2016 par la loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 – article 37 (V), en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes,
- l'article L2333-2 du CGCT qui indique que le tarif est actualisable sur décision de la collectivité prise avant le 1^{er} octobre de chaque année,
- la délibération n°2016-39 de juin 2016,
- l'arrêté préfectoral actant le retrait de la métropole au 01/01/2017,
- Le projet de convention de retrait de la Métropole, notamment son article 5.

CONSIDERANT :

- que la Métropole a souhaité ne pas adhérer au syndicat, elle percevra donc en lieu et place du SDE76 les redevances et taxes afférentes à l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de distribution d'électricité à l'exception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité,
- que la délibération du SDE de 2016 concernant le territoire adhérent en 2016 nous permet de collecter la taxe sur les « 41 » communes Métropole. La spécificité de cette taxe est l'obligation de délibérer avant le 30/10/N pour pouvoir la collecter en N+1. Nous collecterons donc en 2017 cette taxe pour la dernière fois au nom des 41 communes.
- Que le SDE reversera les sommes collectés aux communes concernées conformément à la demande de la métropole Rouen Normandie comme exprimé dans la convention cité ci-dessus,

- que l'encaissement de cette taxe se réalise par trimestre en décalé, le SDE76 percevra donc trois trimestres au nom des communes membres de la Métropole et anciennement adhérentes au SDE76. En effet, le SDE76 a perçu en février 2017 la taxe pour le dernier trimestre 2016 qui reste une recette du syndicat. Nous allons donc percevoir trois trimestres en 2017 étant donné que les communes pourront percevoir cette taxe dès le 1^{er} janvier 2018, après avoir délibéré dans ce sens.

PROPOSITION :

Compte tenu de la perception en 2017 de Taxe Communale de la Consommation Finale d'Electricité par le SDE76 au nom des communes membres de la Métropole, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le reversement de celle-ci aux communes concernées.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de procéder au reversement de la TCCFE aux communes concernées dans les termes exposés par le Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT
Patrick CHAUVET



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime
★

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-08

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) POUR 2018

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-08 :

OBJET : TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) POUR 2018

VU :

- la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité,
- les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du CGCT, modifiées à compter du 1^{er} janvier 2016 par la loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 – article 37 (V), en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes,
- l'article L2333-2 du CGCT qui indique que le tarif est actualisable sur décision de la collectivité prise avant le 1^{er} octobre de chaque année
- notre délibération n° 2016-39 du 10 juin 2016 qui fixe ce coefficient à 8,5 pour l'année 2017 et au-delà,
- l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 substituant les communes nouvelles de Terres-de-Caux et de Buchy aux communes dont elles sont issues et modifiant les limites territoriales de la commune de Sigy-en-Bray avec la création de la nouvelle commune de Saint-Lucien au 1^{er} janvier 2017 et visant les adhérents au SDE76,
- les délibérations concordantes des communes nouvelles de Terres-de-Caux et Buchy.

CONSIDERANT :

- la création de 2 communes nouvelles qui ont délibéré de façon concordante pour autoriser le SDE76 à collecter la TCFE,
- les conséquences du départ de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,
- Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, et en application du L. 5212-24 du CGCT, le SDE76 est libre de fixer la valeur du coefficient

multiplicateur à 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50 ; cette valeur n'est plus actualisable. Ce coefficient multiplicateur s'applique au tarif « de base » de la taxe dont le barème est fixé de la manière suivante depuis le 1^{er} janvier 2011 :

Type de consommation	Qualité de l'électricité	Tarif €/MWh
Consommation professionnelle	Puissance inférieure ou égale à 36 kVA	0,75
	Puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA	0,25
Consommation domestique	Puissance inférieure ou égale à 250 kVA	0,75

Ces tarifs seront actualisés chaque année dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'avant dernière année et le même indice pour l'année 2013, les montants étant arrondis au cent d'euro le plus proche.

PROPOSITION :

Compte tenu de ces modifications, le Président propose à l'assemblée de modifier la liste des communes où le SDE76 est autorisé à collecter la TCFE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **CONFIRME** la valeur du coefficient de la TCFE à 8,50 pour 2018 et au-delà,
- **PRECISE** que ce coefficient multiplicateur s'applique à la liste des communes suivante :

Insee	Commune
76001	Allouville-Bellefosse
76002	Alvimare
76004	Ambrumesnil
76006	Amfreville-les-Champs
76007	Anceaumeville
76008	Ancourt
76009	Ancourteville-sur-Héricourt
76011	Ancretteville-sur-Mer
76010	Ancretiéville-Saint-Victor
76012	Angerville-Bailleul
76013	Angerville-la-Martel
76014	Angerville-l'Orcher
76015	Angiens
76016	Anglesqueville-la-Bras-Long

76017	Anglesqueville-l'Esneval
76019	Anneville-sur-Scie
76021	Annouville-Vilmesnil
76022	Anquetierville
76023	Anvéville
76024	Ardouval
76025	Argueil
76026	Arques-la-Bataille
76028	Aubéguimont
76029	Aubermesnil-aux-Érables
76030	Aubermesnil-Beaumais
76032	Auberville-la-Manuel
76033	Auberville-la-Renault
76034	Auffay
76035	Aumale

76036	Auppegard
76038	Les Authieux-Ratiéville
76040	Autigny
76041	Autretot
76042	Auvilliers
76043	Auzebose
76045	Auzouville-l'Esneval
76046	Auzouville-sur-Ry
76047	Auzouville-sur-Saône
76048	Avesnes-en-Bray
76049	Avesnes-en-Val
76050	Avremesnil
76051	Bacqueville-en-Caux
76052	Bailleul-Neuville
76053	Baillolet
76054	Bailly-en-Rivière
76055	Baons-le-Comte
76057	Barentin
76058	Baromesnil
76059	Bazinval
76060	Beaubec-la-Rosière
76062	Beaumont-le-Hareng
76064	Beaurepaire
76065	Beaussault
76066	Beautot
76063	Beauval-en-Caux
76067	Beauvoir-en-Lyons
76068	Bec-de-Mortagne
76070	Bellencombre
76071	Bellengreville
76072	Belleville-en-Caux
76075	Belmesnil
76076	Bénarville
76077	Bénesville
76079	Bénouville
76082	Bernières
76083	Bertheauville
76084	Bertreville
76085	Bertreville-Saint-Ouen

76086	Bertrimont
76087	Berville-en-Caux
76090	Beuzeville-la-Grenier
76091	Beuzeville-la-Guérand
76092	Beuzevillette
76093	Bézancourt
76094	Bierville
76096	Biville-la-Baignarde
76097	Biville-la-Rivière
76099	Blacqueville
76100	Blainville-Crevon
76104	Blosseville-sur-Mer
76106	Bois-d'Ennebourg
76107	Bois-Guilbert
76109	Bois-Hérault
76110	Bois-Himont
76111	Bois-l'Évêque
76113	Boissay
76115	Bolleville
76117	Bordeaux-Saint-Clair
76118	Bornambusc
76119	Bosc-Bérenger
76120	Bosc-Bordel
76121	Bosc-Édeline
76123	Bosc-Guérand-Saint-Adrien
76124	Bosc-Hyons
76125	Bosc-le-Hard
76126	Bosc-Mesnil
76128	Bosville
76129	Boudeville
76130	Bouelles
76132	Bourdainville
76134	Bourville
76135	Bouville
76136	Brachy
76138	Bracquetuit
76139	Bradiancourt
76140	Brametot
76141	Bréauté

76142	Brémontier-Merval
76143	Bretteville-du-Grand-Caux
76144	Bretteville-Saint-Laurent
76147	Bully
76148	Bures-en-Bray
76149	Butot
76732	Butot-Vénesville
76151	Cailleville
76152	Cailly
76122	Challengeville
76153	Calleville-les-Deux-Églises
76154	Campneuseville
76155	Canchan
76156	Canouville
76158	Canville-les-Deux-Églises
76159	Cany-Barville
76160	Carville-la-Folletière
76161	Carville-Pot-de-Fer
76163	Catenay
76167	Cauville-sur-Mer
76174	Cideville
76175	Clais
76176	Clasville
76177	Claville-Motteville
76179	Clères
76180	Cleuville
76181	Cléville
76182	Cliponville
76183	Colleville
76184	Colmesnil-Manneville
76185	Compainville
76186	Conteville
76187	Contremoulins
76188	Cottévrard
76189	Crasville-la-Mallet
76190	Crasville-la-Rocquefort
76191	Cressy
76192	Criel-sur-Mer
76194	Criquebeuf-en-Caux

76195	Criquetot-le-Mauconduit
76196	Criquetot-l'Esneval
76197	Criquetot-sur-Longueville
76198	Criquetot-sur-Ouville
76199	Criquiens
76200	Critot
76201	Croisy-sur-Andelle
76202	Croixdalle
76203	Croix-Mare
76204	Cropus
76205	Crosville-sur-Scie
76206	Cuverville-en-Caux
76207	Cuverville-sur-Yères
76208	Cuy-Saint-Fiacre
76209	Dampierre-en-Bray
76210	Dampierre-Saint-Nicolas
76211	Dancourt
76213	Daubeuf-Serville
76214	Dénestanville
76218	Doudeauville
76219	Doudeville
76220	Douvrend
76221	Drosay
76223	Ecalles-Alix
76224	Ecrainville
76225	Ecretteville-lès-Baons
76226	Ecretteville-sur-Mer
76227	Ectot-l'Auber
76228	Ectot-lès-Baons
76229	Elbeuf-en-Bray
76230	Elbeuf-sur-Andelle
76232	Elétot
76233	Ellecourt
76234	Emanville
76235	Envermeu
76236	Envronville
76238	Epouville
76239	Epretot
76240	Epreville

76241	Ermenouville
76242	Ernemont-la-Villette
76243	Ernemont-sur-Buchy
76244	Esclavelles
76245	Eslettes
76247	Esteville
76249	Etampuis
76250	Etainhus
76251	Etalleville
76252	Etalondes
76253	Etoutteville
76254	Étretat
76255	Eu
76257	Fallencourt
76260	Ferrières-en-Bray
76262	Fesques
76264	Flamanville
76265	Flamets-Frétils
76266	Flocques
76268	Fongueusemare
76269	Fontaine-en-Bray
76270	Fontaine-la-Mallet
76271	Fontaine-le-Bourg
76272	Fontaine-le-Dun
76275	Fontenay
76278	Foucarmont
76279	Foucart
76280	Fréauville
76283	Fresles
76284	Fresnay-le-Long
76285	Fresne-le-Plan
76286	Fresnoy-Folny
76287	Fresquiennes
76288	Freulleville
76290	Frichemesnil
76291	Froberville
76292	Fry
76293	Fultot
76295	Gaillefontaine

76296	Gainneville
76297	Gancourt-Saint-Étienne
76298	Ganzeville
76299	Gerponville
76300	Gerville
76302	Goderville
76303	Gommerville
76304	Gonfreville-Caillot
76305	Gonfreville-l'Orcher
76306	Gonnetot
76307	Gonneville-la-Mallet
76308	Gonneville-sur-Scie
76309	Gonzeville
76311	Goupillières
76314	Graimbouville
76315	Grainville-la-Teinturière
76316	Grainville-sur-Ry
76317	Grainville-Ymauville
76318	Grandcamp
76320	Grandcourt
76323	Graval
76324	Grèges
76325	Grémonville
76327	Greuville
76328	Grigneuseville
76329	Gruchet-le-Valasse
76330	Gruchet-Saint-Siméon
76331	Grugny
76332	Grumesnil
76333	Guerville
76334	Gueures
76335	Gueutteville
76336	Gueutteville-les-Grès
76340	Harcanville
76341	Harfleur
76342	Hattenville
76343	Haucourt
76344	Haudricourt
76345	Haussez

76346	Hautot-l'Auvray
76347	Hautot-le-Vatois
76348	Hautot-Saint-Sulpice
76349	Hautot-sur-Mer
76353	Héberville
76355	Héricourt-en-Caux
76356	Hermanville
76357	Hermeville
76359	Héronnelles
76360	Heugleville-sur-Scie
76361	Heuqueville
76362	Heurteauville
76363	Hodeng-au-Bosc
76364	Hodeng-Hodenger
76365	Houdetot
76368	Houquetot
76370	Hugleville-en-Caux
76372	Illois
76373	Imbleville
76374	Incheville
76375	Ingouville-sur-Mer
76074	La Bellière
76169	La Cerlangue
76170	La Chapelle-du-Bourgay
76171	La Chapelle-Saint-Ouen
76172	La Chapelle-sur-Dun
76173	La Chaussée
76193	La Crique
76261	La Ferté-Saint-Samson
76263	La Feuillie
76274	La Fontelaye
76281	La Frénaye
76294	La Gaillarde
76338	La Hallotière
76352	La Haye
76369	La Houssaye-Béranger
76508	La Poterie-Cap-d'Antifer
76522	La Remuée
76547	La Rue-Saint-Pierre

76712	La Trinité-du-Mont
76728	La Vaupalière
76740	La Vieux-Rue
76379	Lamberville
76380	Lammerville
76381	Landes-Vieilles-et-Neuves
76382	Lanquetot
76105	Le Bocasse
76112	Le Bois-Robert
76133	Le Bourg-Dun
76162	Le Catelier
76166	Le Caule-Sainte-Beuve
76339	Le Hanouard
76358	Le Héron
76428	Le Mesnil-Durdent
76431	Le Mesnil-Lieubray
76435	Le Mesnil-Réaume
76691	Le Thil-Riberpré
76693	Le Tilleul
76699	Le Torp-Mesnil
76711	Le Tréport
76168	Les Cent-Acres
76321	Les Grandes-Ventes
76371	Les Ifs
76390	Les Loges
76714	Les Trois-Pierres
76733	Ventes-Saint-Rémy
76383	Lestanville
76385	Limésy
76386	Limpiville
76387	Lindebeuf
76388	Lintot
76389	Lintot-les-Bois
76392	Londinières
76393	Longmesnil
76394	Longroy
76395	Longueil
76396	Longuerue
76397	Longueville-sur-Scie

76398	Louvetot
76399	Lucy
76400	Luneray
76403	Malleville-les-Grès
76404	Manéglise
76405	Manéhouville
76406	Maniquerville
76407	Manneville-ès-Plains
76408	Manneville-la-Goupil
76409	Mannevillette
76411	Marques
76412	Martainville-Épreville
76413	Martigny
76414	Martin-Église
76415	Massy
76416	Mathonville
76417	Maucomble
76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude
76419	Mauny
76420	Mauquenchy
76421	Mélamare
76422	Melleville
76423	Ménerval
76424	Ménonval
76425	Mentheville
76426	Mésangueville
76427	Mesnières-en-Bray
76430	Mesnil-Follemprise
76432	Mesnil-Mauger
76433	Mesnil-Panneville
76434	Mesnil-Raoul
76437	Meulers
76438	Millebosc
76439	Mirville
76440	Molagnies
76441	Monchaux-Soreng
76442	Monchy-sur-Eu
76443	Mont-Cauvaire
76445	Montérolier

76446	Montigny
76447	Montivilliers
76449	Montreuil-en-Caux
76450	Montroty
76452	Montville
76453	Morgny-la-Pommeraye
76606	Morienne
76454	Mortemer
76455	Morville-sur-Andelle
76456	Motteville
76458	Muchedent
76459	Nesle-Hodeng
76460	Nesle-Normandeuse
76461	Neufbosc
76462	Neufchâtel-en-Bray
76463	Neuf-Marché
76465	Neuville-Ferrières
76467	Néville
76468	Nointot
76469	Nolléval
76470	Normanville
76471	Norville
76472	Notre-Dame-d'Aliermont
76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit
76477	Notre-Dame-du-Bec
76478	Notre-Dame-du-Parc
76479	Nullemont
76480	Ocqueville
76481	Octeville-sur-Mer
76482	Offranville
76483	Oherville
76485	Omonville
76487	Osmoy-Saint-Valery
76488	Ouainville
76489	Oudalle
76490	Ourville-en-Caux
76491	Ouville-l'Abbaye
76492	Ouville-la-Rivière
76493	Paluel

76494	Parc-d'Anxtot
76495	Pavilly
76499	Petiville
76500	Pierrecourt
76501	Pierrefiques
76502	Pierreval
76503	Pissy-Pôville
76504	Pleine-Sève
76505	Pommereux
76506	Pommeréval
76507	Ponts-et-Marais
76509	Préaux
76510	Prétot-Vicquemare
76511	Preuseville
76512	Puisenval
76515	Quiberville-sur-Mer
76516	Quièvre-court
76517	Quincampoix
60521	Quincampoix Fleuzy
76518	Raffetot
76519	Rainfreville
76520	Réalcamp
76521	Rebets
76523	Rétonval
76524	Reuville
76526	Ricarville-du-Val
76527	Richemont
76528	Rieux
76529	Riville
76530	Robertot
76531	Rocquefort
76532	Rocquemont
76533	Rogerville
76534	Rolleville
76535	Roncherolles-en-Bray
76537	Ronchois
76538	Rosay
76541	Roumare
76542	Routes

76543	Rouville
76544	Rouvray-Catillon
76545	Rouxmesnil-Bouteilles
76546	Royville
76548	Ry
76549	Saâne-Saint-Just
76551	Sainneville-sur-Seine
76554	Saint-Aignan-sur-Ry
76555	Saint-André-sur-Cailly
76556	Saint-Antoine-la-Forêt
76557	Saint-Arnoult
76559	Saint-Aubin-de-Crétot
76562	Saint-Aubin-le-Cauf
76563	Saint-Aubin-Routot
76564	Saint-Aubin-sur-Mer
76565	Saint-Aubin-sur-Scie
76568	Saint-Clair-sur-les-Monts
76570	Saint-Crespin
76572	Saint-Denis-d'Aclon
76573	Saint-Denis-le-Thiboult
76574	Saint-Denis-sur-Scie
76553	Sainte-Agathe-d'Aliermont
76566	Sainte-Austreberthe
76567	Sainte-Beuve-en-Rivière
76569	Sainte-Colombe
76571	Sainte-Croix-sur-Buchy
76577	Sainte-Foy
76578	Sainte-Geneviève-en-Bray
76587	Sainte-Hélène-Bondeville
76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer
76609	Sainte-Marie-au-Bosc
76610	Sainte-Marie-des-Champs
76576	Saint-Eustache-la-Forêt
76580	Saint-Georges-sur-Fontaine
76581	Saint-Germain-des-Essourts
76582	Saint-Germain-d'Étables
76583	Saint-Germain-sous-Cailly
76584	Saint-Germain-sur-Eaulne
76585	Saint-Gilles-de-Crétot

76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville
76588	Saint-Hellier
76589	Saint-Honoré
76590	Saint-Jacques-d'Aliermont
76592	Saint-Jean-de-Folleville
76593	Saint-Jean-de-la-Neuville
76594	Saint-Jean-du-Cardonnay
76595	Saint-Jouin-Bruneval
76596	Saint-Laurent-de-Brèvedent
76597	Saint-Laurent-en-Caux
76598	Saint-Léger-aux-Bois
76600	Saint-Léonard
76602	Saint-Maclou-de-Folleville
76603	Saint-Maclou-la-Brière
76604	Saint-Mards
76612	Saint-Martin-au-Bosc
76611	Saint-Martin-aux-Arbres
76613	Saint-Martin-aux-Buniaux
76615	Saint-Martin-du-Bec
76616	Saint-Martin-du-Manoir
76619	Saint-Martin-le-Gaillard
76620	Saint-Martin-l'Hortier
76621	Saint-Martin-Osmonville
76622	Saint-Maurice-d'Ételan
76623	Saint-Michel-d'Halescourt
76624	Saint-Nicolas-d'Aliermont
76626	Saint-Nicolas-de-la-Haye
76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille
76628	Saint-Ouen-du-Breuil
76629	Saint-Ouen-le-Mauger
76630	Saint-Ouen-sous-Bailly
76632	Saint-Pierre-Bénouville
76635	Saint-Pierre-des-Jonquières
76637	Saint-Pierre-en-Port
76638	Saint-Pierre-en-Val
76641	Saint-Pierre-le-Vieux
76642	Saint-Pierre-le-Viger
76644	Saint-Rémy-Boscrocourt
76645	Saint-Riquier-en-Rivière

76646	Saint-Riquier-ès-Plains
76647	Saint-Romain-de-Colbosc
76649	Saint-Saire
76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville
76651	Saint-Sylvain
76652	Saint-Vaast-d'Équiqueville
76653	Saint-Vaast-Dieppedalle
76654	Saint-Vaast-du-Val
76656	Saint-Victor-l'Abbaye
76657	Saint-Vigor-d'Ymonville
76658	Saint-Vincent-Cramesnil
76660	Sandouville
76662	Sassetot-le-Malgardé
76663	Sassetot-le-Mauconduit
76664	Sasseville
76665	Sauchay
76666	Saumont-la-Poterie
76667	Sauqueville
76668	Saussay
76669	Saussezemare-en-Caux
76670	Senneville-sur-Fécamp
76671	Sept-Meules
76672	Serqueux
76673	Servaville-Salmonville
76674	Sévis
76675	Sierville
76677	Smermesnil
76678	Sommery
76679	Sommesnil
76680	Sorquainville
76683	Sotteville-sur-Mer
76684	Tancarville
76685	Thérouldeville
76686	Theuville-aux-Maillots
76688	Thiergeville
76689	Thiétreville
76690	Thil-Manneville
76692	Thiouville
76694	Tocqueville-en-Caux

76695	Tocqueville-les-Murs
76697	Torcy-le-Grand
76698	Torcy-le-Petit
76700	Tôtes
76702	Touffreville-la-Corbeline
76703	Touffreville-sur-Eu
76706	Tourville-les-Ifs
76707	Tourville-sur-Arques
76708	Toussaint
76710	Trémauville
76715	Trouville Alliquerville
76716	Turretot
76018	Val-de-Saône
76718	Valliquerville
76719	Valmont
76720	Varengeville-sur-Mer
76721	Varneville-Bretteville
76723	Vassonville
76724	Vatierville
76725	Vattetot-sous-Beaumont
76726	Vattetot-sur-Mer
76727	Vatteville-la-Rue
76729	Veauville-lès-Baons
76730	Veauville-lès-Quelles
76731	Vénestanville
76734	Vergetot
76735	Veules-les-Roses

76736	Veulettes-sur-Mer
76737	Vibeuf
76738	Vieux-Manoir
76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle
76741	Villainville
76743	Villers-Écalles
76744	Villers-sous-Foucarmont
76745	Villy-sur-Yères
76746	Vinnemerville
76747	Virville
76748	Vittefleur
76749	Wanchy-Capval
76751	Yébleron
76752	Yerville
76754	Yport
76755	Ypreville-Biville
76756	Yquebeuf
76757	Yvecrique
76758	Yvetot
76401	Arelaune-en-Seine
76276	Forges-les-Eaux
76618	Petit-Caux
76289	Saint-Martin-de-l'If
76258	Terres-de-Caux
76146	Buchy
76676	Sigy-en-Bray
76601	Saint-Lucien

- **INDIQUE** que, sauf délibération contraire, ce coefficient restera à 8,50 pour les années à venir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT




Patrick CHAUVET

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-09

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2017**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILÉUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÛN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-09 :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2017

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 17/03/2017 adoptant le budget primitif,

CONSIDERANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget primitif principal 2017 jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime
★

76540	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M	DM n°1 2017
Code INSEE	BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

BP - BP BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 193,79 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 193,79 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	872 003,60 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	872 003,60 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	3 006,52 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 006,52 €	0,00 €	0,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	687 006,83 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	687 006,83 €
R-7572 : Redevance dite d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 809,50 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 809,50 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	875 010,12 €	0,00 €	875 010,12 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	872 003,60 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	872 003,60 €
D-13258 : Autres groupements	0,00 €	145 237,41 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	145 237,41 €	0,00 €	0,00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	147 406,59 €	0,00 €	0,00 €
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	491 177,28 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	638 583,87 €	0,00 €	0,00 €
D-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	46 927,84 €	0,00 €	0,00 €
R-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	9 025,77 €
R-458121168 : EFF EP 2016 CLE 8	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 329,64 €
TOTAL 4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	46 927,84 €	10 000,00 €	14 355,41 €
D-458115161 : EP 2016 CLE 1	188 448,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458115161 : EP 2016 CLE 1	188 448,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	172 201,71 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	172 201,71 €	0,00 €	0,00 €
D-458115166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	16 246,49 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458115166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	16 246,49 €	0,00 €	0,00 €
D-458118161 : EXT 2016 CLE 1	102 580,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118161 : EXT 2016 CLE 1	102 580,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581181611 : EXT 2016 CLE 11	0,00 €	147 992,11 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581181611 : EXT 2016 CLE 11	0,00 €	147 992,11 €	0,00 €	0,00 €
D-4581181614 : EXT 2016 CLE 14	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581181614 : EXT 2016 CLE 14	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581181616 : EXT 2016 CLE 16	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

BP - BP BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 4581181616 : EXT 2016 CLE 16	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118163 : EXT 2016 CLE 3	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118163 : EXT 2016 CLE 3	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118164 : EXT 2016 CLE 4	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118164 : EXT 2016 CLE 4	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118166 : EXT 2016 CLE 6	0,00 €	5 880,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118166 : EXT 2016 CLE 6	0,00 €	5 880,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118169 : EXT 2016 CLE 9	7 292,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118169 : EXT 2016 CLE 9	7 292,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458121161 : EFF 2016 CLE 1	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458121161 : EFF 2016 CLE 1	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458121166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458121166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	45 609,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	45 609,89 €	0,00 €	0,00 €
R-458215161 : EP 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	93 359,76 €	0,00 €
TOTAL R 458215161 : EP 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	93 359,76 €	0,00 €
R-4582151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 170,88 €
TOTAL R 4582151611 : EP 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 170,88 €
R-458215166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 188,88 €
TOTAL R 458215166 : EP 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 188,88 €
R-458221161 : EFF 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	4 851,62 €	0,00 €
TOTAL R 458221161 : EFF 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	4 851,62 €	0,00 €
R-4582211611 : EFF 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 494,32 €
TOTAL R 4582211611 : EFF 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 494,32 €
R-458221166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 025,00 €
TOTAL R 458221166 : EFF 2016 CLE 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 025,00 €
R-458221169 : EFF 2016 CLE 9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	332,30 €
TOTAL R 458221169 : EFF 2016 CLE 9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	332,30 €
Total INVESTISSEMENT	347 720,31 €	1 224 079,32 €	108 211,38 €	984 670,39 €
Total Général	1 751 369,13 €	1 751 369,13 €	1 751 369,13 €	1 751 369,13 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président de séance,
A Sierville, le 05/07/2017
Le Président,



Patrick CHAUVET

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 05/07/2017

A Sierville, le 05/07/2017

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :





88
32
35
0
0

Date de convocation : 12/06/2017

Les membres du Comité Syndical,

représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BOURDON André-Pierre	
AMEDEE Jacques (suppléant)		BOVIN Pierre	
BARBIER Daniel		BUGEON Jean	
BECQUET Jean-Claude		CASTRES Jacques	
BELLENGER Francis		CHAUVET Patrick	
BERNARD Michel		CHEDRU Hervé (suppléant)	
BERTRAND Colette		COLIN Gérard	
BEUX Daniel		COLLARD Daniel	
BLEAUDY Carmen		COUET Evelyne (suppléante)	
BLOC Jean-François		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BOCANDE Annick		COUTURIER Jean-Luc (suppléant)	
BONNEVILLE Jean-Pierre		CROCHEMORE Jean-Jacques (suppléant)	

représentant	signature	représentant	signature
CROCHEMORE Jean-Marie		GRESSENT Daniel	
DEHON Lionel		GRISEL Jérôme	
DELAFOSSÉ Anne-Marie		GROMARD Gérard	
DELILLE Michel		GUERARD Patrick	
DELTOUR Sylvain		HATTENVILLE Stéphane	
DEPREAUX Alain (suppléant)		HIS Valère	
DESCHAMPS Benoit		JOFFROY Daniel	
DUMOUCHEL Jean-Marie		JOUAN Gérard	
DUPUIS François		LABARD Jean-Claude (suppléant)	
DUVAL Vincent (suppléant)		LARCHER Gilles	
FAUQUET Christian		LE GALLO François	
FLEURBAEY Georges		LE MAROIS Sébastien	
FONTANIE Guy		LEBLOND Pierre	
FORTIN Jacques		LECARPENTIER Thierry	
FURON-BATAILLE Chantal		LECOURT Pascal (suppléant)	
GAINVILLE Norbert		LEFEBVRE Claude	
GRANCHER Christian		LEFEVRE Daniel	

représentant	signature	représentant	signature
LEGER Roger		MAYETTE Jean-Claude (suppléant)	
LEJEUNE Michel		MENIVAL Michel	
LEPILEUR Hervé		MOREAU Cyrille	
LEPLICHER Hubert		OGDEN Hugues	
LESELLIER Paul		PESQUET Yvon	
LESUEUR Gérard		PETIT Jean-Pierre	
LETARD Alain		PIMONT Annie	
LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)		POISSANT Christian	
LEVEQUE Jacky		RENOUF Isabelle	
LEVILLAIN Noël		ROCHE Daniel	
LOISEL Michel		ROUSSEL Alain	
LOISEL Yves		SABLIN David	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SAILLARD Lionel	
LUCOT-AVRIL Virginie		SALAÜN Joël	
MAILLET Hubert		SILVA Pierre	
MARTIN Patrick		SIMON Patrick	
MASSE Stéphane		SORIN Pierre	

représentant	signature	représentant	signature
TERNISIEN Rémy		VASSE Sylvain	
TOCQUEVILLE Nelly		VASSET Laurent	
TROLEY Jean-Pierre		VAUTIER Marcel	
VAN HULLE Daniel		VERHALLE Chantal	
VANDEMBULCKE Xavier			

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le



A Sierville, le 09/06/2017

Le Président,





Patrick CHAUVET.

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° **2017/07/05-10**

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : **ANNULATION DE TITRES**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-10 :

OBJET : ANNULATION DE TITRES

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'arrêté du 29 mai 2012 de la préfecture de Seine-Maritime,
- l'arrêté du 28 juin 2013,
- l'arrêté du 30 décembre 2013

CONSIDERANT :

- que suite à la reprise des SIER par le Syndicat Départemental d'Énergie, il convient de constater comptablement l'annulation de titres émis par le syndicat et non réglés par les SIER,
- que le tableau joint en annexe donne le détail des titres à annuler pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la régularisation comptable conformément aux éléments fournis par le trésorier.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de procéder à l'annulation des titres de recettes figurant dans le tableau joint.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime
★

LISTE DES TITRES A ANNULER SDE

BUDGET	DEBITEUR	IMPUTATION	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
23000	sier de st romain de colbosc syn	13258	annulation mandat n° 25/2013 sur mandat 653/2013 TVX EFFE 11 15 SOLDE	2 418,60 €
23000	sier et de gaz de buchuy syndicat	13258	Titre 705/2013 TVX RENF 11 50 FONDS DE CONCOURS	727,60 €
23000	sier et de gaz de buchuy syndicat	13258	Titre 860/2013 TVX RENF 11 50 SOLDE	6 645,06 €
23000	sierg de cany valmont syndicat	13258	Titre 831/2013 TVX EFF 11 17 solde	6 160,11 €
23000	sierg de cany valmont syndicat	13258	annulation mandat n°38/2013 sur mandat 1066/2013 TVX EFF 11 17	17 245,79 €
23000	sierg de cany valmont syndicat	13258	annulation mandat n°19/2013 sur mandat 1457/2013 TVX EFF 10 15	39 058,91 €
23000	sierg de darnetal syndicat	13258	annulation mandat n°20/2013 sur mandat 654/2013 TVX EFF 11 16	19 543,33 €
23000	sierg de goderville criquetot sy	13258	Titre 1486/2012 TVX EFF 10 13 Riquetot Solde	9 239,26 €
23000	sierg de goderville criquetot sy	13258	Titre 1487/2012 tvx eff 10 13 Riquetot solde	34 127,80 €
23000	sierg de monitvilliers syndicat	13258	Titre 1033/2013 TVX EFF 10 20 Solde	1 714,06 €
23000	smierg de fontaine le dun syndica	13258	annulation mandat n°46/2013 sur mandat 3614/2013 TVX EFF 11 15	8 356,89 €
			SOUS-TOTAL	145 237,41 €
23000	smierg de eu syndicat	2041582	Titre 2683/2013 Rembt trop perçu sub EFF 2011	147 406,59 €
			SOUS-TOTAL	147 406,59 €
23000	smierg de eu syndicat	2041583	Titre 2688/2013 Rembt trop perçu sub Renf 2011	487 719,83 €
23000	smierg de fontaine le dun syndica	2041583	annulation mandat n°47/2013 sur mandat 3616/2013 Subv EFF 11 15 solde	3 457,45 €
			SOUS-TOTAL	491 177,28 €
23000	sierg de duclair vallee de seine	4581	annulation mandat n°42/2013 sur mandat 2532/2013 TVX EFF 11 36	322 92 €
23000	sierg de forges les eaux syndica	4581	annulation mandat n°41/2013 sur mandat 2114/2013 TVX RENF 11 50	9 855,84 €
23000	smierg de eu syndicat	4581	annulation mandat n°34/2013 sur mandat 3062/2013 TVX RENF 11 56 GUERVILLE	2 770,71 €
23000	smierg de eu syndicat	4581	Annulation mandat n°27/2013 sur mandat 2419/2013 TVX RENF 11 56 ST REMY	21 750,24 €
23000	smierg de fontaine le dun syndica	4581	annulation mandat n°49/2013 sur mandat 3636/2013 TVX EFF 11 15	12 228,13 €
			SOUS-TOTAL	46 927,84 €
23000	SDE TITRE 25800205	4582	Titre 205/2004 du SIERG de Bellencombre 47 ème trx Renf 80 %	45 320,00 €
23000	SDE TITRE 25000088	4582	Titre 88/2013 du SIERG de Gourmay solde sub TVX EP 27 TRAN	289,89 €
			SOUS-TOTAL	45 609,89 €
	TOTAL GENERAL			876 359,01 €



47218	14/05/2014	Dépense , paiement avant mandatement/9988770431	urssaf/SIER SAINT ROMAIN DE COLBOSC	2 927,00 €
47218	03/06/2014	Dépense , paiement avant mandatement/10091345731	sofcap/SIER ENVERMEU	34,46 €
47218	13/06/2014	Dépense , paiement avant mandatement/10128567231	sofcap/SIER PAVILLY	45,06 €
TOTAL				3 006,52 €

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-11

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-11 :

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

VU :

- la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et des décrets d'application ;
- le décret n°200-815 du 25 août 2000 ;
- le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 ;
- le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 ;
- le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 ;
- le décret n°2008-513 du 29 mai 2008 ;
- le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 ;
- la délibération du 13 février 2015
- l'avis conforme du CTP en date du 22 janvier 2015,

CONSIDERANT :

- que le règlement intérieur est un outil de gestion humaine primordial du syndicat,
- qu'il est important de mettre à jour le règlement intérieur conformément aux évolutions du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le règlement intérieur qui sera soumis à l'avis conforme du comité technique paritaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



Table des matières

I	Préambule	4
II	Dispositions relatives à l'organisation du travail	5
1	Horaires	5
1.1	La durée hebdomadaire	5
1.2	Repos hebdomadaire	5
1.3	Heures supplémentaires et heures complémentaires	6
2	Congés annuels	6
3	Jours ARTT	7
4	Le compte épargne temps	7
4.1	Bénéficiaires	7
4.2	Alimentation du compte	7
4.3	Fonctionnement du compte	8
5	Retards, absences non justifiées, sorties pendant les heures de travail	8
5.1	Retard	8
5.2	Absences non justifiées	8
5.3	Sortie pendant les heures de travail	8
6	Autorisation d'absences	8
6.1	Absences pour accident, congés de maladie et congés de maternité	8
6.2	Autorisation d'absence pour événements familiaux	8
7	Repas et pause du personnel	9
7.1	Repas	9
7.2	Pause	9
8	Utilisation des véhicules de service et frais de déplacement	10
8.1	Modalités	10
8.2	Remboursement de frais kilométriques	10
9	Indemnité de missions	11
9.1	Définitions	11
9.2	Taux de l'indemnité de mission	11
10	Formation du personnel	11
11	Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises	11
12	Usage du matériel de la collectivité	14
13	Droits et obligations des fonctionnaires	14
13.1	Les droits du fonctionnaire	14
13.2	Les obligations du fonctionnaire	16
14	Droit disciplinaire	18
III	DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE	19

Règlement Intérieur

1	Lutte et protection contre les incendies.....	19
1.1	Protocole de lutte contre les incendies – Plan d'évacuation	19
1.2	Diffusion du protocole auprès du personnel.....	20
2	Matériel de secours.....	20
3	Prévention des risques généraux liés au travail.....	20
3.1	Consignes de sécurité	20
3.2	Sécurité des personnes	20
3.3	Signalement des anomalies.....	21
3.4	Formation	21
3.5	Utilisation des véhicules de fonction ou de service.....	21
3.6	Règles d'utilisation du matériel.....	24
3.7	Locaux.....	24
3.8	Équipement de travail.....	21
3.9	Visites médicales.....	25
3.10	Accidents du travail	25
3.11	Alcool – Stupéfiants.....	25
3.12	Tabac	26

I Préambule

Passer chaque jour quelques heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, ce projet a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchi, un certain nombre de règles qui régiront les relations professionnelles.

➤ Objet

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité publique.

Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Il vient en complément des dispositions statutaires applicables à l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics territoriaux issues :

- de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et des décrets d'application.
- Conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, le présent règlement intérieur précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

➤ Champs d'application

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité, ce règlement s'impose à tous les agents employés dans la collectivité quel que soit leur statut (titulaires, non titulaires, public ou privé), la date et la durée de leur recrutement.

Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables dans tous les locaux de la collectivité ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

Le règlement ne peut être mis en œuvre ou modifié qu'après avoir été soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire puis approuvé par l'organe délibérant. Les prescriptions générales et permanentes du règlement intérieur peuvent faire l'objet de précisions détaillées par voie de notes de service signées par l'Autorité territoriale ou son représentant.

Pour qu'il soit connu de tous, un exemplaire de ce règlement est disponible sur le réseau « Public » du SDE76.

Un exemplaire est également remis à tout nouvel agent lors de son embauche.

II Dispositions relatives à l'organisation du travail

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycle de travail, à l'intérieur duquel les horaires de travail sont définis.

1 Horaires

La durée du travail s'entend comme le temps de travail effectif pendant lequel les agents sont à la disposition de l'employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. La notion de travail effectif est définie par l'article 2 du décret n°200-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état.

La collectivité a fait le choix de mettre en place une pointeuse pour la gestion des temps de travail effectif. Une note de service en détaillera les conditions d'utilisations.

1.1 La durée hebdomadaire

La durée légale du temps de travail dans la fonction publique est de 35 heures par semaine pour un agent à temps complet.

Dans la collectivité, la notion de cycle de travail est appliquée. Ce cycle de travail doit être remis au supérieur hiérarchique lors de l'évaluation annuelle.

Dans notre collectivité, les cycles de travail peuvent être de 35 heures, 36 heures, 37 heures ou 39 heures. Toute durée supérieure aux 35 heures génère des Aménagements et Récupérations du Temps de Travail pour les agents.

L'organe délibérant peut créer des postes à temps non complet. Les agents nommés sur ces postes sont employés pour la durée hebdomadaire fixée par la délibération de l'organe délibérant.

Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet peuvent bénéficier d'un temps partiel (50%, 60%, 70%, 80%, ou 90%) sur autorisation, sous réserve de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Il ne peut être inférieur au mi-temps (possibilité comprise entre 50 et 99%).

Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet et non complet peuvent bénéficier du temps partiel de droit pour raisons familiales à 50%, 60%, 70% ou 80% du temps complet.

Les agents ayant la qualité de travailleur handicapé peuvent également bénéficier d'un temps partiel de droit.

1.2 Repos hebdomadaire

La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 h au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives (art 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000).

Le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures, soit 24h + 11h (article 3 du décret n°200-815 du 25 août 2000)

1.3 Heures supplémentaires et heures complémentaires

En accord avec le supérieur hiérarchique, les heures supplémentaires seront soit rémunérées, soit récupérées dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service, sous réserve des conditions d'attribution fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Le formulaire correspondant doit être rempli avant l'exécution des heures supplémentaires, heures complémentaires, et approuvés par écrit par le supérieur hiérarchique.

Les membres du personnel à temps non complet peuvent être amenés exceptionnellement à effectuer des heures complémentaires jusqu'à concurrence de 35h hebdomadaires et des heures supplémentaires au-delà. En cas de dépassement régulier, il devra être procédé à la modification de la durée hebdomadaire de service. En accord avec le supérieur hiérarchique, ces heures complémentaires sont soit récupérées soit rémunérées.

2 Congés annuels

Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux.

Version consolidée au 17 décembre 2014

L'article 1^{er} du décret 85-1250 du 26 novembre 2005 stipule que tout fonctionnaire territorial a droit pour une année de service accompli du 1^{er} janvier au 31 décembre, à des congés annuels.

Les fonctionnaires qui n'exercent pas leurs fonctions pendant la totalité de la période de référence ont droit à des congés dont la durée est calculée au prorata de la durée des services accomplis. Les congés sont pris sur le temps de travail effectif de l'agent.

Le calendrier est fixé par l'autorité territoriale après consultation des fonctionnaires et de l'intéret du service. Les congés d'été et de Noël seront anticipés plusieurs mois à l'avance selon le tableau ci-après :

Congés de Noël	Congés de Pâques	Congés Estivaux
Demande à déposer avant le 15 octobre	Demande à déposer avant le 15 janvier	Demande à déposer avant le 15 février

Les congés dus pour une année peuvent se reporter sur l'année suivante dans la limite du 1^{er} mai.

Le droit à congés légaux est de 25 jours pour un agent à temps plein (proratisé pour un agent à temps non complet) auxquels s'ajoutent 2 jours pour congés pris hors période tel que prévu au décret précité, soit un total de 27 jours.

Les congés annuels sont accordés par le supérieur hiérarchique. L'autorité territoriale peut le refuser pour des motifs tirés des nécessités de service. Afin d'assurer la continuité du service public, la collectivité accordera les congés en respectant la présence d'effectifs minimum. Une note de service donnant le détail des besoins de la collectivité en termes d'effectif sera rédigée.

Sauf autorisation exceptionnelle, aucun congé ne peut être pris sans accord préalable.

3 Jours ARTT

Il est prévu dans la collectivité d'adapter le nombre de jours de ARTT en fonction du cycle de travail de l'agent.

Soit :

- Pour les cycles de 35 h : pas de ARTT
- Pour les cycles de 36 h : 6 ARTT
- Pour les cycles de 37 h : 12 ARTT
- Pour les cycles de 39 h : 22 ARTT.

Ces calculs sont effectués sur la base du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-5 3 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n° 2015-03 du 13/02/2015 suite à avis du comité technique du 10/04/2015.

4 Le compte épargne temps

4.1 Bénéficiaires

Peut ouvrir un CET :

- le fonctionnaire titulaire qui a un an de service occupant un emploi à temps complet ou à temps non complet,
- l'agent contractuel occupant un emploi à temps complet ou à temps non complet employé depuis au moins un an de manière continue dans la fonction publique territoriale.

Le fonctionnaire stagiaire ne peut pas ouvrir de CET. Toutefois, celui qui a épargné des jours de congés sur un CET en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent contractuel avant de passer son concours ne peut ni les utiliser, ni en accumuler de nouveaux pendant la période de stage.

4.2 Alimentation du compte

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par :

- des jours de congés annuels. L'agent doit toutefois prendre au moins 20 jours de congés chaque année. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être versés sur le CET ;
- des jours de réduction du temps de travail (RTT) ;

- des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans des conditions fixées dans notre collectivité par délibération du 13/02/2015.

4.3 Fonctionnement du compte

Les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que les conditions de son utilisation par l'agent, sont fixées au sein de notre collectivité par délibération n°2015-07 du 13/02/2015.

5 Retards, absences non justifiées, sorties pendant les heures de travail.

5.1 Retard

Tout retard doit être justifié auprès de la direction et doit faire l'objet d'une récupération qui sera déterminée avec le supérieur hiérarchique. L'autorité territoriale doit être informé par n'importe quel moyen de communication (mail, téléphone, sms) de son retard, avant l'heure de la prise de fonction de l'agent.

Les retards réitérés non justifiés peuvent entraîner une sanction prévue par les textes réglementaires. Si les retards peuvent donner lieu à une sanction, ils entraînent également une retenue sur traitement au prorata de la durée du retard pour absence de service fait.

5.2 Absences non justifiées

Toutes absences non justifiées répétées peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Il en est de même pour toute sortie anticipée sans motif légitime ou autorisation et ce, sous réserves des dispositions légales qui permettent au fonctionnaire de se soustraire à une situation présentant un danger grave et imminent.

Les absences injustifiées peuvent entraîner une procédure d'abandon de poste.

5.3 Sortie pendant les heures de travail

Les sorties pendant les heures de travail doivent être exceptionnelles et sont subordonnées à une autorisation délivrée par le supérieur hiérarchique, sauf cas de force majeure ou danger.

6 Autorisation d'absences

6.1 Absences pour accident, congés de maladie et congés de maternité

En cas de maladie, d'accident ou de congé maternité, les membres du personnel concernés doivent en avvertir le supérieur hiérarchique le plus rapidement possible par tous moyens utiles, et lui adresser dans les 48 heures un certificat médical.

6.2 Autorisation d'absence pour événements familiaux

Sur présentation d'un justificatif médical, les membres du personnel peuvent être autorisés à s'absenter pour soigner un enfant malade, si ce dernier est âgé de moins de

16 ans, sauf s'il s'agit d'un enfant handicapé (pas de limite d'âge). La durée de l'absence autorisée doit être égale aux obligations hebdomadaires plus un jour (soit 6 jours pour le personnel à temps complet).

Cette durée peut faire l'objet d'aménagements dans les conditions fixées par la circulaire ministérielle FP n° 1475 B-2 A/98 du 20 juillet 1982. La durée est notamment portée à douze jours (deux fois les obligations hebdomadaires plus deux jours) dans 3 cas :

- agent assumant seul la charge d'un enfant ;
- agent dont le conjoint est à la recherche d'un emploi ;
- agent dont le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour soigner un enfant.

Les femmes enceintes peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence à compter de leur troisième mois de grossesse, dans la limite d'une heure journalière, selon les conditions fixées par la circulaire ministérielle FPPA 9610038 C du 21 mars 1996.

Le Président détermine par délibération, précédée de l'avis du CTP compétent, les conditions dans lesquelles d'autres autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents à l'occasion de certains événements familiaux.

Le Président ou le supérieur hiérarchique peut refuser une autorisation d'absence pour des motifs tirés des nécessités de service.

7 Repas et pause du personnel

7.1 Repas

La pause repas n'est en principe pas prise sur le temps de travail, sauf si le membre du personnel concerné conserve la responsabilité de son poste pendant le temps du repas.

Le temps de repas est de 20 minutes minimum si le repas est pris dans l'établissement. Cependant le supérieur hiérarchique détermine les modalités d'organisation de ce temps qui peut être supérieur.

art 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 ; CE n° 245347 du 29 octobre 2003.

7.2 Pause

L'article 3 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 susvisé permet de prendre une pause d'au moins 20 minutes au-delà de 6 h de travail continu.

Toute autre pause accordée est donc à la discrétion de l'autorité territoriale.

Dans la collectivité, il est décidé d'accorder une pause de 15 minutes le matin et de 15 minutes l'après-midi. Les horaires seront précisés par le biais d'une note de service.

8 Utilisation des véhicules de service et frais de déplacement

8.1 Modalités

Tout déplacement effectué par un agent de la collectivité doit faire l'objet d'un ordre de mission accompagné d'une photocopie du permis de conduire. Selon les missions de chacun, l'ordre de mission peut être permanent sur l'ensemble du territoire géographique où le SDE exerce ses compétences ou occasionnel en fonction d'un déplacement particulier. Dans tous les cas, le déplacement doit être effectué dans la limite géographique prévue par l'ordre de mission.

La validité d'un ordre de mission est de 12 mois. Pour faciliter l'organisation administrative du personnel, les ordres de missions seront renouvelés pour chaque année civile.

Pour les déplacements professionnels, l'usage d'un véhicule de service doit être privilégié. Le véhicule personnel ne devant être utilisé qu'en cas d'indisponibilité de véhicules de services ou si la durée de déplacement est incompatible avec l'immobilisation d'un véhicule.

Le modèle de l'ordre de mission occasionnel est disponible sur le serveur public, afin que chacun puisse le remplir en cas de besoin.

Pour tous les ordres de missions, l'accord du supérieur hiérarchique est indispensable.

8.2 Remboursement de frais kilométriques

Dès lors que les agents utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service, ils peuvent être remboursés de tous les frais occasionnés par cette utilisation.

Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics mentionné à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 (JO du 21/07/2001).

Le remboursement est effectué en fonction du kilométrage parcouru. Pour les frais annexes (péage, parking), ils seront pris en charges sur présentation de pièces justificatives.

L'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service sur autorisation de l'autorité territoriale est possible sous réserve que sa police d'assurance garantisse sa responsabilité personnel au terme des articles 1382, 1383 et 1384 du code civil ainsi que leur responsabilité pour les déplacements professionnels occasionnels. Un justificatif provenant de l'assurance personnelle de l'agent devra être fourni annuellement.

9 Indemnité de missions

9.1 Définitions

Est en mission l'agent qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. L'agent envoyé en mission doit être muni au préalable d'un ordre de mission signé par son supérieur hiérarchique.

9.2 Taux de l'indemnité de mission

Les montants des indemnités de missions sont fixés par délibération conformément au montant imposé par décret.

10 Formation du personnel

La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à chaque agent d'acquérir, de maintenir et de développer les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à la tenue de son poste et à l'atteinte des objectifs stratégiques et statutaires du SDE76.

Le plan de formation annuel ou pluriannuel en découle et répond aussi à une obligation réglementaire prévue à l'article 7 de la loi du 19 février 2007. Il s'accompagne de sa déclinaison annuelle en un programme d'actions de formation et comprend plusieurs catégories d'actions.

Ce plan de formation doit être l'axe d'articulation entre, d'une part, les priorités fixées par la collectivité et, d'autre part, le besoin de compétences des services et les demandes de qualification des agents.

Il doit donc être le fruit d'une démarche concertée et participative.

Il sera ainsi alimenté annuellement par :

- Les demandes des agents dans le cadre du CPF
- Les demandes émanant d'un directeur de service,
- Les formations obligatoires recensées par le service RH.

Le projet de plan de formation fait successivement l'objet d'une présentation par le service RH au Codir, au bureau syndical, à l'assemblée délibérante, à l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG76 (CTP). Enfin, il est transmis au CNEFPT.

Le droit à la formation professionnelle en résumé :

- 24 heures par agent et par an, titulaire ou non-titulaire, sur emploi permanent, temps partiel ou emploi à temps non complet,
- Ce droit n'est acquis qu'après une année de travail,
- Le crédit CPF est forfaitisé à 24 heures par an dans la limite de 120heures, au-delà 12 heures par an dans la limite de 150 heures,
- Il concerne les formations de perfectionnement, les préparations au concours et examens et les formations aux savoirs de base.

1. Les règles de priorité de départ en formation

Les actions de formation figurant dans le présent document sont classées par ordre de priorité : P1 priorité de la collectivité, P2 priorité normale, P3 priorité secondaire. Une note de service en précisera les détails.

2. Les règles relatives aux conditions de départ en formation

La formation est du temps de travail effectif. L'agent qui part en formation doit obligatoirement suivre celle-ci en totalité. En cas d'absence, il doit au plus tôt prévenir la direction (service RH).

3.1 Les départs en formation doivent être compatibles avec la nécessité et la continuité du service.

3.1.1 La direction peut invoquer la **nécessité de service** pour refuser au dernier moment le départ en formation de façon recevable dans les cas suivants :

3.2.1. un agent normalement en poste le jour de la formation de son collègue est absent et le poste doit être tenu ce jour-là compte tenu de sa spécificité et des enjeux.

3.2.2. une situation d'urgence est constatée.

Dans les deux cas, la nécessité de service est validée par le président ou le directeur général. En effet, l'absence d'un agent ou d'un groupe d'agents sur une formation demandée par la collectivité peut avoir des conséquences importantes pour la collectivité (retard du projet confié au stagiaire) et pour les autres stagiaires (annulation de la formation) et sera bien mesurée par la collectivité avant décision de nécessité de service.

1.1. Autres principes

L'agent devant suivre une formation lors d'une journée non travaillée (à temps partiel/ demi-journée non travaillée) est placé en situation de travail. Il récupère cette journée ou demi-journée en accord avec son responsable hiérarchique ou bénéficie d'heures complémentaires/supplémentaires selon les dispositions du § 3.5.

L'agent bénéficie d'une autorisation d'absence pour suivre la formation qui lui est accordée. Elle se concrétisera par un ordre de mission paraphé par le président ou le directeur avant le départ en mission. Si l'agent effectue une formation organisée par le CNEFPT, sa convocation vaut ordre de mission.

Pendant la formation, l'agent est maintenu en activité et perçoit plein traitement. Si l'organisme de formation prévoit un remboursement ou une participation forfaitaire aux frais de repas, les tickets restaurants ne sont pas distribués.

Les droits habituels en matière de congés annuels, d'ancienneté et de protection sociale sont maintenus pendant le congé de formation.

Aucun délai de trajet n'est accordé pour les formations et il n'y a pas de possibilité de récupération pour ce temps de trajet.

Des possibilités de départ la veille du démarrage de la formation sont exceptionnellement accordables au cas par cas, au vu des conditions de déplacement, par le directeur uniquement, de même pour le retour.

1.2. Conditions particulières

Un agent en arrêt de travail, arrêt maladie, congé de maternité, ne peut pas suivre une action de formation.

Un agent en congé parental peut suivre une action de formation.

La formation dispensée sur le temps de travail ne donne pas lieu à récupération.

La formation dispensée hors temps de travail donne lieu à récupération demi-journée par demi-journée. Le temps de trajet n'est pas pris en compte. La préparation aux concours et examens ne donne pas lieu à récupération.

1.3. Révision avant concours et examens de la fonction publique

Un jour de révision par période de douze mois est accordé à chaque agent, titulaire ou non-titulaire, se présentant à un concours de la fonction publique territoriale (épreuves d'admissibilité et d'admission).

La préparation aux examens et concours administratifs s'adresse aux agents titulaires et non-titulaires susceptibles de remplir à la fin de la formation les conditions requises pour se présenter aux épreuves.

Ces actions peuvent s'exercer en présentiel, par correspondance ou par voie électronique.

Les fonctionnaires territoriaux ne peuvent bénéficier d'une action de formation ayant le même objet pendant une période de 12 mois à compter de la fin de la session de formation considérée, sauf si la durée cumulée de l'action de formation suivie était inférieure à 8 jours ouvrés, fractionnés ou non.

L'agent inscrit à une préparation se doit de participer aux épreuves du concours préparé (fournir au service RH une attestation de présence au concours ou examen). Dans la négative, le directeur se réserve le droit de refuser la nouvelle inscription de l'agent aux sessions ultérieures selon le motif de l'absence aux épreuves du concours.

2. Les frais de formation et de déplacement

La collectivité traite de la même manière les formations professionnelles, qu'elles relèvent du CPF ou non.

Conformément à la loi du 19 février 2007, certains frais de formation sont pris en charge par la collectivité.

Il est indispensable de fournir la facture de présence aux formations pour obtenir le remboursement des frais de formation ou de déplacement (ainsi que les factures des titres de transport, hôtellerie et restauration éligibles au remboursement forfaitaire).

Les frais d'inscription pour la formation professionnelle payante, inscrite au plan de formation de la collectivité, sont pris en charge par la collectivité, sauf cas d'exception indiqué ci-dessous.

Les frais d'inscription pour les formations personnelles ne sont pas pris en charge par la collectivité, sauf situation exceptionnelle validée au préalable par le président (exemple du bilan de compétences qui peut être exceptionnellement pris en charge).

Les formations statutaires obligatoires sont de la compétence du CNFPT. Cet organisme prend en charge les frais de déplacement, selon les règles et les barèmes définis par la conseil d'administration du CNFPT.

Les formations de perfectionnement réalisées par le CNFPT : les frais de déplacement sont également pris en charge par le CNFPT.

Les formations à l'initiative de la collectivité : les frais de déplacement générés par une participation à une formation à l'initiative de la collectivité, non pris en charge par l'organisme de formation, sont indemnisés selon les conditions fixées par ailleurs au règlement intérieur de la collectivité, sur présentation outre de l'attestation de formation, des justificatifs demandés au même règlement intérieur.

Les formations aux concours : le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement relatifs aux préparations au concours et aux examens professionnels. Ceux-ci restent à la charge de l'agent.

11 Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises

L'agent devant participer à une session d'assises en tant que juré bénéficiaire, sur présentation de sa convocation, d'une autorisation d'absence de droit. L'indemnité supplémentaire de séance peut être déduite de sa rémunération sachant que le traitement est maintenu pendant la session.

12 Usage du matériel de la collectivité

Tout membre du personnel est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail.

Il est interdit d'emporter des objets appartenant à la collectivité sans autorisation. A la suite de la cessation de son contrat, l'agent doit avant de quitter la collectivité, restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à la collectivité.

La collectivité pourra mettre en place une charte informatique qui comportera des dispositions relatives aux règles de bonne conduite que les utilisateurs s'engagent à respecter.

13 Droits et obligations des fonctionnaires

Le fonctionnaire territorial a une mission de service public qui vise à satisfaire des besoins d'intérêt général. Cela implique que le fonctionnaire a des devoirs en contrepartie desquels il bénéficie de droits fondamentaux. Ces dispositions s'appliquent également aux agents non titulaires, à l'exception du droit à un déroulement de carrière.

13.1 Les droits du fonctionnaire

➤ La liberté d'opinion

« Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (art. 6 alinéa 1^{er} de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

➤ **Le droit syndical**

Le droit syndical s'exerce dans le cadre de l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 et de la circulaire du 25 novembre 1985 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Sont ainsi rappelées les conditions générales d'exercice du droit syndical et la situation des représentants syndicaux en matière d'autorisations d'absences et de décharges d'activités notamment.

➤ **Le droit de grève**

Il s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Tout agent a le droit de cesser de manière concertée le travail pour la défense d'intérêts professionnels.

L'exercice du droit de grève implique la retenue sur la rémunération de l'agent gréviste à hauteur de la durée de l'interruption de travail laquelle ne saurait être considérée comme inférieure à une heure.

La retenue porte sur le traitement indiciaire ainsi que sur les primes et indemnités.

Les jours de grève ne peuvent en aucun cas être considérés comme des jours de congés ni ne pourront être compensés par des récupérations.

➤ **Le droit à participation**

Le fonctionnaire peut exercer son droit à participation dans les instances existantes : CAP, CTP, COS, Amicale du Personnel, groupe de travail, conseil d'établissement, ...

➤ **Le droit à la protection juridique**

« La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » (art. de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

➤ **Le droit à la protection contre le harcèlement dans les relations de travail**

Les agissements qualifiés de harcèlement sexuel et harcèlement moral sont condamnés sur les plans disciplinaire et pénal (art. 6 ter, art. 6 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée art. 222-33-2 du code pénal).

➤ **Le droit d'accès à son dossier individuel**

Tout fonctionnaire a droit à :

- la communication obligatoire de son dossier individuel dans le cadre d'une procédure disciplinaire,
- l'accès à son dossier individuel sur la base de l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Concernant les informations médicales, s'applique le principe de libre accès au dossier médical. Sa communication est réservée au seul intéressé ou en cas de décès de celui-ci à ses ayants droits. Il conserve toutefois la faculté de se faire assister par un médecin. Le droit d'accès s'exerce dans les conditions de l'article L. 1111-7 du code de la santé publique.

➤ **Le droit à la rémunération après service fait**

Le fonctionnaire a droit à une rémunération après service fait.

Un régime indemnitaire peut être institué par délibération. Elle doit mentionner les conditions d'attribution des indemnités qui seront versées aux personnels territoriaux en déterminant les cadres d'emploi et les grades concernés. Un taux propre à chaque agent est déterminé par arrêté individuel.

➤ **Le droit à un déroulement de carrière**

Le fonctionnaire a vocation à occuper un ensemble d'emplois tout au long de sa carrière. La carrière possède un caractère évolutif comprenant des avancements, des promotions, des changements de position et des mutations dans d'autres collectivités. Les changements de positions et les mutations s'effectuent à la demande des agents.

Certains éléments du déroulement de carrière, tel l'avancement d'échelon au maximum, constituent un droit.

Pour d'autres éléments, tel l'avancement de grade ou d'échelon au minimum ou encore la promotion interne, ils dépendent de la seule volonté de l'autorité territoriale.

L'évolution de la carrière, décidée par l'autorité territoriale, fait l'objet d'un arrêté notifié à l'intéressé pour :

- l'avancement d'échelon :
 - à la durée maximum de droit,
 - à la durée minimum sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la C.A.P.,
- l'avancement de grade sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la C.A.P.,
- la promotion interne sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la C.A.P.

13.2 Les obligations du fonctionnaire

➤ **L'obligation de servir**

Le fonctionnaire consacre la totalité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées.

Pendant le temps de travail, les membres du personnel ne peuvent en aucun cas ni sous aucun prétexte :

- Etre chargés ou se livrer à une occupation étrangère au service.
- Quitter leur poste de travail sans autorisation préalable du responsable de service ou de l'établissement.
- Recevoir des visiteurs personnels, donner des appels téléphoniques personnels sans l'autorisation préalable du responsable de service ou de l'établissement.

➤ **L'obligation de non-cumul d'activités et de rémunération**

Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 25.

Certains agents publics, sous certaines conditions, peuvent cumuler leur emploi avec une activité privée lucrative ou une activité accessoire.

L'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 pose le principe, pour tous les agents, de non cumul entre un emploi public et un emploi privé mais prévoit des dérogations.

Peuvent être exercés librement :

- la production des œuvres de l'esprit;
- La détention de parts sociales et la perception de bénéfices qui s'y attachent. Les agents gèrent librement leur patrimoine personnel ou familial;
- L'exercice d'une profession libérale découlant de la nature des fonctions pour les membres du personnel enseignant, technique ou scientifique des établissements d'enseignement et les personnes pratiquant des activités à caractère artistique.

Après autorisation, les agents peuvent également exercer, à titre accessoire, une activité lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions confiées et qu'elle n'affecte pas leur exercice. La liste des activités qui peuvent être autorisées figure dans le décret 2004-658 précité.

Les agents employés à temps non complet pour une durée de travail inférieure à 24h30 peuvent être autorisés à exercer une activité privée lucrative dans les limites et conditions précisées par le décret 2007-658 du 2/5/2007. L'agent doit en informer préalablement sa collectivité par écrit.

➤ **L'obligation de secret, de discrétion professionnelle, de réserve et de neutralité**

Les fonctionnaires sont tenus à la discrétion professionnelle pour les faits, informations ou documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et au secret professionnel pour toutes les informations confidentielles dont ils sont dépositaires, notamment toutes informations à caractère médical, social, familial ou financier relatives à des personnes.

Le secret professionnel est obligatoirement levé dans les circonstances suivantes : dénonciation de crimes ou délits, sévices et privations infligés à un mineur de moins de 15 ans.

Le fonctionnaire se doit de respecter une certaine tenue dans les opinions qu'il exprime en public, particulièrement dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de réserve constitue le corollaire de la liberté d'opinion.

Le fonctionnaire doit être neutre dans la manière d'accomplir ses fonctions et impartial à l'égard des usagers du service public.

➤ **L'obligation de non-ingérence**

Un fonctionnaire ne peut avoir des intérêts dans une entreprise qui est en relation avec sa collectivité.

➤ **L'obligation de satisfaire aux demandes d'information du public**

Toute personne a droit à communication des documents administratifs non nominatifs à condition qu'ils existent et qu'ils soient achevés (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978).

➤ **L'obligation d'obéissance hiérarchique**

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions de son autorité hiérarchique sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

➤ **La tenue**

Le fonctionnaire doit avoir une tenue convenable.

14 Droit disciplinaire

Le pouvoir disciplinaire appartient à l'autorité territoriale qui peut, dans le respect de la procédure disciplinaire, d'une manière discrétionnaire, sanctionner un agent ayant commis un fait constitutif d'une faute et ce de manière proportionnée au vu de la gravité dudit fait (art. 89 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et son décret n° 89-677 du 18 septembre 1989).

Les sanctions, applicables aux titulaires, sont réparties en quatre groupes (art. 89 susvisé) et aucune autre sanction ne peut être prise. Les sanctions du 1^{er} groupe ne nécessitent pas la réunion du conseil de discipline contrairement aux 2^e, 3^e et 4^e groupes :

- 1^{er} groupe : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours ;
- 2^e groupe : abaissement(s) d'échelon(s), exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours ;
- 3^e groupe : rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans ;
- 4^e groupe : mise à la retraite d'office, révocation.

Les sanctions applicables aux stagiaires sont énumérées à l'article 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 et celles applicables aux non titulaires dans l'article 36 du décret n°88 145 du 15 février 1988.

Les trois premières sanctions peuvent être prononcées par l'autorité territoriale :

- l'avertissement,
 - le blâme,
 - l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximum de trois jours (cette sanction a pour effet de reculer d'autant la date de titularisation).
- Les deux autres sanctions suivantes peuvent être prononcées qu'après avis du conseil de discipline et selon la procédure prévue par le décret du 18 septembre 1989 :
- l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 4 à 15 jours (cette sanction a pour effet de reculer d'autant la date de titularisation)
 - l'exclusion définitive du service. Elle constitue la sanction prononcée en cas de licenciement pour faute disciplinaire prévu par l'article 46 de la loi du 26 janvier 1984 (cette procédure peut intervenir à tout moment au cours du stage).

En ce qui concerne les agents non titulaires, le conseil de discipline n'est pas compétent à l'égard des agents non titulaires. Aucun avis préalable n'est requis avant le prononcé d'une sanction à l'encontre d'un agent non titulaire.

Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux non titulaires sont :

- 1 - l'avertissement,
- 2 - le blâme,
- 3 - l'exclusion temporaire des fonctions avec retenue de traitement pour une durée maximale d'un mois,
- 4 - le licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement.

Des allocations pour perte involontaire d'emploi peuvent être dues par la collectivité sous certaines conditions.

III DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA

SECURITE

1 Lutte et protection contre les incendies

Il est interdit de manipuler les matériels de secours en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

1.1 Protocole de lutte contre les incendies - Plan d'évacuation

La collectivité doit être dotée d'un protocole de lutte contre les incendies indiquant le rôle de chacun et les gestes essentiels à accomplir en cas de réalisation du risque.

Les issues de secours et postes d'incendie doivent rester libres d'accès en permanence. Il est interdit de les encombrer par du matériel ou des marchandises. Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs...) en dehors des exercices ou de leur utilisation normale et de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Un plan d'évacuation est affiché à chaque étage de l'établissement.

1.2 Diffusion du protocole auprès du personnel

Tous les membres du personnel doivent être informés par tous moyens (affichage, notes de service, réunions, ...) du protocole en vigueur.

2 Matériel de secours

Il est interdit de manipuler les matériels de secours en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

3 Prévention des risques généraux liés au travail

3.1 Consignes de sécurité

Chaque agent doit respecter et faire respecter, en fonction de ses responsabilités hiérarchiques, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail, pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité. Chaque agent doit avoir pris connaissance des consignes affichées et des règles d'hygiène et de sécurité du présent règlement. La collectivité pourra mettre à disposition les différentes fiches de prévention Hygiène et Sécurité élaborées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Le refus d'un agent de se soumettre à ces prescriptions pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

3.2 Sécurité des personnes

Chaque membre du personnel doit veiller à sa sécurité personnelle, à celle de ses collègues et de toute personne présente dans les locaux de l'établissement.

Le Président, ou le supérieur hiérarchique peut retirer un membre du personnel de son poste de travail s'il estime qu'il n'est pas apte à l'occuper en toute sécurité.

Tout agent a le droit de se retirer d'une situation de travail lorsqu'il estime raisonnablement qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ou s'il constate une défectuosité des systèmes de protection. Il en avise immédiatement son supérieur hiérarchique.

Il ne pourra être demandé à l'agent ayant exercé son droit de retrait de reprendre son activité sans que la situation ait été améliorée. Aucune sanction ne pourra être prise, ni aucune retenue de rémunération effectuée à l'encontre de l'agent ayant exercé son droit de retrait.

Ce droit de retrait individuel ne peut s'exercer que s'il ne crée pas une nouvelle situation de danger grave et imminent pour autrui.

Si un agent quitte sa situation de travail, en prétextant un droit de retrait dû à une situation n'étant pas validée comme présentant un danger grave et imminent, cela sera considéré comme un abandon de poste qui pourra être sanctionné.

3.3 Signalement des anomalies

Toute anomalie constatée relative à l'hygiène et à la sécurité devra être signalée auprès de l'autorité par l'intermédiaire du responsable de service ou devra être notifiée sur le registre d'hygiène et de sécurité. Ce registre sera consulté régulièrement par l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

3.4 Formation

Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée par l'autorité territoriale lors de l'entrée en fonction des agents, en cas d'accident grave ou de maladie professionnelle et à la suite d'un changement de fonctions, de techniques, de matériels ou d'une transformation des locaux.

3.5 Utilisation des véhicules de fonction ou de service

Seuls sont admis à utiliser les véhicules ou engins collectifs appartenant en propre à la collectivité ou mis à sa disposition à quelque titre que ce soit, les agents en possession de l'autorisation nominative de conduite établie et délivrée par l'autorité territoriale et mentionnant :

- ✓ Le secteur géographique dans lequel l'agent est autorisé à conduire.
- ✓ La catégorie de véhicules ou le type d'engins que l'agent peut conduire.

I. Catégories des véhicules mis à disposition

Les véhicules mis à disposition des agents sont des véhicules de service permettant d'effectuer leurs missions (lieu et durée définis dans un ordre de mission). L'utilisation du véhicule de service est subordonnée à la réalisation des missions exercées dans le cadre de l'activité professionnelle (réunions, visites, interventions sur sites, liaisons régulières) et soumise à autorisation préalable du président. Dans le cas où l'agent souhaite utiliser son véhicule personnel dans le cadre d'une mission professionnelle, ce dernier devra au préalable disposer d'une autorisation signée par le président, détenir un ordre de mission ainsi qu'une assurance couvrant les déplacements professionnels.

II. Les Conditions relatives aux personnes.

2.1 Obligation des utilisateurs

Seuls les agents du SDE76 ou les agents désignés par le Président ou le Directeur sont autorisés à conduire les véhicules de services.

Les agents devront être titulaires d'un permis de conduire civil valide les autorisant à conduire les véhicules concernés.

A ce titre, le conducteur s'engage à prévenir le SDE76 en cas de retrait de point ou d'annulation de son permis de conduire.

Responsable du véhicule qui lui est confié, il appartient à chaque utilisateur de respecter les dispositions légales de maintien en l'état de conformité et sécurité.

L'utilisateur devra toujours être en possession des documents relatifs aux véhicules qui pourront être réclamés lors des contrôles de police ou de gendarmerie.

L'utilisateur devra veiller à l'état du véhicule avec le plus grand soin tant sur le plan mécanique que sur le plan esthétique (carrosserie, propreté intérieur et extérieur) et signaler au pôle RH toute anomalie de fonctionnement ou d'apparence.

2.2 Interdictions

L'utilisateur du véhicule s'engage à respecter les interdictions suivantes :

- Il ne peut effectuer aucune transformation en vue d'obtenir la modification des performances du véhicule, de son esthétique ou de son utilisation.
- Il lui est interdit d'afficher une vignette autocollante, publicité ou autre sur le véhicule, de même la peinture initiale ne peut être modifiée.
- Il lui est interdit de circuler avec les véhicules durant les week-ends, jours fériés, et congés ainsi que de transporter des personnes extérieures au SDE76 pendant ces périodes (amis, parents, enfants...).
- Il s'engage à se conformer à l'interdiction de boire, manger et fumer dans le véhicule.
- Le Code de la route précise que l'usage du téléphone tenu en main par le conducteur en circulation est interdit.
- Le conducteur s'abstiendra de consommer toute boisson alcoolisée ainsi que toute substance illicite, produits dangereux ou médicaments pouvant altérer ses capacités à conduire avec vigilance et en toute sécurité.
- L'usage de la ceinture de sécurité pour tous les occupants est obligatoire.

III. Modalités d'utilisations des véhicules

3.1 Règles générales d'usage du véhicule :

Les véhicules et le transport de personnes sont strictement restreints à un usage professionnel, ainsi leur utilisation doit répondre aux seuls besoins du service et ne doit, en aucuns cas, faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Les agents sont autorisés à remettre le véhicule à leur domicile. Pour cela, une autorisation de remisage du véhicule à domicile est délivrée annuellement. Pendant cette période, l'agent est personnellement responsable de tous vols et de toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira alors de preuve quant à la non-responsabilité de l'agent.

3.2 Entretien

Pour toutes questions relatives à l'entretien ou au fonctionnement du véhicule, l'utilisateur devra prendre contact avec le **pôle Ressources Humaines**.

L'utilisateur a la charge du nettoyage intérieur et extérieur.

L'utilisateur devra impérativement informer le pôle RH lorsque l'échéance de maintenance du véhicule est atteinte.

En cas d'anomalie détectée, l'utilisateur prévient sans délais le pôle RH pour une prise en charge du véhicule.

Trois contrôles annuels seront réalisés par l'ACMO de la collectivité, soit 1 par trimestre.

3.3 Carburant

Le carburant utilisé pour les déplacements liés aux besoins des services est pris en charge par le SDE76.

Les détails seront notifiés dans une note de service.

3.4 Reprise du véhicule

Le véhicule doit être restitué auprès du SDE76 dans les cas suivants :

- Lorsque le pôle RH a constaté que les instructions mentionnées dans la présente charte ne sont pas respectées ou que la conduite du véhicule par l'agent représente un risque supérieur à la normale (sinistres successifs, natures des infractions...), le retrait du véhicule sera notifié par écrit à l'intéressé ;
- En cas de suspension, même provisoire du permis de conduire de l'utilisateur (ce dernier s'engage par ailleurs à en informer immédiatement le SDE76) ;

- Conduit sous l'emprise de substances ou plantes classées comme stupéfiants (article L235-1 du code de la route) ou sous traitement médical avec des médicaments proscrivant la conduite ;
- Conduit sous l'emprise d'un état alcoolique (article L234-1 et R 234-1 du code de la route) ;
- N'est pas titulaire du permis de conduire.

5.3 Dommmages subis par les tiers

Le SDE76 est responsable, à l'égard des tiers des dommages causés par ses agents dans l'exercice de leur fonction, avec un véhicule de service.

Toutefois le SDE76 pourra se retourner contre l'agent ayant commis une faute détachable du service, pour obtenir tout ou partie du remboursement des indemnités versées aux victimes :

- En cas de faute personnelle commise dans l'exercice des fonctions :
 - o Non respect du code de la route (notamment excès de boisson, conduite sous l'emprise de stupéfiants, conduite sans permis de conduire valide, dépassement des limitations de vitesse, défaut de maîtrise du véhicule) ;
- En cas de faute personnelle commise en dehors de l'exercice des fonctions (utilisation du véhicule administratif à des fins personnelle en dehors du service et en l'absence d'autorisation ou écart de l'itinéraire).

3.6 Règles d'utilisation du matériel

Chaque agent est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins, et notamment à des fins personnelles.

Il est formellement interdit, sous peine de sanction :

- ✓ D'utiliser des machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité, dont l'agent n'a pas la charge, ou dans un but détourné de leur usage normal,
- ✓ D'apporter des modifications, ou même de faire directement des réparations, sans l'avis des services compétents en raison des dangers qui peuvent résulter de travaux incontrôlés des installations, appareils, machines ou matériels, ainsi que tout équipement de protection et dispositifs de sécurité des installations et des matériels.

3.7 Locaux

Le personnel est responsable de la propreté et de la salubrité des locaux qui lui sont confiés.

A ce titre, il lui incombe de :

- Prendre soin des mobiliers, matériels et produits mis à sa disposition
- Signaler au responsable de service ou de la collectivité toute anomalie ou détérioration constatée
- Ne pas utiliser les locaux et le matériel de la collectivité à des fins personnelles
- Ne pas être présent dans les locaux en dehors de son temps de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, du responsable de service ou de l'établissement.

Il est mis à disposition du personnel concerné un vestiaire muni d'une armoire à double compartiment avec système de fermeture.

- En cas d'arrêt maladie ou de congés ;
- En cas d'exclusion temporaire ;
- En cas de cessation définitive d'activité professionnelle au sein du SDE76.

IV. Que faire en cas de vandalisme, vol, accident ou panne ?

4.1 Vol/vandalisme

En cas de constatations de vol/vandalisme, l'utilisateur devra :

- Dès la constatation des faits se rapprocher d'un agent habilité (liste des personnes à consulter sur la note de service) en vertu d'une délégation de signature, afin que celui-ci puisse effectuer un dépôt de plainte auprès de la Police ou de la Gendarmerie ;
- Adresser une copie du dépôt de plainte au pôle RH.

4.2 Accidents

En cas d'accidents de la circulation, il conviendra d'appliquer en premier lieu les mesures de sécurité :

- S'arrêter dès que possible sans créer de danger pour la circulation,
- Couper le moteur, allumer les feux de détresses ;
- Protéger les personnes se trouvant à bord du véhicule (utilisation des gilets de sécurité et mise en sécurité des passagers sur le bas-côté ou derrière les glissières) ;
- Baliser la route à l'aide de triangle de pré-signalisation ;
- En cas de besoin, prévenir ou faire prévenir les services d'urgences en composant le 112 ou en utilisant les bornes téléphoniques sur autoroute.

L'utilisateur en informera ensuite téléphoniquement le **pôle RH au numéro indiqué sur la note de service** puis devra rédiger systématiquement un constat.

En aucun cas, le conducteur ne devra accepter un règlement à l'amiable.

Il devra par ailleurs lui faire parvenir sous 48h une déclaration comportant les pièces suivantes :

- Un constat européen d'accident dûment complété et signé,
- Un récépissé de dépôt de plainte lorsqu'aucun tiers n'est identifié.

Une fois la réparation des dommages effectuée, le SDE76 se réserve le droit de mettre en oeuvre une action recoursoire contre l'utilisateur du véhicule s'il estime que l'utilisateur a commis une faute personnelle.

4.3 panne

En cas de panne, les mesures de sécurité mentionnées précédemment doivent être appliquées. L'utilisateur devra directement prendre contact avec l'assurance (procédure décrite dans une note de service), et en informer le pôle RH.

V. Responsabilités

5.1 Code de la route

En matière de contravention ou de délit consécutif à une infraction routière, l'agent conducteur encourt les mêmes sanctions pénales que les particuliers ; il doit acquiescer lui-même les amendes qui lui sont infligées (ces dernières lui seront transmises par le SDE76 sous couvert du pôle RH) et subir les peines de suspension de permis, voire d'emprisonnement.

5.2 Dommmages subis par l'utilisateur d'un véhicule de service

Le SDE76 est responsable des dommages subis par les agents dans le cadre de leur service. Cependant, la responsabilité du SDE76 ne pourra notamment pas être engagée si l'agent :

- Utilise un véhicule en dehors de ses missions et/ou sans y avoir été autorisé par sa hiérarchie ;
- Provoque un accident de son fait intentionnel ou du fait de son suicide ;

En cas de travaux insalubres et salissants (liste fixée par arrêté du 23/07/47 modifié), des douches sont mises à disposition des agents.

Pour tous les agents, il est mis à disposition des lavabos et des toilettes.

3.8 Tenue de travail et équipements de protection individuelle.

Les membres du personnel doivent être équipés de tous vêtements utiles destinés à garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions (vêtements, chaussures de travail, gants adaptés aux fonctions, ...). Le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage est assimilé à du temps de travail effectif.

L'acquisition de ces équipements est à la charge de la commune ou de l'établissement. Leur entretien et leur renouvellement est également à la charge de l'autorité afin d'en assurer l'état hygiénique.

3.9 Visites médicales

Les membres du personnel sont tenus de se présenter aux visites médicales, ainsi qu'aux visites médicales d'embauche (auprès d'un médecin agréé et de la Médecine professionnelle et préventive) et de reprise du travail.

3.10 Accidents du travail

En cas d'accident du travail ou de trajet, une déclaration immédiate doit être faite auprès du représentant de la collectivité, sauf cas de force majeure (impossibilité absolue ou motif légitime).

Un rapport devra être établi par le chef de service en collaboration avec l'assistant de prévention afin de définir de façon précise les circonstances exactes de l'accident et d'en analyser les causes afin de mettre en place des mesures de prévention.

La collectivité consigne toutes déclarations d'accident (grave ou bénin) dans un registre.

3.11 Alcool – Stupéfiants

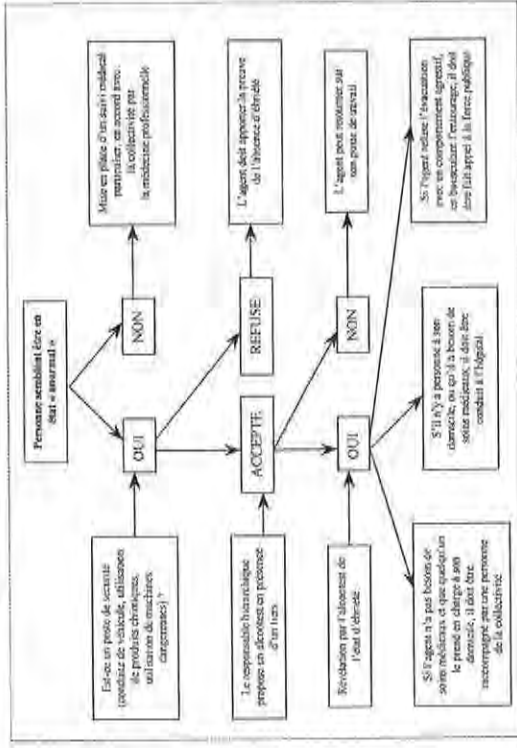
Il est formellement interdit d'accéder sur le lieu de travail en état d'ivresse et d'introduire ou de distribuer des boissons alcoolisées ou autres produits stupéfiants dont l'usage est interdit par la loi sur le lieu de travail (art. R.4228-20 et suivants du code du travail).

Pour des raisons de sécurité, l'autorité territoriale pourra procéder à des contrôles d'alcoolémie, pendant le temps de service, pour les agents occupant des postes de sécurité préalablement désignés (manipulation de produits dangereux, utilisation de machines dangereuses, conduite de véhicule).

Il s'agit de faire cesser une situation de danger manifeste.

L'autorité territoriale aura, au préalable, désigné des postes de sécurité rentrant dans les catégories citées ci-dessus.

Contrôle d'alcoolémie – procédure mise en place.



En cas de refus de se soumettre à l'alcooltest, il y aura présomption d'état d'ivresse. Le recours à un médecin est toujours possible pour avis médical.

L'agent s'exposera donc à des sanctions prévues à l'article 89 de la loi du 26 janvier 1984.

La sanction retenue devra être en adéquation avec la faute commise.

La récidive pourra être sanctionnée plus sévèrement.

3.12 Tabac

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des lieux publics, notamment :

- ✓ Les locaux recevant du public,
- ✓ Les locaux communs (vestiaires, bureaux, hall, restaurant, etc.),
- ✓ Les locaux contenant des substances et préparations dangereuses (carburants, peintures, colles, solvants, produits phytosanitaires, produits d'entretien, etc.).

Date d'entrée en vigueur

Le présent règlement a été présenté en Comité Technique Paritaire, le 10 avril 2015

Il a été adopté par l'organe délibérant le _____

Un exemplaire du règlement est remis à chaque agent employé par la collectivité qui en accuse réception et lecture.

Dès ce moment, le règlement est opposable.

Modifications du règlement intérieur

Toute modification ultérieure ou tout retrait sera soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.



Des précisions seront apportées par des notes de services diffusées à l'ensemble du personnel.

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p>Cachet de la collectivité et signature :</p> 	<p>Cachet de réception de la préfecture :</p> 
---	--

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-12

Séance du **5 JUILLET 2017**

**Objet : AVENANT N°3 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 31 MARS 2009
PASSÉ AVEC ANTARGAZ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie

DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-12 :

OBJET : AVENANT N°3 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 31 MARS 2009 PASSÉ AVEC ANTARGAZ

VU :

- La convention de concession de service public de distribution de gaz propane passée avec ANTARGAZ le 31 mars 2009 qui prévoit notamment dans son périmètre d'application la desserte en gaz des communes de Beuzeville-la-Grenier, Lintot, Berville-en-Caux et Heuqueville.

CONSIDERANT :

- l'absence depuis 2009 de projet de desserte en gaz propane rentable sur ces 4 communes,
- la durée résiduelle du contrat trop courte pour amortir un projet s'il devait émerger dans les prochaines années,

PROPOSITION :

Monsieur le Président soumet ainsi à l'assemblée le projet d'avenant portant sur le retrait de ces communes, du contrat de délégation de service public du 31 mars 2009, sans aucune indemnité ni frais financier d'aucune sorte.

Il est donné lecture du projet d'avenant

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le retrait des communes de Beuzeville-la-Grenier, Lintot, Berville-en-Caux et Heuqueville de la Concession,
- **APPROUVE** les termes et conditions des présentes,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 à la DSP n° 2 (2008-01) ANTARGAZ du 31 mars 2009 permettant le retrait des communes de Beuzeville-la-Grenier, Lintot, Berville-en-Caux et Heuqueville.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT

Patrick CHAUVET





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime
★

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-13

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : AVENANT N°1 AU CONTRAT DSP N°1 (2006) DU 10 NOVEMBRE 2006 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie

DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-13 :

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DSP N°1 (2006) DU 10 NOVEMBRE 2006 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

VU :

- la convention de concession de service public de distribution de gaz passée avec PRIMAGAZ le 10 novembre 2006 qui prévoit la desserte en gaz de la commune de Saint-Hellier.

CONSIDERANT :

- l'absence depuis 2006 de projet de desserte en gaz propane rentable sur cette commune,
- la durée résiduelle du contrat trop courte pour amortir un projet s'il devait émerger dans les prochaines années,

PROPOSITION

Monsieur le Président soumet ainsi à l'assemblée le projet d'avenant portant sur le retrait de la commune de Saint-Hellier, du contrat de délégation de service public du 10 novembre 2006, sans aucune indemnité ni frais financier d'aucune sorte.

Il est donné lecture du projet d'avenant

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le retrait de la commune de Saint-Hellier de la Concession,
- **APPROUVE** les termes et conditions des présentes,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la DSP n° 1 (2006) PRIMAGAZ du 10 novembre 2006 permettant le retrait de la commune de Saint-Hellier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT



Patrick CHAUVET *

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-14

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : AVENANT N°2 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 17 FÉVRIER 2009 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie

DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-14 :

OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT DSP N°2 (2008-01) DU 17 FÉVRIER 2009 PASSÉ AVEC PRIMAGAZ

VU :

- la convention de concession de service public de distribution de gaz passée avec PRIMAGAZ le 17 février 2009 qui prévoit la desserte en gaz de les communes de Conteville et Grancamp.

CONSIDERANT :

- l'absence depuis 2006 de projet de desserte en gaz propane rentable sur ces deux communes,
- la durée résiduelle du contrat trop courte pour amortir un projet s'il devait émerger dans les prochaines années,

PROPOSITION :

Monsieur le Président soumet ainsi à l'assemblée le projet d'avenant portant sur le retrait des communes de Conteville et Grancamp, du contrat de délégation de service public du 17 février 2009, sans aucune indemnité ni frais financier d'aucune sorte.

Il est donné lecture du projet d'avenant.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :


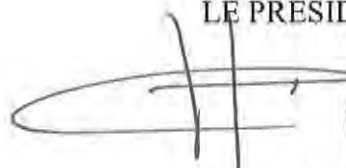
- **AUTORISE** le retrait des communes de Conteville et Grancamp de la Concession,
- **APPROUVE** les termes et conditions des présentes,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la DSP n° 2 (2008-01) PRIMAGAZ du 17 février 2009 permettant le retrait des communes de Conteville et Grancamp.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT



Patrick CHAUVET

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° **2017/07/05-15**

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : **MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE D'ANTARGAZ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël

LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-15 :

OBJET : MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE D'ANTARGAZ

VU :

- le code général des collectivités locales,
- le code des marchés publics et notamment son article 20,
- le contrat de concession gaz 2006-01 du 10 novembre 2006 et ses avenants 1 et 2,
- le contrat de concession gaz 2008-01 du 10 mars 2009 et ses avenants 1, 2 et 3,
- le contrat de concession gaz 2009-01 du 18 août 2010 et son avenant 1,
- le contrat de concession gaz 2011-01 du 22 août 2012.

CONSIDERANT :

- la société Antargaz a changé sa dénomination sociale en Antargaz – Finagaz au 31 mars 2017.
- ces modifications n'ont aucun impact sur les conditions d'exécution des contrats concernés.

PROPOSITION :


- Il est proposé d'entériner la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz en Antargaz – Finagaz au 31 mars 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET





**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p>Cachet de la collectivité et signature :</p> 	<p>Cachet de réception de la préfecture :</p> 
---	--

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-16

Séance du **5 JUILLET 2017**

**Objet : MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE DE FINAGAZ
(ANCIENNEMENT TOTALGAZ)**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-16 :

**OBJET : MODIFICATION DE DÉNOMINATION SOCIALE DE FINAGAZ
(ANCIENNEMENT TOTALGAZ)**

VU :

- le code général des collectivités locales,
- le code des marchés publics et notamment son article 20,

CONSIDERANT :

- la société Finagaz a fusionné avec la société Antargaz au 31 mars 2017,
- la fusion a entraîné la dissolution de la société Finangaz
- ces modifications n'ont aucun impact sur les conditions d'exécution des contrats concernés.

PROPOSITION :

- Il est proposé d'entériner la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la modification d'identité sociale de l'entreprise Antargaz en Antargaz – Finagaz au 31 mars 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT.



Patrick CHAUVET

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-17

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-17 :

OBJET : DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

VU :

- l'article L5211-18 du CGCT,
- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- l'arrêté préfectoral du 12 avril 2017 portant modifications statutaires du SDE76 et, plus particulièrement, les articles 5 et 10 desdits statuts,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant le régime de subvention réservé aux communes sous régime électrique urbain,

CONSIDERANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que la commune de Neufchâtel-en-Bray a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76,
- de recueillir l'avis des adhérents au SDE76 dès septembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et cette commune, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer les premiers travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Madame la Préfète acte l'adhésion au SDE76 de cette commune.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray,
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux adhérents du SDE76 début septembre 2017, afin qu'ils se prononcent dans un délai de trois mois, à un moment où il est possible de réunir les conseils municipaux,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et la commune de Neufchâtel-en-Bray, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer les premiers travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Madame la Préfète acte l'adhésion au SDE76 de cette commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT

Patrick CHAUVET


**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-18

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE SFR

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-

AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-18 :

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE SFR

Monsieur le Président rappelle que le SDE76, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 631 communes de Seine-Maritime, est propriétaire d'ouvrages de distribution d'électricité mis en concession à Enedis, qui comprennent notamment des lignes électriques aériennes susceptibles de servir de support pour l'accrochage de fibre optique.

A cet effet, Xavier Pintat, président de la FNCCR, à laquelle adhère le SDE76, et Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, ont signé le 21 mai 2014 un accord de partenariat sur le très haut débit (THD) pour optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques afin de permettre le déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Ainsi, le SDE76 souhaite proposer que ses lignes aériennes de fibre optique puissent être accrochées aux supports de nos lignes électriques aériennes dans les dispositions du modèle de convention de février 2013 "relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes".

Puis le président donne lecture des conventions tripartites entre SFR, le SDE76 et le distributeur concessionnaire (Enedis), conformes aux dispositions du décret du 29 juillet 1927 modifié.

Une redevance d'occupation sera demandée dans les mêmes conditions que pour les autres partenaires et comme fixé dans la convention.

Cette convention permettrait d'optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques et de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition faite ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec SFR.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT

Patrick CHAUVET
★



INDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-19

Séance du **5 JUILLET 2017**

**Objet : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE
D'OUVRAGE ENTRE LE SDE76 ET LA COMMUNE DE FÉCAMP**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-19 :

OBJET : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDE76 ET LA COMMUNE DE FÉCAMP

VU :

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes.

CONSIDERANT QUE :

La commune de Fécamp et le SDE76 pour la commune de Saint-Léonard doivent réaliser des travaux simultanément en 2017 rue du Havre.

Les travaux d'éclairage public et d'électricité de Fécamp, issus de réseaux existants à réaménager sur les supports où coexistent des réseaux d'éclairage du SDE76, de télécommunications appartenant à Orange et des réseaux électriques du SDE76, mettent en évidence le caractère imbriqué et complémentaire des différents ouvrages à réaliser de façon concomitante dans une tranchée unique et dans un délai très court.

Ainsi, les parties ont constaté l'utilité de recourir à une convention de co-maîtrise d'ouvrage par laquelle le SDE76 serait désigné maître d'ouvrage unique des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public, électrique et de télécommunications électroniques relevant de la commune de FECAMP puisque ces travaux se couplent avec des travaux sur le réseau de distribution d'électricité ou de télécommunications électroniques relevant du Syndicat.

Cette co-maîtrise d'ouvrage permet d'assurer une bonne coordination, de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics dans une tranchée commune et de limiter la gêne des riverains.

Pour ces raisons les parties ont souhaité recourir au procédé de la co-maîtrise d'ouvrage organisée par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, laquelle autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, la

désignation de l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble.

PROPOSITION :

Compte tenu de l'unicité du projet exposé dans le préambule et de la nécessité de garantir la continuité du service public, la commune de Fécamp et le SDE76 ont décidé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le Président donne lecture de la convention qui a pour objet d'organiser, conformément aux dispositions précitées, les modalités selon lesquelles la commune de Fécamp décide de déléguer temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de la rue du Havre

Le Président propose d'accepter cette délégation dans les conditions décrites dans la convention, afin de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics et de limiter la gêne des riverains. Il précise que la commune de Fécamp remboursera au SDE76 la totalité des dépenses engagées pour elle, comme précisé dans la convention.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président et la mise en place d'un mandat de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Fécamp et le SDE76 pour la réalisation des travaux rue du Havre,
- **ADOpte** le projet de convention qui sera mis en place pour cette opération,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention,
- **AUTORISE** le Président, à partir de la date d'effet de la convention, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir et à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,




LE PRÉSIDENT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime
SYNDICAL
Patrick CHAUVET *

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">17 juillet 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-20

Séance du **5 JUILLET 2017**

Objet : NOUVELLE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ EN RÉSEAU : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-20 :

OBJET : NOUVELLE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ EN RÉSEAU : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016

Le SDE76 souhaite lancer de prochaines délégations de service public pour les communes suivantes :

- PROJET 1 : Beuzeville-la-Grenier alimentée depuis Saint-Jean-de-la-Neuille, avec un bouclage sur BREAUTE pour permettre le soutirage et l'injection de biométhane depuis un projet agricole, vers le réseau Gaz naturel de Bolbec
- PROJET 2 : Val-de-Saône alimentée depuis Yerville, avec un tracé au travers des communes de Bourdainville, Imbleville, Belleville-en-Caux, Vibeuf et La Fontelaye, pour permettre le raccordement en gaz naturel de la ZA de Val-de-Saône
- PROJET 3 : Martainville-Epreville, depuis Préaux, avec un tracé au travers des communes de Servaville-Salmonville et Bois-l'Evêque pour permettre le soutirage et l'injection de biométhane depuis un projet public sur la ZA de Martainville, vers le réseau Gaz naturel de Préaux.
Cette délégation déjà signée, pourrait être relancée si besoin, notamment si les conditions suspensives de ce contrat ne sont pas levées.

La procédure de passation des contrats de délégation du gaz sera celle définie aux articles : L1411-1 à L 1411-11, R1411-1 et D1411-3 à D1411-5 du C.G.C.T.

Préalablement à une telle procédure, en application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau au vu du rapport établi par le Président et après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Cette Commission Consultative réunie le vendredi 3 octobre 2008 a donné un avis favorable à une Délégation de Service Public en Concession de préférence à la création d'une régie et s'est réunie à nouveau le 28 juin 2017 pour donner un avis sur les trois Projets de délégation ci-dessus.

Suite à ce nouvel avis favorable au mode de gestion par concession, et l'avis devant être préalable à la présente délibération, le Président propose de reprendre la délibération 2016-58 en la précisant comme suit :

- de ne pas créer de régie pour l'exploitation des nouveaux réseaux,
- de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 30 ans auprès des opérateurs agréés,
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire :

Le contrat sera aux risques et périls du délégataire :

- ✓ le périmètre de la délégation sera le territoire des communes traversées pour chaque projet défini ci-dessus, un lot sera proposé par grappe de communes pour favoriser le développement du gaz naturel,
- ✓ la durée de la concession sera de 30 ans,
- ✓ pour le gaz : seul le gaz naturel sera admis, au vu des objectifs recherchés, soit d'injection de biogaz, soit de demande précise en gaz naturel des occupants de la ZA de Val de Saône,
- ✓ pour le mode de rémunération : facturées aux clients desservis, au KWH de gaz consommé avec un abonnement mensuel,
- ✓ proposition de subvention de tiers (SDE76, EPCI, industriels) pour les communes où le B/I est négatif,
- ✓ à la charge du délégataire :
 - commercialisation préliminaire,
 - étude et conception du réseau,
 - financement du réseau (canalisation et branchement, citerne de stockage et/ou interconnexion avec le réseau du GRT gaz naturel),
 - mise en gaz, approvisionnement, mise en service,
 - extension, densification pendant toute la durée de la concession,
 - entretien, renouvellement, réparation,
 - facturation, service clientèle,
 - étude spécifique à la demande du SDE, des abonnés,
 - rapport annuel sur la gestion du service.

Les composantes principales du dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre sont les suivantes :

- les modalités de présentation des offres,
- des informations concernant les caractéristiques du service à mettre en place.

Seule la réponse en grappe de communes sera admise. Les candidats auront toute latitude pour présenter une offre sans limitation autre que celle afférente à leur capacité à assurer les prestations proposées avec des mises en gaz dans un délai maximal de quatre ans.

Le jugement des offres examinées pour chaque projet, c'est-à-dire chaque grappe de communes, portera sur les critères suivants :

1. participation financière des tiers si le B/I est <0 : conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, le SDE76, un EPCI et un industriel se proposent de contribuer au financement des opérations de desserte. Chaque éventuelle contribution sera appréhendée, déduction faite de participations de tiers, sur la base de l'ensemble des éléments

que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif

2. échéancier de réalisation des travaux,
3. conditions suspensives du candidat,
4. conditions tarifaires proposées aux futurs abonnés suivant l'absence ou l'importance de la participation financière du SDE, des EPCI et des industriels concernés,
5. périmètre desservi mesuré en nombre d'habitations,
6. qualité du service public mis en place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le rapport du Président sur le principe de la Délégation du Service Public du Gaz en réseau pour les communes précitées,
- **DECIDE** de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 30 ans,
- **APPROUVE** les caractéristiques principales du Dossier de Consultation des opérateurs qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre pour la 7^{ème} délégation - 2016-13, et les critères de jugement des offres,
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de mise en concurrence,
- **FIXE** les conditions particulières de participations suivantes : conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, le SDE76, un EPCI et un industriel se proposent de contribuer au financement des opérations de desserte. Chaque éventuelle contribution sera appréhendée, déduction faite de participations de tiers, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
de la
Seine-Maritime
★

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 17 juillet 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :

